



## Comité syndical du 11 juin 2018

### Sommaire

- Délibération n°2018-037 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 9 avril 2018
- Délibération n°2018-038 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2018-039 : Validation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Délibération n°2018-040 : Validation du rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2018-041 : Rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2018-042 : Décision modificative n°1 du budget annexe approuvé le 5 février 2018
- Délibération n°2018-043 : Décision modificative n°1 du budget principal approuvé le 5 février 2018
- Délibération n°2018-044 : Expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire avec le Centre de Gestion de Saône-et-Loire

**Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne**

**SEANCE du 11 juin 2018 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 20/36

L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, Mme Danièle LECUELLE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 29

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Martine CHEVALLIER

Date de la convocation :  
01 juin 2018

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

**Délibération n°2018-037 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 9 avril 2018**

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 9 avril 2018.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 9 avril 2018 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 19/06/18  
et publié, affiché ou notifié le 21/06/18.*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



Le Président  
Anthony VADOT  
**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



# *Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne*

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2018 – 17h30

### Etaient Présents :

*Délégués titulaires :* M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean-Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

*Délégués suppléants avec voix délibérative :* M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, M. Pascal COUCHOUX, M. Jean-Michel FROMONT

*Titulaires Excusés :* M. Jean-Marc ABERLENC, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Cédric DAUGE, M. Yves RAVET, M. Régis BIDAULT, M. Jean SIMONIN

*Titulaires absents :* M. Eric BERNARD, M. Michel BUGUET, M. Jacky RODOT, Mme Isabelle BAJARD, M. Michel LOUCHE, M. Michel PUGET

Secrétaire de séance : Mme Françoise JACQUARD

Assistaient à la réunion : Mme Dorothee DION, chargée de mission, M. Nicolas SAUTEL, chargé de mission, Mme Aurélie TOUZOT, agent du Syndicat Mixte.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 5 février 2018
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Election de nouveaux membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Intégration de 10 nouvelles communes et renforcement du service dédié à l'instruction du droit des sols
- Validation de l'annexe financière 2018 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Renouvellement de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour 11 communes
- Délégation de pouvoirs au Président : recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Négociation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Mission TEPOS : fin de la phase 2 et de la mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPOS
- Futur contrat Local de Santé : Demande de subvention à la fondation CNP Assurances
- Lieu du prochain comité syndical
- Questions diverses

Il présente les excuses de Mme la sous-préfète de LOUHANS et constate l'absence de Mme le Comptable public, de M. Denis JUHE, Président du conseil de développement et de la Presse.

M. le Président constate qu'il n'y a pas de demande d'ajout de point dans l'ordre du jour.

Mme Françoise JACQUARD est désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Validation du compte-rendu du comité syndical du 5 février 2018**

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 5 février 2018.

**Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu. Le compte rendu du Comité syndical du 5 février 2018 est validé à l'unanimité.**

**Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical**

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 23 janvier 2018 au 26 mars 2018.

**DECISIONS DU PRESIDENT**

- Affranchissements La Poste :
  - en janvier pour une somme de 526.34€ TTC
  - en février pour une somme de 178.66€ TTC
- Fournitures de bureau et équipements :
  - en février pour une somme de 345.93€ TTC chez BRUNEAU
  - en février pour une somme de 105.00€ TTC chez ACTIVX
  - en mars pour une somme de 301.99€ TTC chez BRUNEAU
- Opérations dans le cadre du futur Contrat Local de Santé :
  - Restaurant le Saint Germain à Saint Germain du Bois : frais de restauration formation PSC1 en octobre pour une somme de 27.00€ TTC
  - Fourniture DVD chez Anekdotia pour animation réunion pour une somme de 205.00€ TTC
- Ressources humaines
  - 4 arrêtés de régime indemnitaire.

**M. le Président précise que les 4 arrêtés de régime indemnitaire concernent 2 instructeurs du droit des sols et 2 agents en CDI. Ces arrêtés sont consultables au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.**

**Le Comité syndical prend acte de ces décisions.**

**Objet : Election de nouveaux membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne**

- Vu la délibération du 8 mars 2010 portant sur la création de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Vu les délibérations n°2014-039 et n°2016-045 élisant les membres socioprofessionnels du comité de direction de l'Office de Tourisme ;
- Considérant les courriers de démission de Messieurs Pascal THOUVREY et Jean-Paul BOURDON ;
- Considérant la réunion de bureau du 26 mars 2018.

M. le Président rappelle que les membres du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, créé sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial, sont élus par le Comité syndical.

Le comité de direction est constitué de 19 membres : 10 délégués syndicaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels, élus suite à appel à candidatures.

Suite au décès de M. Didier DECHAMP (association la Musarde) et aux démissions de Messieurs Pascal THOUVREY (restaurateur) et Jean-Paul BOURDON (Village du livre), il est nécessaire de procéder à l'élection de 3 nouveaux membres socioprofessionnels.

M. Gérard JACQUET (vice-Président de l'Association La Musarde), Mme Vita GUILLOT (Présidente du Village du Livre) et Mme Béatrice CHARPENTIER (Restaurant de la Gare à Simandre) ont fait acte de candidature.

***M. le Président précise qu'un courrier a été transmis aux deux associations sortantes (La Musarde et le Village du Livre) qui ont proposé chacune une candidature. Concernant les restaurateurs, plusieurs ont été sollicités. Mme Béatrice CHARPENTIER a accepté d'être candidate. Le restaurant de la Gare à Simandre est répertorié « Bonne table Bressane » et participe aux Glorieuses à Louhans.***

***A l'unanimité, le comité syndical accepte le vote à main levée et désigne M. Gérard JACQUET (vice-Président de l'Association La Musarde), Mme Vita GUILLOT (Présidente du Village du Livre) et Mme Béatrice CHARPENTIER (Restaurant de la Gare à Simandre) comme nouveaux membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.***

***Arrivée de M. Roger DONGUY, membre titulaire. Le collège électoral est composé de 22 élus.***

**Objet : Intégration de 10 nouvelles communes et renforcement du service dédié à l'instruction du droit des sols**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.422-8 indiquant quelles communes peuvent bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de la DDT pour instruire les actes d'urbanisme ;
- Vu la délibération n°2015-005 du 9 février 2015 relative au débat concernant la création d'une prestation de service pour l'instruction du droit des sols ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2015156-0001 du 5 juin 2015 relatif à l'habilitation statutaire du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Considérant les courriers du 29 janvier 2018 du Préfet de Saône-et-Loire aux maires des 10 communes concernées et au président du Syndicat mixte ;
- Considérant la réunion du 26 février 2018 avec les communes concernées et leur accord de principe ;
- Considérant la réunion de bureau du 26 mars 2018 ;

M. le Président rappelle que, par application de la Loi ALUR du 24 mars 2014, les services de l'Etat n'instruisent plus les demandes d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes Bresse Revermont 71 dépasse le seuil des 10 000 habitants d'après les chiffres de l'INSEE. 10 communes sont concernées par la fin de cette mise à disposition des services de l'Etat : Beaupaire-en-Bresse, Bosjean, Diconne, Mervans, Saillenard, Saint-Germain-du-Bois, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Serley, Thurey.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, une prestation de service d'instruction des actes d'urbanisme est opérationnelle au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avec 4 instructeurs qui y travaillent (soit 3,7 ETP) pour 39 communes et environ 1 000 dossiers traités par an.

Après la réunion du 26 février 2018 à Frangy-en-Bresse, les 10 communes concernées se sont dites intéressées pour adhérer à la prestation de service du Syndicat mixte, en l'absence de solutions alternatives. Elles devront signer la convention, présentée en annexe, qui régit les rôles de chacune des parties.

Cela représente environ 220 dossiers en équivalent-PC par an, selon les chiffres fournis par la DDT pour 2016 et 2017. Ces dossiers qui représentent 25% du volume actuel de dossiers traités ne peuvent pas être absorbés par l'équipe en place, qui a toujours été dimensionnée au plus juste des besoins.

Par conséquent, M. le Président propose de créer un emploi supplémentaire d'agent instructeur à temps complet, ouvert aux agents de catégorie B ou C de la filière administrative et de procéder dès à présent au recrutement pour démarrer la prestation au 1<sup>er</sup> juin 2018. Un temps partiel pourrait permettre d'équilibrer au plus juste le coût de la prestation pour les communes.

**Fin janvier 2018, un courrier du Préfet de Saône et Loire a été transmis à toutes les communes de Bresse Revermont 71 pour indiquer qu'elles ne pourraient plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de la DDT, sa population « totale » dépassant les 10 000 habitants.**

**L'échéance du 1<sup>er</sup> avril 2018 était souhaitée par la DDT. La demande des communes était de fixer la date au 1<sup>er</sup> septembre ou au 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour gérer au mieux un recrutement. Suite à la négociation faite par les communes lors d'une rencontre en Sous-Préfecture courant mars, la date du 1<sup>er</sup> juin 2018 a été arrêtée.**

**En effet, il était difficile pour le Syndicat d'avoir un agent recruté et opérationnel au 1<sup>er</sup> juin 2018. Conscient de cette situation, la DDT propose aux communes et au Syndicat de procéder à une instruction des dossiers de demandes d'urbanisme en mode « dégradé », à savoir laisser certains dossiers tacites.**

**Cette solution d'autorisation tacite n'est pas souhaitée par le Syndicat Mixte qui a une obligation de moyens vu que le service est payant.**

**Pour répondre à M. Philippe ROUTHIER, M. le Président et Mme Dorothée DION rappellent que le guichet unique est la mairie et que le Syndicat Mixte ne reçoit pas de public. Pour toute interrogation, il est conseillé aux maires et / ou aux secrétaires de mairie d'appeler le Syndicat Mixte, en présence du pétitionnaire, pour échanger sur des dossiers ou pour répondre aux questions.**

**Concernant les dossiers les plus importants (constructions de bâtiments collectifs, agricoles, économiques...), il est possible et même souhaitable d'organiser un rendez-vous en mairie en présence du Maire ou d'un élu, d'un instructeur ADS et du pétitionnaire.**

**Une réunion d'information à l'attention des secrétaires de mairie sera prochainement organisée par le Syndicat Mixte pour expliquer le rôle et les missions des deux parties (communes et syndicat).**

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- autorise le Président à signer les conventions selon le modèle annexé avec les 10 communes concernées.**
- Approuve la création d'un poste d'instructeur du droit des sols supplémentaire dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs et de procéder au recrutement pour le 1er juin 2018.**
- dit que les crédits seront inscrits par décision modificative du budget annexe en fonction des termes du recrutement.**

**Objet : Validation de l'annexe financière 2018 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol**

- Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;**
- Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;**
- Vu la délibération n°2018-015 relative à l'annexe financière 2018 sans les 10 nouvelles communes à intégrer ;**

- Considérant la réunion de bureau du 26 mars 2018 ;

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière. Celle-ci indique le montant des 2 avances de 35% payables en avril et en août ainsi que le coût estimatif pour l'année, par commune. Pour les communes intégrées après le 30 mars, 1 seule avance de 70% est payable en août.

Vu l'intégration au 1<sup>er</sup> juin 2018 de 10 nouvelles communes, il faut annuler et remplacer l'annexe financière validée lors du Comité syndical du 5 février 2018 par un nouveau tableau de répartition.

Le coût de fonctionnement du service avec la création d'un poste d'instructeur du droit des sols supplémentaire et le coût supplémentaire de maintenance du logiciel est estimé à 172 000 € pour l'année 2018 au lieu de 152 800 précédemment.

Afin de prendre en compte le démarrage au 1<sup>er</sup> juin 2018, un coefficient de 7/12 est appliqué aux 10 nouvelles communes.

L'avance payable en avril 2018 par les 39 communes déjà instruites a été envoyée aux communes concernées. C'est pourquoi cette avance peut être différente de celle payable en août.

Ainsi, M. le Président propose les répartitions suivantes pour les 49 communes concernées, basées sur le nombre de dossiers traités par commune en 2017 (chiffres du Syndicat mixte pour les 39 communes déjà intégrées, chiffres de la DDT pour les 10 communes de Bresse Revermont 71) :

Communes	Equivalent PC 2017	Prévisionnel 2018	Clé de répartition en %	avance avril 2018 déjà demandée	avance août 2018	cout prévisionnel 2018
L'ABERGEMENT STE COLOMBE	32,2	32,2	2,87	1727,63	1729,55	4941,56
BANTANGES	8,4	8,4	0,75	449,29	451,50	1290
BAUDRIERES	19,6	19,6	1,75	1053,69	1052,9	3008,28
BEAUREPAIRE EN BRESSE	15,7	9,2	0,82	0	988,48	1412,12
BOSJEAN	5,8	3,4	0,3	0	364,81	521,16
BRANGES	70,7	70,7	6,31	3797,58	3798,02	10851,48
BRIENNE	6,6	6,6	0,59	353,01	354,58	1013,08
BRUAILLES	17,7	17,7	1,58	952,07	950,56	2715,88
CHAMPAGNAT	4,5	4,5	0,4	240,69	242	691,44
LA CHAPELLE NAUDE	14,2	14,2	1,27	764,87	762,73	2 179,24
LA CHAPELLE THECLE	6,2	6,2	0,55	331,62	332,91	951,16
CUISEAUX	35,6	35,6	3,18	1914,84	1912,55	5 464,44
CUISERY	30,2	30,2	2,69	1620,66	1622,39	4635,4
DICONNE	10,4	6,1	0,54	0	654,98	935,68
DOMMARTIN LES CUISEAUX	13,8	13,8	1,23	743,47	741,06	2 117,32
FLACEY	7,2	7,2	0,64	385,11	386,48	1 104,24
LA FRETTE	7,7	7,7	0,69	411,85	413,57	1 181,64
FRONTENAUD	18,6	18,6	1,66	1000,21	999,32	2 855,2
LA GENETE	13	13	1,16	700,68	698,32	1 995,2
JUIF	9,6	9,6	0,86	513,47	515,91	1 474,04
LESSARD EN BRESSE	12	12	1,08	647,19	650,16	1 857,60

LOUHANS	186	186	16,62	9 986,01	9 989,59	28 541,68
MERVANS	24,7	14,4	1,28	0	1 547,14	2 210,2
LE MIROIR	14,1	14,1	1,26	759,51	757,32	2 163,76
MONTAGNY PRES LOUHANS	20,3	20,3	1,81	1 091,14	1 090,22	3 114,92
MONTCONY	7,1	7,1	0,63	379,76	381,67	1 090,48
MONTPONT EN BRESSE	20,1	20,1	1,79	1 080,44	1 079,99	3 085,68
MONTRET	20,5	20,5	1,83	1 101,83	1 101,06	3 145,88
ORMES	9,4	9,4	0,84	502,78	505,08	1 443,08
OUROUX SUR SAONE	73,3	73,3	6,54	3 936,64	3 937,68	11 250,52
RATTE	12,5	12,5	1,12	673,94	671,23	1 917,8
SAGY	30,5	30,5	2,72	1 636,70	1 638,64	4 681,84
SAILLENARD	33,6	19,6	1,75	0	2 105,80	3 008,28
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	22,8	22,8	2,03	1 224,85	1 224,47	3 498,48
SAINTE CROIX	14,1	14,1	1,26	759,51	757,32	2 163,76
SAINT ETIENNE EN BRESSE	29,9	29,9	2,67	1 604,61	1 606,14	4 588,96
ST GERMAIN DU BOIS	52,7	30,7	2,74	0	3 297,76	4 711,08
SAINT GERMAIN DU PLAIN	45,3	45,3	4,04	2 433,66	2 433,28	6 952,24
SAINT MARTIN DU MONT	7,1	7,1	0,63	379,76	381,67	1 090,48
SAINT USUGE	36,7	36,7	3,28	1 973,67	1 974,56	5 641,60
SAINT VINCENT EN BRESSE	12,3	12,3	1,1	663,24	661	1 888,56
SAVIGNY EN REVERMONT	32,3	18,8	1,68	0	2 020,31	2 886,16
SENS SUR SEILLE	14,1	8,2	0,73	0	881,33	1 259,04
SERLEY	14,7	8,6	0,77	0	923,47	1 319,24
SIMANDRE	48,1	48,1	4,29	2 583,42	2 583,78	7 382,24
SORNAY	37	37	3,3	1 989,72	1 987,80	5 679,44
THUREY	10,2	6	0,54	0	644,14	920,20
TRONCHY	3,3	3,3	0,29	176,51	176,99	505,68
VARENNES SAINT SAUVEUR	17,5	17,5	1,56	941,37	940,32	2 686,64
<b>TOTAL</b>	<b>1 209,9</b>	<b>1 120,7</b>	<b>100</b>	<b>53 487,00</b>	<b>66 912,30</b>	<b>172 000</b>

*M. le Président indique que l'annexe financière sera envoyée à toutes communes concernées après le comité syndical, en remplacement de celle votée en février. Il n'y a que quelques euros de différence en plus ou en moins pour les 39 communes qui étaient concernées par la précédente annexe.*

*Pour répondre à certains élus, il est rappelé que les communes ne peuvent pas répercuter le prix de l'instruction aux pétitionnaires qui déposent des demandes d'urbanisme.*

*A l'unanimité, le comité syndical :*

- valide la nouvelle annexe financière 2018 intégrant 10 nouvelles communes à partir du 1er juin 2018, qui annule et remplace la précédente pour les 39 communes déjà instruites,*



- **autorise M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.**

**Objet : Renouvellement de la convention de prestation de service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol pour 11 communes**

- *Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol ;*
- *Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l’annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol et de l’avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;*
- *Considérant les conventions de prestation de service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol signées le 1<sup>er</sup> juillet 2015 entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et les communes de Branges, Cuisery, Louhans, Sainte-Croix, Saint-Etienne-en-Bresse, Saint-Usuge, Montpont-en-Bresse, Montret, Ormes, Simandre, Sornay, et notamment l’article 8 Durée et Effet ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 26 mars 2018 ;*

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol signée le 1<sup>er</sup> juillet 2015 entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et les communes de Branges, Cuisery, Louhans, Sainte-Croix, Saint-Etienne-en-Bresse, Saint-Usuge, Montpont-en-Bresse, Montret, Ormes, Simandre, Sornay a été conclu pour 3 ans, renouvelable 1 fois pour la même durée.

***A l’unanimité, le comité syndical approuve le renouvellement des 11 conventions de prestation de service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol, pour une nouvelle durée de 3 ans.***

***Les communes concernées devront délibérer de leur côté. Un modèle de délibération sera prochainement transmis par mail.***

**Objet : Délégation de pouvoirs au Président : recrutement d’agents contractuels de remplacement**

- *Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;*

Monsieur le Président indique que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d’agents contractuels indisponibles.

***Jusqu’à ce jour, il n’y avait pas de remplacement au Syndicat Mixte car les agents étaient sur des missions longues et très techniques mais avec le développement du service ADS, il convient désormais de remplacer l’absence d’un instructeur pour assurer un niveau de service acceptable.***

***M. le Président informe qu’un recrutement doit d’ailleurs s’organiser dans les prochaines semaines car un instructeur ADS va prochainement être absent quelques mois.***

***A l’unanimité, le comité syndical autorise Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l’article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.***

***Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.***

**Contrairement à l'ordre du jour, M. le Président propose de présenter la délibération relative à la mission TEPOS avant la délibération relative à la négociation du contrat territorial 2018-2020 car il souhaite la présence de M. Denis LAMARD qui arrivera plus tard. Les membres du comité syndical acceptent.**

**Objet : Mission TEPOS : fin de la phase 2 et de la mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPos**

- Vu la délibération n°2017-034 en date du 26 juin 2017 relative à la fin de la phase 1 et lancement de la phase 2 ;
- Considérant les 6 journées d'animation réseau sur 2017 et 2018 ;
- Considérant les réunions de présentation organisées avec les 4 communautés de communes ;
- Considérant la réunion de présentation en Conseil de Développement du Pays de la Bresse bourguignonne du 21 novembre 2017 ;
- Considérant la réunion du Comité de pilotage du 26 mars 2018 ;
- Considérant la réunion de bureau du 26 mars 2018 ;

M. le Président rappelle l'importance des enjeux énergétiques et climatiques dans la définition de projets de territoire. Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne porte depuis 2016 une mission d'accompagnement TEPos afin d'élaborer un programme d'actions opérationnel à l'échelle de chaque intercommunalité et de préparer les futurs « Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) », obligatoires au 31 décembre 2018 pour celles de plus de 20 000 habitants.

Le cabinet ALECO1, missionné pour ce projet, a défini, en lien étroit avec les communautés de communes, les acteurs publics et privés, une stratégie territoriale et un programme d'actions qui visent à baisser les consommations d'énergie des collectivités territoriales, d'augmenter la part d'autonomie énergétique du territoire (développer la production locale d'énergie) et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'atteinte de ces objectifs nécessitera de travailler sur les 7 domaines suivants :

- Patrimoine des collectivités : aider les collectivités du territoire dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, permettre la réalisation d'audits de meilleure qualité tout en bénéficiant d'économies d'échelles liées à la commande groupée et de promouvoir le rôle du Conseiller en Energie Partagé.
- Habitat – logement : accompagner la rénovation de logements privés, faire connaître les aides auprès des particuliers (programme Habiter Mieux...), développer l'activité économique de la rénovation sur le territoire.
- Mobilité et déplacements : réduire les impacts environnementaux et sanitaires liés aux émissions des véhicules, réduire la vulnérabilité des ménages à la précarité énergétique, diversifier les solutions de déplacements sur le territoire, engager les acteurs économiques et favoriser les solutions alternatives (déplacements domicile-travail)
- Production énergétique (énergies renouvelables) : développer les énergies renouvelables sur le territoire, accompagner la structuration des filières et proposer un accompagnement pour les porteurs de projets.
- Urbanisme et aménagement durable : réduire les impacts énergétiques et environnementaux des nouveaux projets d'urbanisme et d'aménagement, encourager la réalisation de projets exemplaires et favoriser la résilience des territoires aux effets du changement climatique par une meilleure intégration des enjeux environnementaux et énergétiques.
- Développement économique : réduire les impacts énergétiques et environnementaux des activités économiques, engager les entreprises dans une démarche environnementale et favoriser le développement des circuits courts.
- Gouvernance et conduite de projet : mobilisation des acteurs, des partenaires et mise en œuvre du programme.

La mise en œuvre des actions se fera à l'échelle de chaque intercommunalité. Celles-ci viendront également alimenter les futurs « Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) ».

**Les conclusions de l'étude ainsi que le plan d'actions sont présentés sous forme d'un diaporama par M. Nicolas SAUTEL.**

**Il répond ensuite aux questions posées :**

**- Les apports des socio-professionnels dans cette étude portaient principalement sur la mobilité, les énergies renouvelables et l'économie circulaire.**

**- un recrutement d'un « conseiller en énergie partagé » est actuellement en cours à l'agence technique départementale de Saône et Loire (ATD71).**

**M. Didier LAURENCY informe les membres du comité que fin août 2018 sera organisée une manifestation sur la commune de Saint-Usuge sur les énergies renouvelables en lien avec la filière Bois – Energie.**

**Départ de M. Philippe ROUTHIER et de Mme Danielle LECUELLE puis arrivée de M. Denis LAMARD. Le collège électoral est composé de 21 élus.**

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- Prend acte de la fin de la phase 2 de la mission TEPos.**
- Valide le programme d'actions tel que présenté en annexe.**
- N'affermite pas la tranche conditionnelle de la mission TEPos, la mise en œuvre des actions se faisant à l'échelle de chaque intercommunalité.**
- Crée un comité technique « transition énergétique » regroupant des agents des 4 communautés de communes, du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et d'autres structures spécialisées (ATD, etc.) pour la mise en œuvre des programmes d'actions issus de cette mission TEPos.**

**Objet : Négociation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional**

- Vu la délibération n°2018-23 du 5 février 2018 relative l'élaboration du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional ;**
- Considérant les réunions de négociation avec les représentants du Conseil Régional le 14 février à LOUHANS et le 16 mars 2018 à DIJON ;**
- Considérant la réunion du comité de programmation LEADER du 12 mars 2018 ;**
- Considérant la réunion de bureau du 26 mars 2018 ;**

M. le Président rappelle qu'avec les 40 fiches-projets envoyées au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne par les communes, les intercommunalités et les associations, le montant total des sollicitations financières dépassait largement les enveloppes annoncées le 31 octobre 2017 par M. le vice-président du Conseil Régional (1 400 000 euros pour la Bresse bourguignonne et 350 000 euros pour des projets situés sur la centralité louhannaise).

Le travail de priorisation effectué le 14 février 2018 et présenté lors du comité de programmation LEADER du 12 mars 2018 a permis de se rapprocher des possibilités financières du Conseil Régional.

Parmi les fiches-projets défendues le 16 mars 2018 à DIJON, il y a eu :

- Construction MAM à SENS-SUR-SEILLE par Bresse Revermont 71 (visite le 4 avril 2018)
- Construction ALSH à LOUHANS par Bresse Louhannaise Intercom' (visite à organiser)
- Modernisation éclairage public par Ville LOUHANS (fin des financements régionaux)
- Rénovation école RPI par BELLEVESVRE (visite prévue le 25 avril 2018)

- Rénovation bâtiment communal par MONTPONT-EN-BRESSE (visite le 4 avril 2018)
- Rénovation école maternelle par SORNAY (visite le 9 avril 2018)
- Travaux Maison Municipale Berry et ludothèque par PIERRE-DE-BRESSE (visite prévue le 25 avril 2018)
- Rénovation Maison Perrusson (partie hors gîte) par BAUDRIERES (descriptif à renforcer)
- Réaménagement Place de la Libération par Ville LOUHANS (visite le 9 avril 2018)
- Aménagement d'un éco-quartier par CUISEAUX (autre règlement régional à mobiliser)
- Création Maison de la Transition par Bresse Transition (pas suffisamment de garanties)
- Construction 6 logements TORPES par Ecolieu (autre règlement régional à mobiliser)
- Création chemin piétonnier par FRANGY-EN-BRESSE (fin des financements régionaux)
- Extension déchetterie CUISERY par SIVOM (pas de financement régional)
- Création plateforme déchets verts LOUHANS par SIVOM (descriptif à revoir)
- PAV supplémentaires par SICIP Bresse Nord (pas de financement régional)
- Compostage restauration collective par SICIP Bresse Nord (Conseil Régional intéressé)
- Acquisition broyeur à végétaux par SIVOM (Conseil Régional intéressé)

Pour les visites à organiser, les services du Conseil Régional veulent vérifier, en présence du maître d'ouvrage et de son équipe de maîtrise d'œuvre, certains aspects comme l'état d'avancement du projet, le respect des critères régionaux d'écoconditionnalité et la stabilisation du plan de financement.

Pour la fin des financements régionaux, ce type de projets était financé par le contrat territorial 2015-2017 mais ne le sera plus avec le 2018-2020 suite à la décision du Conseil Régional.

2 fiches-actions, qui sont des cadres d'éligibilité de projets pré-identifiés, ont été acceptées :

- Rénovations ou constructions écoconditionnées pour des bâtiments intercommunaux (ex : Bresse Nord Intercom' pour son gymnase et sa bibliothèque)
- Acquisitions de véhicules électriques (le Conseil Régional ne financera pas les bornes de recharge).

La 3ème fiche-action « Autres actions issues de la Mission TEPos » a été refusée y compris le financement de l'élaboration des PCAET obligés ou non obligés.

D'autres projets d'investissement ou de fonctionnement ont été orientés vers d'autres règlements du Conseil Régional comme « Effilogis », « Habitat et aménagement », « Mobilité rurale », « ENVI », etc.

Conformément au calendrier interne du Conseil Régional, la négociation devra s'arrêter fin avril 2018 afin que le contrat territorial 2018-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne soit adopté par les élus régionaux réunis lors de leur séance plénière du 29 juin 2018.

Les porteurs de projets maintenus dans la négociation ont été prévenus d'attendre la validation et/ou la signature de ce contrat avant d'engager leurs dépenses.

***M. Denis LAMARD tient à souligner la qualité des projets sur le territoire qui montre son caractère dynamique et attractif. A ce jour, c'est une phase de « contrôle technique » qui est engagée afin de vérifier que les projets soient bien conformes aux critères du règlement.***

***Le contrat territorial devrait pouvoir être signé en juin 2018.***

***Il précise que le « Pays de la Bresse bourguignonne » sera l'un des 1<sup>er</sup> Pays à signer ce contrat.***

***Il rappelle que les fiches-projets qui seront retenues correspondent à environ 60 / 70 % de l'enveloppe financière prévue et que des fiches-actions restent ouvertes laissant la possibilité d'intégrer d'autres projets dans les 3 années à venir.***

***M. Christian CLERC espère que la fiche-projet relative à la création d'une plateforme déchets verts à LOUHANS déposée par le SIVOM sera retenue ; le descriptif a été retravaillé.***

***Certains élus regrettent le fait que les éléments de cadrage n'étaient pas assez précis ; certaines communes ont élaborées des fiches-projet non retenues. A voir si ces projets non-retenus pourraient être redirigés vers d'autres règlements.***

***Il est précisé à Mme Michelle LIEVAUX que les demandes de subvention concernant les crédits sectoriels se font par voie dématérialisée sur le site internet du Conseil Régional.***

***A l'unanimité, le comité syndical autorise M. le Président à poursuivre les négociations avec le Conseil Régional dans le cadre du futur contrat territorial 2018-2020.***

**Objet : Demande de subvention à la fondation CNP Assurances**

- *Vu la délibération n°2016-033 mettant en œuvre le contrat local de santé (CLS) du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant la mise en place de formation aux premiers secours pour les séniors en 2017 grâce au soutien de la conférence des financeurs et la possible reconduction de ces actions en 2018 ;*

M. le Président indique que les temps d'accès moyens théoriques à des urgences hospitalières sur notre territoire (exploitation FNORS) varient de 22 à 38 min, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale de 14 min. Chaque année en France, 40 000 à 60 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque extrahospitalier.

Le taux de survie dans les pays européens où la population est mieux formée aux gestes qui sauvent et les lieux publics davantage équipés en défibrillateur automatisés externes (DAE) est de 40% contre 2 à 3% actuellement en France. La fondation CNP Assurances a donc lancé un appel à projets dédié aux collectivités territoriales qui s'engagent pour implanter des défibrillateurs cardiaques et former la population à leur utilisation. Les projets collectifs regroupant des communes de type projets de communauté d'agglomération ou syndicat mixte permettant d'optimiser les ressources seront privilégiés par la fondation. Par le biais de cet appel à projets, la fondation peut apporter son soutien à l'achat de défibrillateurs et à la réalisation de sensibilisation de type « Alerter, Masser, Défibriiler » mais ne couvrira pas les dépenses liées à l'installation et à la maintenance des défibrillateurs.

M. Jean-Marc LEHRE explique que le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, par le biais de son animatrice CLS, a lancé un sondage auprès des 88 communes du territoire pour connaître la présence ou non de défibrillateur sur chaque commune. Au vu de l'intérêt réel d'équiper certaines communes - 30 communes ne sont pas équipées et 22 sont équipées mais les DAE ne sont pas en libre-service en cas de besoin pour la population -, il est proposé de constituer un dossier de demande de subvention. La date limite de dépôt est le 20 avril 2018.

La réponse à cet appel à projets n'aura pas de répercussion financière pour le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne.

***M. Jean-Marc LEHRE répond que des formations sur l'utilisation de ce matériel seront proposées aux Séniors.***

***Il dit qu'il estime une réponse de la CNP vers le 20 mai 2018 et qu'une information sera faite rapidement aux communes. En effet, la commune de Sainte-Croix a prévu l'achat de ce matériel cette année.***

*Puis, il prend note des remarques faites par certains élus sur le fait que certaines armoires contenant les défibrillateurs n'ont pas les caractéristiques techniques pour être installées à l'extérieur. Cette précision sera demandée à la CNP assurances.*

*A l'unanimité, le comité syndical autorise M. le Président à signer la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Arrêt cardiaque et premiers secours » de la fondation CNP Assurances.*

**Objet : Lieu des prochains comités syndicaux**

M. le Président indique que les salles de conférence du 2<sup>e</sup> étage de la MIFE ne sont pas disponibles au mois de juin. Elles abriteront temporairement les locaux de Pôle Emploi pendant les travaux d'agrandissement de l'agence du rez-de-chaussée.

*A l'unanimité, le comité syndical valide la salle du Conseil - Ancien Hôtel de Ville de Louhans comme lieu des prochains comités syndicaux, et ce jusqu'à la fin des travaux des locaux de Pôle Emploi.*

**Objet : Questions diverses**

- 3 flyers 2018 de l'office de Tourisme sont distribués à chaque membre (carte cyclotourisme, Hébergement et Restauration - Patrimoine et Loisirs). M. Stéphane GROS précise que l'Office de Tourisme travaille actuellement sur un dispositif de présentation de ces flyers à installer, notamment, dans les communes.
- M. le Président informe les membres du comité du départ de Nicolas SAUTEL le 16 avril prochain, suite à mutation à la communauté de communes TERRES DE BRESSE. Un recrutement va être organisé pour son remplacement, le poste sera ouvert aux catégories A ou B des filières technique ou administrative. Il remercie vivement M. Nicolas SAUTEL pour le travail effectué et son implication au sein du Syndicat Mixte.
- Programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 avec la programmation de 7 projets le 12 mars 2018 (231 397 euros programmés en attente des conventions attributives par le Conseil Régional).
- Concernant le financement de dépenses (isolation, menuiseries, éclairage, chauffage, etc.) par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) TEPCV avec devis à adresser à [dc-est-tepcv-cee-bresse-bourguignonne@edf.fr](mailto:dc-est-tepcv-cee-bresse-bourguignonne@edf.fr) (courrier du 28 février 2018 envoyé aux 88 communes et aux 4 intercommunalités avec informations plus complètes sur page accueil site internet <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com> : « 1 200 000 euros pour les CCE TEPCV des communes et des EPCI » ), M. le Président précise qu'environ 50 % de l'enveloppe est désormais allouée.

**Date de la prochaine réunion du comité syndical le 11 juin 2018 (bureau au 28 mai 2018).**

**Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne**

**SEANCE du 11 juin 2018 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 21/36

L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Martine CHEVALLIER

Date de la convocation :  
01 juin 2018

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

**Délibération n°2018-038 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical**

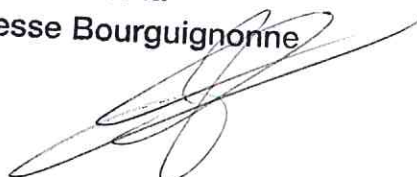
Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans ce cadre.

**DECISIONS DU PRESIDENT** pour la période du 27 mars au 28 mai 2018

- Affranchissements La Poste :
  - en mars pour une somme de 672,14€ TTC
  - en avril pour une somme de 347,01€ TTC
- Fournitures de bureau et équipements :
  - BRUNEAU : 688,45€ TTC
  - ACTIV'X : 105€ TTC
- Frais d'admission registre des Certificats d'Economies d'Energie :  
POWERNEXT : 180€ TTC

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 13/06/18 .  
et publié, affiché ou notifié le 21/06/18 .*

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**DONT ACTE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 11 juin 2018 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

### **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24/36	L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 9	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 33	
<u>Date de la convocation</u> : 01 juin 2018	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Martine CHEVALLIER

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

#### **Délibération n°2018-039 : Validation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional**

- *Vu la délibération n°2018-34 du 9 avril 2018 relative à la négociation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional.*
- *Considérant les réunions de travail chez les porteurs de projets.*
- *Vu les courriers du Conseil Régional du 20 avril et du 4 mai 2018 suite aux demandes de financements pour les 3 postes d'agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.*
- *Considérant la réunion de bureau du 28 mai 2018.*

M. le Président rappelle que le premier trimestre 2018 a permis d'identifier, de prioriser et de sélectionner les fiches-projets appelées à intégrer le contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional sur la transition énergétique ; le second trimestre a permis de finaliser ce document dans le cadre d'échanges avant, pendant et après des réunions de travail chez les porteurs de projets sélectionnés et leurs équipes de maîtrise d'œuvre.

Conformément au règlement régional voté en juin 2017, plus de 60% des 1 400 000 euros de la Région sont affectés à des fiches-projets :

- 148 040 euros pour la construction d'une MAM à SENS-SUR-SEILLE par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 (intervention sur le TTC car opération inéligible au FCTVA)
- 159 400 euros pour la construction d'un ALSH à LOUHANS par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'
- 192 440 euros pour la rénovation d'un bâtiment communal (abritant la Poste et la Mairie) à MONTPONT-EN-BRESSE
- 362 980 euros pour la rénovation de l'école maternelle à SORNAY
- 59 000 euros pour la rénovation-extension de la Maison municipale Perrusson (Hors gîte) à BAUDRIERES
- 194 630 euros pour la rénovation-extension de la Maison municipale Andrée Berry à PIERRE-DE-BRESSE
- 111 600 euros pour la valorisation des déchets verts par le SIVOM du Louhannais



- Et 8 620 euros pour le compostage en restauration collective par le SICED Bresse Nord.

Les 163 290 euros restants sont affectés à des fiches-actions qui sont des cadres d'éligibilité de futurs projets pré-identifiés ou à identifier en accord avec le Conseil Régional :

- 113 290 euros pour des rénovations ou des constructions écoconditionnées de bâtiments intercommunaux (Collectivité déjà identifiée : Bresse Nord Intercom' pour son gymnase et sa bibliothèque)
- Et 50 000 euros pour des acquisitions de véhicules électriques (Collectivités déjà identifiées : LA-CHAPELLE-THECLE, MOUTHIER-EN-BRESSE, CUISERY et TERRES DE BRESSE, le Conseil Régional ne financera pas les bornes de recharge).

Les 350 000 euros supplémentaires du Conseil Régional pour des projets d'investissements situés dans l'unité urbaine de LOUHANS sont affectés à 2 fiches-projets :

- 209 000 euros pour le réaménagement de la Place de la Libération à LOUHANS
- et 141 000 euros pour la construction d'un ALSH à LOUHANS par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' (soit un total de 300 400 euros de la part du Conseil Régional sur cette opération estimée à 2 224 000 euros HT).

Le taux moyen d'intervention du Conseil Régional est d'environ 30% avec un maximum de 45% pour Bresse Revermont 71 car la construction en « BEPos niveau 3 » de la MAM à SENS-SUR-SEILLE est le projet le plus exemplaire en matière de transition énergétique.

Une seule et unique dépense de fonctionnement a été retenue par le Conseil Régional avec l'opération « Défi famille Energie Positive » portée par le Centre Social et Culturel de CUISEAUX sur le périmètre de Bresse Louhannaise Intercom' ; il s'agit d'une expérimentation appelée à être généralisée à l'ensemble du Pays de la Bresse bourguignonne si les résultats sont satisfaisants.

Chaque porteur de projet doit déposer son dossier de demande de subvention sur la plateforme numérique créée par le Conseil Régional qui est le seul à pouvoir délivrer un accusé réception de dossier complet autorisant le démarrage des travaux et rendant éligible les dépenses. Pour les projets de rénovation ou de construction, le Conseil Régional n'instruira que des dossiers en phase Avant-Projet Définitif (APD) et avec le projet de Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Au regard de l'état d'avancement des projets retenus et des échéanciers proposés par les maîtres d'ouvrage, la « réserve de performance » prévue dans le règlement du Conseil Régional est envisageable pour fin 2019 ; le cas échéant, cette dotation complémentaire serait utilisée au titre des 2 fiches-actions et, si besoin, de certaines fiches-projets.

Concernant l'ingénierie pour l'année 2018 de ce contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional devrait accepter le financement du poste de chef de projet (0,75 équivalent temps-plein) mais a déjà rejeté les demandes pour les postes de chargées de mission SCoT et santé.

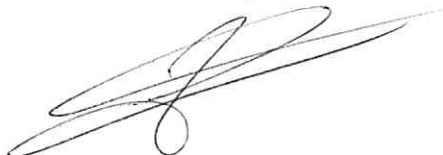
Ce contrat territorial 2018-2020 est appelé à être validé par les élus régionaux lors de leur séance plénière du 29 juin 2018.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le contrat territorial 2018-2020 tel qu'annexé avec le bilan qualitatif du contrat territorial 2015-2017.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif au contrat territorial 2018-2020
- **ET DELEGUE** au comité de programmation LEADER « Entrer dans la transition énergétique » la mise en œuvre du contrat territorial 2018-2020.


*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 19/06/18  
et publié, affiché ou notifié le 21/06/18*

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**

**CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE  
2018-2020**

**ENTRE d'une part :**

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY,

**ET d'autre part :**

Le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, représenté par son Président, Monsieur Anthony VADOT,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2017 relative au règlement d'intervention sur les contrats de territoire 2018 – 2020,

Vu la délibération du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne en date du 11 juin 2018 relative au contrat de territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne,

Vu la délibération du conseil régional en date du 28 juin 2018 relative au contrat de territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne,

**PREALABLEMENT, IL EST RAPPELE :**

La nouvelle politique de cohésion territoriale et d'aménagement du territoire, adoptée lors de l'Assemblée plénière du 30 juin, doit favoriser un développement régional équilibré en s'appuyant à la fois sur un réseau métropolitain, un tissu de villes intermédiaires, les territoires de projet, les quartiers « politique de la ville » et les villages porteurs d'une ruralité dynamique.

La région confirme son ambition à lutter contre toutes les inégalités territoriales et entend poursuivre son soutien aux territoires et espaces les plus fragiles et à forts enjeux, ruraux comme urbains à travers :

- la contractualisation avec les territoires organisés, avec le souci d'une organisation territorialisée permettant de susciter, faire émerger et accompagner l'initiative de terrain,
- des dispositifs et/ou appels à projets innovants, réactifs et démonstrateurs.

Cette politique se base sur les SRADDT approuvés dans les deux anciennes Régions et tient compte, dans une logique de complémentarité et de cohérence, des schémas régionaux adoptés tels que les SRCAE Bourgogne et Franche-Comté, le SRDEII Bourgogne-Franche-Comté adopté par les élus régionaux le 16 décembre 2016, ainsi que des programmes européens 2014-

2020. Elle est marquée par la **volonté de faire converger les politiques territoriales des deux anciennes Régions pour les unifier complètement.**

La politique contractuelle est un des principaux outils de la politique de cohésion territoriale. En articulation avec les autres dispositifs de cette politique, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Elle se déploie de manière équilibrée sur 3 échelles de territoire :

- la métropole de Dijon, l'agglomération de Besançon et les autres agglomérations de la région,
- les petites villes,
- les villages ruraux, péri-urbains et autres centralités.

Un contrat de territoire est un contrat conclu entre un territoire de projet, la Région et éventuellement l'Etat et le Département. Point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, il se décline en objectifs stratégiques partagés et en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018 – 2020.

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions répondant à une **logique de développement du territoire**, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Le présent contrat de territoire a pour objet de définir pour la période 2018-2020 les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis.

Il détaille les objectifs stratégiques partagés entre la Région et le territoire de projet, ainsi que les actions et les moyens qui seront mis en place par les signataires afin de répondre à ces objectifs. Il précise également les engagements de chacun des signataires.

### **ARTICLE 2 : STRATEGIE DU TERRITOIRE**

Pour la période concernée par le présent contrat, le programme pluriannuel envisagé s'appuie sur une stratégie de territoire ciblée sur la priorité régionale transition énergétique.

Par délibération du 25 septembre 2017 de son comité syndical composé de 37 élus issus des 4 communautés de communes, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne, s'est porté candidat à un futur contrat territorial

2018-2020 financé par le Conseil Régional en confirmant, à l'unanimité, **la transition énergétique comme fil conducteur de sa stratégie territoriale.**

**Le diagnostic et les enjeux territoriaux** sont donc identiques à ceux qui ont été présentés lors de l'élaboration du programme LEADER FEADeR 2014-2020 et du contrat territorial 2015-2017 signés le 30 novembre 2015 par le Conseil Régional : avec une Bresse bourguignonne qui consomme plus d'énergie qu'elle n'en produit (consommation de 2 397 GWh pour une production de 273 GWh soit une autonomie de seulement 11%), il faut poursuivre l'action du Pays sur la **sobriété énergétique** (comportements des usagers, etc.), **l'efficacité énergétique** (isolation des bâtiments, etc.) et **le développement des énergies renouvelables** (dont les 4 projets privés de méthanisation portés par des exploitants agricoles, etc.); **cette stratégie doit permettre de faire baisser**

- **la dépense énergétique du territoire qui est de 203 millions d'euros par an soit 3 084 euros annuels par habitant**
- **et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine énergétique qui sont actuellement de 472 ktCO<sub>2</sub>e soit 7,2 TCO<sub>2</sub>e par habitant pour le Pays.**

**La finalité est toujours de faire « entrer dans la transition énergétique » la Bresse bourguignonne** dépourvue fin 2017, comme c'était déjà le cas en 2015, de Territoires à Energie Positive (TEPos) et de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) portés par des Communautés de Communes (qui sont passées de 6 à 4 en janvier 2017 par application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – SDCI -).

Entre 2015 et 2017, des événements ont permis de renforcer et de faire progresser cette stratégie :

- Les 40 dossiers en cours d'instruction au titre du **programme européen LEADER FEADeR 2014-2020** depuis sa signature fin 2015 dont 23 cofinancements attribués par le Conseil Régional au titre du contrat territorial 2015-2017 (cf bilan qualitatif)
- Le **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** obtenu en juillet 2016 avec un avenant financier signé en mai 2017 avec le Ministère de l'Environnement et avec des conventions signées fin 2017 avec l'obligé EDF pour la valorisation **des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** avec 1 200 000 euros disponibles pour financer des dépenses engagées au plus tôt le 13 février 2017 et des factures acquittées par le Comptable public au plus tard en décembre 2018
- Le **Schéma de Cohérence Territoriale** devenu exécutoire le 7 septembre 2017 avec 17 communes reconnues comme **pôles dont la « centralité bressane » composée de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et des communes de SORNAY et BRANGES** ; 39 des 88 communes sont, fin 2017, en prestation de services avec le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour **l'Application du Droit des Sols (ADS)**
- Les actions d'animation du Pays avec sa mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, aux échelles intercommunales, afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique type TEPos, dite « **Mission TEPos** », avec l'appui du consultant ALECO1 (cf bilan qualitatif du contrat territorial 2015-2017)
- Les actions d'animation du **CPIE Bresse du Jura** avec la création et le fonctionnement d'un dispositif d'accompagnement à la transition énergétique (cf bilan qualitatif du contrat territorial 2015-2017)

- Le suivi de plusieurs collectivités locales, de plus en plus nombreuses, par l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (ATD 71) avec le recrutement, fin 2017, d'un nouveau **Conseiller en Energie Partagé** (CEP) qui consacrera 0,5 ETP à la Bresse bourguignonne
- Et l'obligation pour les 2 nouvelles communautés de communes de plus de 20 000 habitants de se doter d'un **PCAET** d'ici le 31 décembre 2018.

« **Entrer dans la transition énergétique** », c'est donc intervenir dans de nombreux domaines stratégiques :

- **Le patrimoine public** avec des collectivités locales qui se doivent d'être exemplaires dans la conception et l'usage de leurs bâtiments. Par rapport à la dynamique du contrat territorial 2015-2017, il s'agit de poursuivre la **rénovation éco-conditionnée de bâtiments** intercommunaux et communaux existants, y compris les logements dont ceux qui appartiennent aux CCAS, mais aussi, et c'est nouveau, de rendre éligibles quelques **projets exemplaires de construction neuve** comme une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de Bresse Revermont 71 et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Bresse Louhannaise Intercom'. Pour **l'éclairage public**, la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD met en œuvre un programme pluriannuel d'investissements sur le mandat 2014-2020 et 33 autres communes ont déjà été soutenues, via le SYDESL, dans le cadre du contrat territorial 2015-2017. La fin de la « Mission TEPos » permettra de proposer aux collectivités locales des actions pour la valorisation de leur patrimoine et de leurs compétences dans la **production d'énergies renouvelables**. Les PCAET obligatoires pour Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse y contribueront également (un seul PCAET est éventuellement envisageable entre ces deux EPCI ou à l'échelle du SCoT si les 4 communautés de communes prennent des délibérations concordantes).
- **L'urbanisme et l'aménagement** avec, pour l'urbanisme, l'exécution **du SCoT de la Bresse bourguignonne** et l'élaboration **du PLUi de Terres de Bresse** (initié par ex Portes de la Bresse avant la fusion avec Saône Seille Sâne). **Les dimensions énergétique et climatique** sont prises en compte dans les avis délivrés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au titre de son SCoT (PLU, cartes communales, CDAC...) et au titre de sa **prestation de service ADS** pour 39 communes (fin 2017). Des communes, reconnues comme pôles par le Conseil Régional et/ou le SCoT, souhaitent également procéder à des **opérations exemplaires d'aménagement urbain** (déplacements doux et végétalisation) comme à CUISEAUX suite aux études pré-opérationnelles (financées au titre du contrat territorial 2015-2017) concernant la reconversion de la friche industrielle située au centre bourg et à LOUHANS-CHATEAURENAUD (Place de la Libération située à proximité du Palace Pierre Provence en cours de rénovation, Promenade des Cordeliers, Quartier de Bram à proximité de la Seille navigable...).
- **L'habitat** avec l'instruction effectuée par le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur **les demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire**

qui, fin 2017, concernent 39 des 88 communes du périmètre. Lors des différentes réunions de la « *Mission TEPos* », les acteurs publics et privés ont fait part de leurs attentes sur le retour des permanences de **l'Espace Info Energie du CAUE 71** (arrêtées en 2015 suite à la fin du financement européen LEADER FEADeR 2007-2013) ; notamment Bresse Louhannaise Intercom' dans le cadre de l'élaboration de sa Stratégie Locale de l'Habitat (SLH). Par manque de locaux disponibles pour l'hébergement de nouveaux agents et adaptés pour l'accueil du public, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne n'a pas souhaité être une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et un territoire d'expérimentation pour le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) ; ses difficultés budgétaires provoquées par les retards d'instruction du LEADER FEADeR 2014-2020 ne lui permettent pas d'envisager de nouvelles dépenses liées à la transition énergétique. Malgré la sensibilisation permanente du Pays aux informations transmises par la délégation locale de l'ANAH, seule deux communautés de communes ont signé le **protocole « Habiter Mieux »** qu'il s'agira de renouveler en 2018 : Bresse Nord Intercom' et Bresse Louhannaise Intercom' avec, pour cette dernière, un rôle important confié à l'association intercommunale « Centre Culturel et Social de Cuiseaux » qui souhaite s'engager sur le dispositif « **Familles à Energie Positive** » proposé lors des réunions de mobilisation du CPIE Bresse du Jura. L'association intercommunale « Bresse Transition » (« fêtes de la transition », rencontres participatives et citoyennes, etc.) propose également la **création d'une « Maison de la Transition »**, bâtiment exemplaire ouvert au public, située à LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, commune exemplaire en matière de transition énergétique (traction animale, rénovations écoconditionnées de bâtiments communaux, baignade biologique, etc.). La **construction de 6 logements en coopérative d'habitants** est prévue sur l'écolieu du Portail à TORPES. La précarité énergétique des ménages sera également traitée dans le cadre du futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne.

- **Les mobilités** avec le projet du CPIE Bresse du Jura, élaboré avec Bresse Transition, l'association « Mission Mobilité » (prêts de véhicules, promotion de l'intermodalité, autopartage, etc) et l'agence de développement économique Bresse Initiative, de **covoiturage dans les entreprises du Pays de la Bresse bourguignonne** en ciblant des zones d'activités dans la centralité bressane et à CUISERY. Mission Mobilité poursuivra son engagement dans **la promotion et le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle**. Il convient également de poursuivre la dynamique du contrat territorial 2015-2017 sur la **mobilité électrique** (acquisitions de véhicules électriques et de bornes de recharges) et sur les mobilités douces avec la **création de chemins piétonniers** dans les centres-bourgs. Avec la fin de la « Mission TEPos » et l'obligation d'avoir un PCAET, des communautés de communes sont susceptibles de porter de nouvelles actions sur les aires de covoiturage, le transport à la demande ou en commun, etc.
- **Les déchets** en sachant que cette compétence a été confiée à deux syndicats intercommunaux : **le SIVOM du Louhannais et le SICED Bresse Nord**. Face à la forte croissance démographique en Bresse bourguignonne (10 000 habitants

supplémentaires depuis le début des années 2000), ces deux syndicats ont besoin de réaliser des investissements nécessaires à la bonne gestion des déchets : **extensions de déchetteries** devenues indispensables notamment pour le **traitement des déchets verts**, acquisition de **nouveaux équipements** comme des broyeurs à végétaux, implantation de **nouveaux Points d'Apports Volontaires (PAV)** et **développement du compostage dans les restaurations collectives**.

- **Les activités locales de productions agricoles et forestières** avec la **pérennisation de la production de plaquettes bocagères** suite à la phase de test financée dans le cadre du contrat territorial 2015-2017. Les initiateurs de cette filière locale, la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud et la Fédération Départementale des Chasseurs, sont à la recherche de clients supplémentaires afin de garantir un modèle économique viable ; ce qui n'est pas le cas fin 2017 avec seulement deux clients. Le Pays communiquera sur l'importance de cette production locale, créatrice d'un revenu complémentaire pour les exploitants agricoles et d'emplois non délocalisables, lors de la publication régionale de l'appel à projets FEDER 2014-2020 « *Chaufferies bois et réseaux de chaleur* ». Pour les filières AOC-AOP « *Volaille de Bresse* » et « *Crème et beurre de Bresse* », des actions groupées sont prévues, dans les exploitations agricoles, pour la **réalisation de bilans Carbone et sur les pratiques économes en énergie**. Depuis plusieurs années, les **circuits courts** se développent en Bresse bourguignonne avec les associations « *Ventres Jaunes* » et « *Entre producteurs* » dans le cadre de marchés locaux dans certaines communes ou de nouveaux dispositifs type « *La ruche qui dit oui* ». Initié par ex Cuiseaux Intercom' et la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD, Bresse Louhannaise Intercom' a repris le Système Alimentaire Local « *Au pré de ma cantine* ». L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne communique sur les produits du terroir bressan et a développé la marque « *La Viande bressane* ». Ces nombreuses initiatives seront traitées dans le cadre du futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne avec une action déjà initiée sur la nutrition scolaire dans les cantines communales.
- **Les autres activités locales** sont également un domaine à traiter dans la transition énergétique en sachant l'économie bressane compte 4 piliers que sont l'agro-alimentaire, le transport, la plasturgie et la métallurgie. Ces entreprises sont susceptibles de vouloir développer des modes de production moins polluants, de l'autonomie énergétique et de l'économie circulaire. Pour ce faire, des actions groupées avec l'agence de développement économique Bresse Initiative et la Chambre de Commerce et d'Industrie seront à organiser comme en juillet 2017 avec le projet de présentation du programme environnemental PERF de la CCI pour des audits énergétiques dans les entreprises de métallurgie (réunion annulée faute de participants).

### **ARTICLE 3 : STRATEGIE REGIONALE**

La Région souhaite que le contrat de territoire intervienne sur un nombre limité d'enjeux et d'objectifs, emprunts d'un « fil directeur » commun (principe de resserrement du contrat). Sur



la base du fil directeur transition énergétique retenu par le Syndicat mixte du Chalonnais, le contrat devra satisfaire aux attentes thématiques suivantes.

### **Attentes de la Région sur la thématique « Transition énergétique »**

La Région attend d'une stratégie territoriale de transition énergétique qu'elle vise à réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité, à développer les énergies renouvelables et de récupération, à réduire les émissions des gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique.

Par stratégie territoriale de transition énergétique est entendue une stratégie cohérente et concourant à la mise en œuvre des objectifs du SRCAE, des objectifs nationaux et européens. Cette stratégie tient compte de l'historique des territoires et en particulier des démarches préexistantes de type PCET ou TEPos, et également des nouvelles obligations réglementaires d'élaboration d'un PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Une stratégie territoriale de transition énergétique doit *prioritairement* traiter des 4 domaines suivants :

- Patrimoine des collectivités
- Urbanisme et aménagement, par l'intégration des dimensions énergétique et climatique à plusieurs échelles
- Habitat
- Mobilités

Elle peut également traiter d'autres domaines, comme par exemple :

- Les déchets : réduction des déchets à la source, optimisation des collectes, facilitation du tri, du recyclage, valorisation des déchets organiques...
- Les activités locales de productions agricoles et forestières : développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique, développement de circuits courts...
- Les autres activités locales : développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique, développement de l'économie circulaire...

Cette stratégie devra respecter les principes directeurs suivants :

- consommer l'énergie avec sobriété et l'efficacité,
- disposer d'un mix d'énergies renouvelables vertueuses sur le plan environnemental et sanitaire,
- développer l'autonomie énergétique des territoires,
- créer des richesses et des emplois non délocalisables.

### **ARTICLE 4 : STRATEGIE PARTAGEE**

La Région et le Syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne conviennent de prioriser, pendant la durée du présent contrat, les objectifs partagés suivants :

### **1- L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des communes et des intercommunalités**

Bien que la facture énergétique communale et intercommunale ne représente qu'à peine 1,5% de la facture énergétique globale du territoire (2,9M€ sur 203M€), il s'agit là d'un champ d'intervention important pour engager le territoire de la Bresse bourguignonne sur la voie de la transition énergétique.

En effet à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal et intercommunal il s'agit :

- de montrer le rôle d'exemplarité des collectivités locales en matière de transition énergétique et d'efficacité énergétique notamment
- de soutenir l'activité économique (secteur du bâtiment notamment) via la commande publique
- de réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités (facture énergétique) dans un double contexte de contraintes budgétaires accrues et de fluctuation à hausse des énergies fossile et électrique

**Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations de construction ou de réhabilitation du patrimoine bâti dans un objectif de performance énergétique.**

### **2- La mise en œuvre de politiques d'aménagement durable intégrant des objectifs de transition énergétique**

Les politiques d'aménagement durable visent de plus en plus à introduire et contenir des objectifs énergétiques et ceci notamment depuis les lois Grenelle jusqu'à la loi ALUR.

Cependant, si les intentions sont généralement bien présentes lors des phases amont de diagnostic, de définition des enjeux et des intentions d'aménagement, il est plus difficile de retrouver leur transcription et leur matérialisation définitive aussi bien dans les volets réglementaires des documents de planification d'urbanisme (SCoT et PLUi) que dans les réalisations d'aménagement et d'urbanisme opérationnel

**Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations d'aménagement durable des espaces publics avec des projets d'aménagement exemplaires intégrant des objectifs de transition énergétique.**

### **3- L'intervention sur les mobilités : développer les mobilités économes et non polluantes**

Bien que la facture énergétique communale et intercommunale ne représente qu'à peine 1,5% de la facture énergétique globale du territoire (2,9M€ sur 203M€), il s'agit là d'un champ d'intervention important pour engager le territoire de la Bresse bourguignonne sur la voie de la transition énergétique.

En effet, les collectivités locales ont un rôle d'exemplarité à jouer notamment en matière de mobilité qui constitue un très important poste de consommation énergétique du territoire.

**Sera ainsi soutenu, l'acquisition de véhicules électriques par les communes et leurs groupements.**

### **4- Le développement de l'information et de l'accompagnement des acteurs du territoire**

La transition énergétique étant l'affaire de tous, il s'agit ici de mobiliser la population du territoire et de la rendre acteur de la stratégie territoriale de transition énergétique. En effet, cette stratégie n'a de sens et ne connaîtra le succès, que si, elle est construite et acceptée par une majorité d'acteurs du territoire : élus, habitants, acteurs économiques, associatifs...

Le secteur résidentiel étant le premier secteur consommateur en énergie du territoire, il est important de sensibiliser, former et accompagner les ménages sur les sources d'économies d'énergie dans leurs logements.

**Sera ainsi soutenu, la mise en place et la diffusion de projets d'animation et d'accompagnement de type « Concours de familles à énergie positive ».**

#### **5- L'intervention sur les déchets afin de faciliter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets**

Les déchets verts représentent des quantités importantes de déchets entrant en déchèterie. L'augmentation régulière de ces apports pose la question de l'organisation de leur collecte et de leur valorisation organique ou énergétique.

Les enjeux sont à la fois économiques et environnementaux, sur des tonnages qui sont loin d'être négligeables. Il paraît donc important d'impulser une dynamique territoriale visant à développer la collecte et la valorisation des déchets verts en s'appuyant sur l'action menées par les 2 syndicats de collecte et de gestion des déchets présents sur le territoire de la Bresse Bourguignonne

**Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations de valorisation des déchets verts.**

### **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

Le présent contrat porte sur la période 2018-2020. Il prend effet à la date de signature du contrat et se termine au plus tard au 31 décembre 2020.

### **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

#### **6.1 Engagements du Territoire**

Par la conclusion du présent contrat, le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, en tant que pilote du contrat, s'engage à :

- Se doter de moyens humains suffisants dédiés à la mise en œuvre de la stratégie et au pilotage du contrat (a minima  $\frac{3}{4}$  d'ETP dédié) ;
- Organiser et animer la gouvernance locale du contrat ;
- Informer les maîtres d'ouvrage des actions programmées, des modalités et des délais d'octroi des subventions et relancer les maîtres d'ouvrage, s'informer régulièrement auprès des maîtres d'ouvrage du bon déroulé des actions prévues au contrat et procéder à des relances si besoin ;
- Valider les projets programmés au moment de la signature du contrat ;
- Valider les actions non programmées initialement qui seront présentées à la Région en cours de période de contractualisation ;

- Accompagner les maîtres d’ouvrage aux différentes étapes de vie de leur action pour en améliorer la qualité ;
- Emettre un avis sur les projets lors de l’instruction des demandes d’aides financières par la Région.

## **6.2. Engagements de la Région**

La Région, en particulier le service développement territorial :

- accompagne le territoire dans la mise en œuvre de sa stratégie. Elle le sollicite régulièrement pour échanger sur l’avancement du contrat et sur les actions programmées ;
- l’informe de ses échanges avec les maîtres d’ouvrage ;
- est responsable du choix et du respect du régime d’aide d’Etat s’appliquant à un soutien ;
- s’engage à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de 1.750.000€ pour soutenir les projets identifiés à l’annexe 2, conformément aux fiches projet de l’annexe 3, et aux fiches action de l’annexe 4 qui seront validés en cours de période par le territoire et la Région.

Le présent contrat ne vaut pas engagement des crédits et un dépôt des demandes de subvention sera nécessaire selon les modalités prévues au Règlement Budgétaire et Financier.

Cette enveloppe pourra être réabondée à mi-parcours par une réserve de performance sur la base de critères de consommation et de réalisation des programmes d’actions appréciés par la Région. Cet abondement d’enveloppe sera apprécié suivant la dynamique de projet, mais devra concerner des projets s’inscrivant dans la priorité régionale de la transition énergétique et écologique, afin de réussir avec l’appui des territoires la démarche de région à énergie positive.

Inversement, en cas d’objectifs non atteints en matière de mandatements des projets délibérés au titre de la contractualisation, la Région se réserve le droit de procéder à un dégagement d’office sur la base des enveloppes initiales, pouvant intervenir à partir de deux années de contractualisation à minima.

La Région soutient également, en dehors du contrat, l’ingénierie nécessaire à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, au regard de ses politiques sectorielles en vigueur au moment du dépôt des dossiers, la Région peut apporter des financements complémentaires (hors contrats) qui seront recherchés en priorité. Elle recherchera également la complémentarité des crédits territoriaux avec les fonds européens.

## **6.3. Engagements des maîtres d’ouvrages des actions**

Les maîtres d’ouvrage des actions programmées sont pilotes de leur action. Ils sont seuls responsables du dépôt et du suivi de leur demande de subvention auprès de la Région. Ils tiendront régulièrement informés le territoire de projet de l’avancement de leurs actions : réflexion du projet, rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés publics, choix des prestataires, suivi des études/travaux, demande de versement.

Pour programmer des actions relevant de l’annexe 4, ils devront s’adresser au territoire de projet pour qu’il valide la cohérence de l’action et négocie avec la Région.

## **ARTICLE 7 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE DU CONTRAT**

Chacune des actions inscrites au contrat devra faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Région par le maître d'ouvrage de l'action (dans la limite du montant inscrit au contrat et dans le respect des règlements d'intervention). Ces demandes seront délibérées par la Commission permanente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Les dernières demandes de subvention relevant de ce contrat devront être sollicitées avant le 31 août 2020.

Les règles générales du Règlement Budgétaire et Financier de la Région s'appliquent. Aucune dépense réalisée avant dépôt d'un dossier complet de demande de subvention ne pourra entrer dans l'assiette éligible.

Les actions inscrites au tableau de programmation pluriannuel et décrites en annexe 4 devront être validées par le territoire de projet et négociées avec la Région avant de faire l'objet d'une demande financière auprès de la Région au titre du présent contrat.

Toutes les actions programmées au titre des contrats territoriaux devront être conformes aux conditions fixées dans le règlement d'intervention régional « contrats de territoire ».

**Une rencontre à mi-parcours sera convoquée**, à l'initiative du territoire, réunissant :

- Les représentants (élus et techniciens) des signataires du contrat ;
- Les maîtres d'ouvrage des actions programmées/à programmer.

Elle portera notamment sur :

- Bilan (quantitatif et qualitatif) de l'avancement du contrat (consommation et prévisions financières relatives aux actions relevant de la modalité 1 et de la modalité 2) ;
- Echanges sur le projet de territoire (mise en œuvre et ses perspectives).

## **ARTICLE 8 : MODALITES DE LA GOUVERNANCE LOCALE**

Le territoire de projet mettra en place et animera la gouvernance suivante, afin notamment de permettre que les collectivités infraterritoriales (notamment les EPCI et petites villes soutenus dans le cadre du contrat) soient pleinement actrices de la stratégie ; mais aussi que les acteurs locaux et la société civile soient associés à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet de territoire et du contrat.

Par délibération n°2015-038 du 28 septembre 2015, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, structure porteuse du Pays, a confié la mise en œuvre du contrat territorial 2015-2017 aux membres publics et privés du comité de programmation LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » ; cette gouvernance, qui a été appréciée lors des auditions des porteurs de projets en 2016 et 2017, est appelée à être renouvelée pour la mise en œuvre du contrat territorial 2018-2020.

Fin 2017, ce comité de programmation LEADER est composé de 26 personnes réparties en 13 binômes.

Pour les membres publics les 12 personnes, réparties en 6 binômes, sont :

- Mme Mathilde CHALUMEAU, conseillère départementale (avec Mme Aline GRUET, conseillère départementale, comme suppléante)

- M. Anthony VADOT président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom (avec M. Jean Michel LONGIN, vice-président, comme suppléant)
- M. Jean-Marc LEHRE, vice-président de la Communauté de Communes Terres de Bresse (avec Mme Jocelyne MICHELIN, déléguée, comme suppléante)
- M. Jacques GUITON président de la Communauté de Communes Bresse Nord Intercom' (avec Mme Claudette JAILLET, vice-présidente, comme suppléante)
- M. Didier FICHET président de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 (avec M. Jean SIMONIN, délégué, comme suppléant)
- Mme Stéphanie LEHEIS adjointe au Maire de LOUHANS-CHATEAURENAUD (avec M. Olivier MARTIN, adjoint au Maire, comme suppléant)

Pour les membres privés, les 14 personnes, réparties en 7 binômes, sont :

- Mme Marie Odile MAINGUET présidente du CPIE Bresse du Jura (avec M. Jean Luc SAULNIER, directeur, comme suppléant)
- M. Alain CORDIER président de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (avec M. Dominique RIVIERE, conservateur, comme suppléant)
- M. Thierry GAY, Directeur territorial Bourgogne de GRDF (avec M. Jean-Paul BUCHILLET, conseiller collectivités territoriales, comme suppléant)
- M. Joseph ENTREMONT, membre du comité de direction Office de Tourisme de Pays (avec Mme Marie-Rose COULON comme suppléante)
- M. Denis JUHE, agriculteur bio (avec M. Jacques POULIN, représentant agroalimentaire, comme suppléant)
- M. Samuel CHANUSSOT, vice-président de la Chambre d'Agriculture (avec M. Didier LAURENCY, président Coopérative Bourgogne du sud, comme suppléant)
- M. Marc SIMIDE président Bresse Transition (avec M. Thierry GROSJEAN, président CAPEN71, comme suppléant)

**Par conséquent, les 4 communautés de communes, la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et les membres privés du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne sont représentés au sein de l'instance de gouvernance du contrat territorial 2018-2020. Conformément à son règlement intérieur, le comité de programmation LEADER FEADeR 2014-2020 se réunit au moins une fois par semestre.**

#### **ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES**

Le contrat de territoire 2018 – 2020 comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le présent contrat ;
- l'annexe 1 relative au **graphe d'objectifs** ;
- l'annexe 2 relative au **tableau de programmation pluriannuel** (jusqu'en 2020) des projets et actions relevant du contrat ;
- l'annexe 3 relative aux **fiches projets** qui détaillent chacun des projets prévus à l'annexe 2 à partir de la trame type fournie ;
- l'annexe 4 relative aux **fiches actions** qui fixe le cadre d'un soutien régional pour des actions prévues à l'annexe 2, à partir de la trame type fournie.

#### **ARTICLE 10 : CONTRÔLE DE LA REGION**

La Région pourra procéder, à tout moment, à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes désignés par elle, pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par le bénéficiaire, et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Région ainsi que de l'utilisation des fonds mis à la disposition du bénéficiaire.

La Région exerce un contrôle effectif des engagements pris par le bénéficiaire à l'article 5 de la présente, à cette fin, elle se réserve le droit de :

- Effectuer tout contrôle sur pièce ou sur place sur l'utilisation des fonds mis à la disposition du bénéficiaire ;
- Se faire communiquer tous documents administratifs, comptables et techniques, qu'elle juge opportun à son contrôle ;
- Transmettre dans un délai de 15 jours suivant son adoption le compte administratif.

#### **ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

Le bénéficiaire a l'obligation de valoriser en toute occasion (communication institutionnelle, événementielle, investissements, etc.) son partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, conformément aux règles générales du Règlement Budgétaire et Financier de la Région.

#### **ARTICLE 12 : RESILIATION**

La Région se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses, soit de la convention soit d'un de ses avenants. Toutefois, cette résiliation n'interviendra que trois mois après l'envoi par la Région, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, mettant en demeure le bénéficiaire de se conformer à ses obligations et en cas d'inexécution de ce dernier.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(en 2 exemplaires originaux)

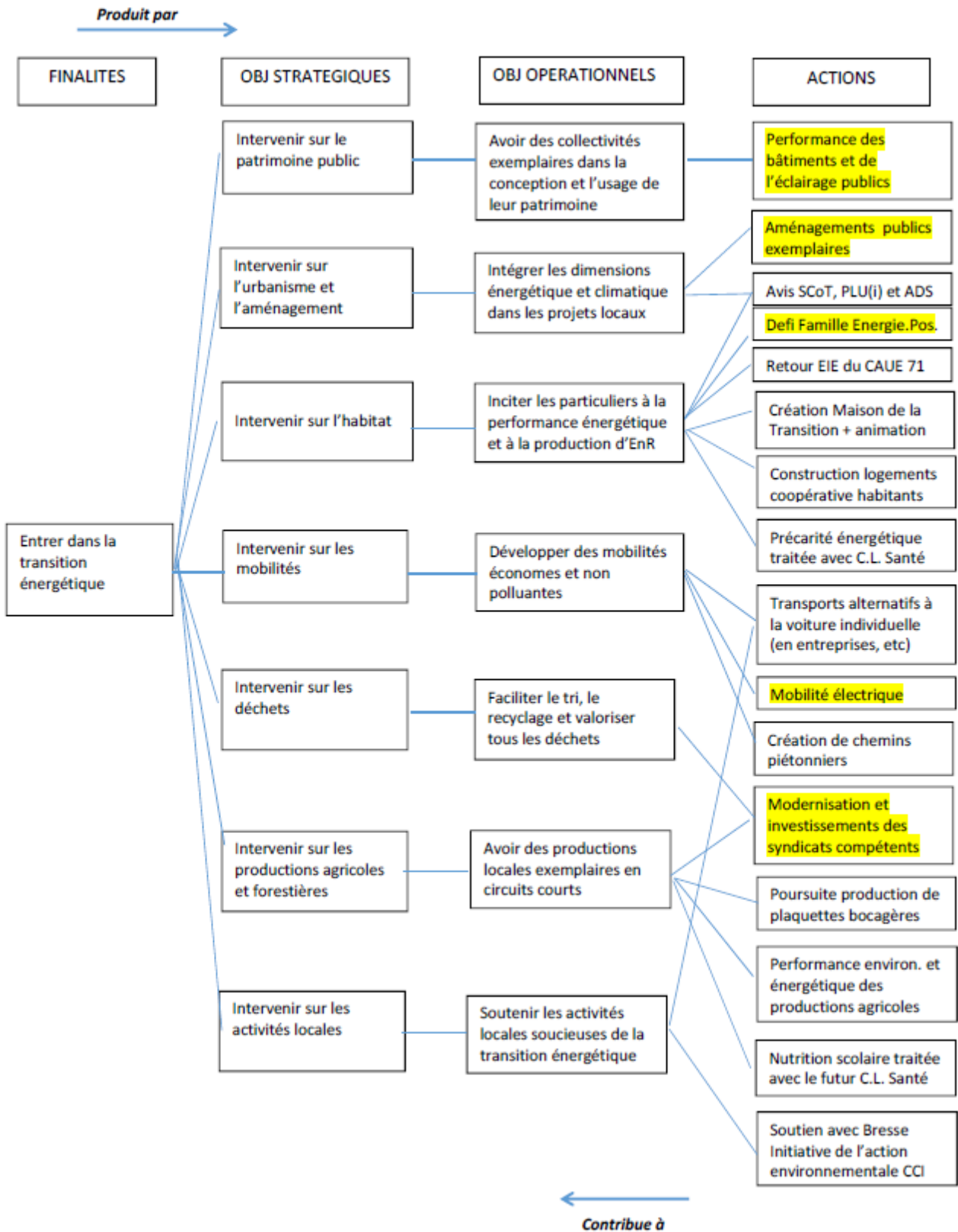
**La Présidente de la  
Région Bourgogne- Franche-Comté**

**Le Président du  
Syndicat mixte  
de la Bresse Bourguignonne**

**Marie-Guite DUFAY**

**Anthony VADOT**

# Annexe 1 : Graph d'objectifs





## Annexe 2 : Tableau de programmation pluriannuel

PROJETS PROGRAMMES (Modalité 1)	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	Investissement				Fonctionnement Subvention programmée	Fiche PROJET
			Subvention programmée au titre de :					
			Enveloppe urbaine	Enveloppe rurale	Enveloppe petites villes	Dotation Lycée		
<b>Patrimoine public</b>								
Construction MAM à SENS-SUR-SEILLE	CC Bresse Revermont 71	328 980 en TTC		148 040 sur TTC				1
Construction ALSH à LOUHANS	CC Bresse Louhannaise Intercom'	2 224 000		159 400	141 000			2
Rénovation bâtiment communal La Poste Mairie	MONTPONT-EN- BRESSE	549 834,30		192 440				3
Rénovation école maternelle	SORNAY	907 452		362 980				4
Rénovation extension Maison Perrusson (hors gîte)	BAUDRIERES	259 339		59 000				5
Rénovation extension Maison Andrée Berry	PIERRE-DE- BRESSE	556 102		194 630				6
<b>Urbanisme et aménagement</b>								
Réaménagement Place de la Libération	LOUHANS- CHATEAURENAU D	690 000			209 000			7
<b>Habitat</b>								
Défi famille Energie Positive	Centre Social Culturel Cuiseaux	25 000 TTC					10 000	8
<b>Déchets</b>								
Valorisation déchets verts	SIVOM Louhannais	279 000		111 600				9
Compostage restauration collective	SICED Bresse Nord	21 550		8 620				10
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>5 841 257,30 €</b>	<b>... €</b>	<b>1 236 710 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>... €</b>	<b>10.000 €</b>	
<b>TOTAL Modalité 1</b>			<b>1 586 710 €</b>					

<b>ACTIONS ENVISAGEES (Modalité 2)</b>	<b>Investissement</b> Montant indicatif de subvention	<b>Fonctionnement</b> Montant indicatif de subvention	<b>Fiche ACTION</b>
<b>Patrimoine public</b>			
<i>Rénovations ou constructions intercommunales écoconditionnées</i>	113 290		1
<b>Mobilité</b>			
<i>Mobilité électrique</i>	50 000		2
<b>TOTAL Modalité 2</b>	<b>163 290 €</b>	<b>... €</b>	
<b>TOTALGENERAL</b>	<b>1 750 000 €</b>	<b>... €</b>	

## Annexe 3. Fiches projet

N°1	FICHE PROJET	
Construction d'une maison d'assistantes maternelles		

### Lien avec la stratégie du territoire :

Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public

### Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes Bresse Revermont 71  
8, Rue Pontpierre – 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

### Objectif :

- 1) Disposer d'un bâtiment public d'accueil de la petite enfance à énergie positive et à haute performance énergétique environnementale offrant un confort optimum avec des charges réduites.
- 2) Offrir la possibilité aux familles dépourvues d'un mode de garde pour leurs jeunes enfants de disposer d'un service performant et de qualité.
- 3) Regrouper et professionnaliser des assistantes maternelles hors leur domicile familial et faciliter ainsi l'exercice de la profession.
- 4) Conserver sur le territoire les familles et les écoles des villages.
- 5) Développer l'attractivité du territoire.

### Description du projet :

Ce projet a été présenté le 31 octobre 2017 à M. le vice-président du Conseil Régional lors de sa visite en Bresse bourguignonne et le 4 avril 2018 lors d'une réunion de travail en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

- Construction d'une maison d'assistantes maternelles par la collectivité intercommunale sur un site en manque de moyens de garde pour jeunes enfants.
- Bâtiment de 120 m<sup>2</sup> permettant l'accueil de trois assistantes maternelles et de douze enfants.
- Bâtiment ossature bois/isolant laine bois.
- Bâtiment à énergie positive niveau Bepos 3 et niveau Carbone 1 à minima (Label E + C).

### Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :

#### A) Ingénierie

- 1) Architecture, Economie et suivi de chantier : Daniel BARBIER  
Architecte DPLG  
68, Route de Mervans  
71620 SAINT MARTIN EN BRESSE  
Tél : 03.85.47.08.10  
Email : [barbier.architecte@wanadoo.fr](mailto:barbier.architecte@wanadoo.fr)
- 2) Thermicien : Conseil Energie Thermique Noël Clergot  
73, Rue Saint Désiré  
39000 LONS LE SAUNIER  
Tél : 03.63.67.20.67 ou 06.42.94.83.51  
Email : [bet.conseilenergie@gmail.com](mailto:bet.conseilenergie@gmail.com)

#### B) Méthodologie

- Evaluation des besoins, dimensionnement par comité de pilotage collectivité et professionnels de la petite enfance,
- Conception, projet bâtiment à énergie positive équipe ingénierie,
- Etude des niveaux atteints en tenue de performance Cep et en niveau Carbone par cabinet spécialisé,
- Validation du projet par comité de pilotage (collectivité + ATD71 + professionnels de la petite enfance),
- Dépôt du permis de construire,
- Construction.

**Partenariats envisagés** (hors financement) :

- CCB71 étant adhérente de l'Agence Technique du Département, l'agence sera associée à l'élaboration du projet ainsi que les professionnels en charge de la petite enfant sur CCB71.

**Echéancier :**

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : **15 Janvier 2018**
- Date de démarrage de la phase de conception de maitrise d'œuvre : **15 Février 2018**

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : **01 Juillet 2018**
- Date de démarrage des travaux : **Septembre 2018**
- Date d'achèvement des travaux : **Mars 2019**

**Localisation :**

- Sens Sur Seille (à proximité de l'Ecole)

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat) :  
Détermination des niveaux atteints en terme de performance Cep et en niveau de carbone
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) :  
Suivi et bilan annuel de la consommation énergétique du bâtiment (calcul thermique réalisé suivant la méthode Th BCE)
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) :  
Performance au sein du parc immobilier communautaire

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

LOTS	DESIGNATION	MONTANT
1	TERRASSEMENT	5 400 €
2	ASSAINISSEMENT	6 500 €
3	MACONNERIE	17 500 €

4	CHARPENTE ET OSSATURE BOIS	80 000 €
5	TERRASSE	9 500 €
6	MENUISERIES	17 100 €
7	PLATRERIE ISOLATION	21 100 €
8	PEINTURE	7 000 €
9	ELECTRICITE	11 000 €
10	PLOMBERIE SANITAIRE	14 000 €
11	CHAUFFAGE	12 000 €
12	CHAPE CARRELAGE FAIENCE	7 400 €
13	SOL SOUPLE	5 000 €
14	PHOTOVOLTAIQUE*	15 000 €
15	CLOTURE	5 000 €
16	ESPACE VERT	6 000 €
17	ETUDES MAITRISE D'ŒUVRE HT	27 450 €
18	ETUDES THERMIQUE ET INFILTROMETRIE E+C-	4 700 €
19	ETUDES STRUCTURE	2 500 €
20	ETUDE DE SOL	3 000 €
21	BUREAU DE CONTROLE ET SPS	6 500 €
22	BRANCHEMENTS DIVERS	4 000 €
23	LABELLISATION E+C-	1 500 €
	<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>289 150 €</b>
	<b>TVA 20%</b>	<b>57 830 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>346 980 €</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

**\*Photovoltaïque inéligible (confirmation lors de la réunion de travail du 4 avril 2018)**  
**Dépense éligible en TTC (pas de récupération de la TVA) : 328 980 euros (346 980 – 18 000)**  
**18 000 euros = montant TTC des 15 000 euros HT pour les panneaux photovoltaïques**

Financier	Taux %	Montant €
Région	45 %	148 040 €
Etat (DETR)	25 % (30% du HT)	82 245 €
Communauté de Communes	30 %	98 695 €
	<b>TOTAL TTC éligible</b>	<b>328 980 €</b>

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Volet petite enfance : Présentation d'un schéma de développement de l'offre petite enfance à l'échelle intercommunal réalisé en concertation avec la CAF
- Eco-conditionnalité :
  1. Performance énergétique : RT 2012 -20%
  2. Attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°2	<b>FICHE PROJET</b>
<b>Construction d'un A.LS.H. à LOUHANS</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'  
71 500 LOUHANS-CHATEAURENAUD**

**Objectif :** Il s'agit de répondre aux conditions particulières de la transition énergétique.

La conception et l'usage du bâtiment anticipera la future réglementation environnementale RE 2020.

La construction se présentera comme à énergie positive et à haute performance environnementale.

Le maître d'Ouvrage veut que cet ouvrage participe au respect de l'environnement et aux notions de développement durable.

**Description du projet :**

Ce projet a été présenté le 31 octobre 2017 à M. le vice-président du Conseil Régional lors de sa visite en Bresse bourguignonne.

Il s'agit d'une construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'une capacité d'accueil de 160 enfants. L'étude de faisabilité fait apparaître une surface utile de plancher de 1 000 m<sup>2</sup>. La mutualisation d'espaces et de locaux est prévue avec d'autres structures communautaires (REPAM 190 m<sup>2</sup>, Ludothèque 265 m<sup>2</sup>, Accueil Jeunes 165 m<sup>2</sup>).

- Le bâtiment sera économe en énergie, il est prévu :
  - Une orientation adéquate
  - Une compacité de volumes additionnée à une façade sud largement vitrée et dotée de protections solaires appropriées
  - Une isolation renforcée des parois
  - Un traitement des ponts thermiques
  - Une installation de fenêtres performantes
  - Une étanchéité à l'air efficace
  - Une ventilation double flux avec récupération de chaleur
  - Un chauffage à haut rendement solaire thermique et photovoltaïque
  - Récupération des eaux de pluie
  
- Une attention particulière sera portée lors de l'élaboration du projet sur :
  - Les déchets de chantier seront triés et valorisés
  - Au-delà du T.A.D. déjà mis en place, des modes doux de déplacement – cheminements piétons, pistes cyclables – seront organisés avec la Ville de Louhans-Châteaurenaud
  
- Afin de favoriser les activités ludiques et sportives du futur ALSH, il est prévu de l'implanter à proximité immédiate de deux gymnases, de terrains de foot et de rugby, d'une piste d'athlétisme et d'un centre aquatique.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Concernant l'ingénierie, une mission de maîtrise de l'œuvre sera confiée à une équipe composée de :

- Architecte
- BET VRD
- BET structure
- BET thermique
- Economiste

A propos de la méthodologie, un COPIL sera constitué, et les usagers seront concertés à toutes les étapes du projet.

**Partenariats envisagés** : Nous aurons recours à différentes instances :

- CAF
- ATD 71
- Conseiller en Energie Partagée
- ADEME

**Echéancier prévisionnel** :

- o Etude de faisabilité réalisée en interne : octobre 2017
- o Programmiste : consultation en cours : novembre 2017 – avril 2018
- o Concours de Maîtrise d'œuvre : Loi MOP : avril 2018
- o Choix de l'équipe de MOE : juin 2018
- o Attribution des marchés de travaux : janvier 2019
- o Ouverture de chantier : mars 2019
- o Achèvement des travaux : septembre 2020
- o Ouverture au public : octobre 2020

**Localisation** : Le futur ALSH serait construit sur une propriété de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'.

La parcelle d'une contenance de 20 000 m<sup>2</sup> est située aux environs proches de structures communales et intercommunales existantes, au lieu-dit Les Redy à Louhans.

**Indicateurs d'évaluation** :

- Indicateur de réalisation : surveillance accrue lors de la construction
- Indicateur de résultats : vérification des travaux et de leur conformité à l'étude thermique
- Indicateur d'impact : suivi des consommations et du confort des usagers

**Coût prévisionnel et détail des dépenses** :

- Travaux bâtiments et VRD	1 950 000
- MDE + BET	253 500
- Contrôle technique	11 500
- Coordinateur SPS	4 000
- Etude de sol	5 000

Total 2 224 000 € HT

**Plan de financement :**

Financier	Taux %	Montant €
Etat DETR	30	667 200
FEADER PDR	15,25	339 200 (plafond)
Région contrat territoire	13,51	300 400
CD71 projets structurants	11,24	250 000
Bresse Louhannaise Intercom'	30	667 200
TOTAL	100	2 224 000

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. performance énergétique : RT2012 -20%
  2. attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO



N°3	<b>FICHE PROJET</b>	
<b>Rénovation et réagencement du bâtiment La Poste /Mairie</b>		

<p><b><u>Lien avec la stratégie du territoire :</u></b>  <b>Intervenir sur le patrimoine public</b>  <b>Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine</b>  <b>Performance des bâtiments et de l'éclairage public</b></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> COMMUNE de MONTPONT-en-BRESSE (Pôle SCoT)  Place du 19 Mars 1962  71470 MONTPONT-en-BRESSE  03 85 72 91 66  mairie.montpont@wanadoo.fr</p>
---

**Objectif :** Dans le cadre de la transition énergétique, diminuer les consommations énergétiques du bâtiment, réduire les dépenses et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Description du projet :**

Ce projet a fait l'objet d'une réunion de travail avec le Pays et l'ATD 71 le 16 novembre 2017 puis le 4 avril 2018 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Rénovation thermique conséquente d'un bâtiment communal très énergivore et réagencement des espaces pour centraliser différents services publics (mairie, garderie périscolaire, agence postale)

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

**Ingénierie :**

Intervention de l'Agence Technique Départementale 71 (ATD71) en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

L'équipe de maîtrise d'œuvre recrutée est composée des cabinets PERCHE-BOUGEAULT (architecte) et CHALEAS (thermicien).

**Méthodologie :**

En s'appuyant sur une étude d'opportunité rédigée par l'ATD71, le projet a été analysé en commission bâtiment puis validé par le Conseil Municipal.

Lors des études d'avant-projet, il sera prévu l'organisation de réunion entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les utilisateurs afin de valider les travaux à réaliser.

En phase Avant Projet Définitif, le projet sera présenté, soit sur le bulletin municipal, soit en réunion publique.

**Partenariats envisagés** (hors financement) : ATD71, La Poste

**Echéancier :**

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : depuis septembre 2017
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : mars 2018
- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : juillet 2018
- Date de démarrage des travaux : Novembre 2018
- Date d'achèvement des travaux : Octobre 2019

**Localisation :** Bâtiment Mairie / La Poste

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat)  
Concernent les actions proprement dites  
Amélioration des performances thermiques. Différence entre l'état initial et l'état final.
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)  
Concernent les effets directs et immédiats sur ses bénéficiaires directs.  
Qualité des locaux rénovés, conditions d'accueil du public et des enfants, économies thermiques réalisées, mesure de la diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)  
Se rapportent aux conséquences de programme au-delà de ses effets immédiats.  
Maintien et développement des services publics dans les collectivités rurales  
Exemplarité de la rénovation thermique sur bâtiment existant

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

<b>Dépenses prévisionnelles HT</b>	
Travaux	426 916,00
Tolérance étude	21 345,80
Tolérance travaux	21 345,80
Mobilier	0,00
Maître d'œuvre	51 229,92
Contrôle technique	2 561 ,50
Coordonnateur SPS	1 707,66
Notaire	0,00
Révision de prix	10 502,13
Réseaux VRD	0,00
Diverses prestations de services	11 542,24
Décoration	0,00
Parachèvement	2 683,24
<b>TOTAL HT</b>	<b>549 834,30</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>659 801,16</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

<b>Financier</b>	<b>Taux %</b>	<b>Montant €</b>
Etat - DETR 2018	30%	164 950
Département AAP 2019	4,55 %	25 000
Région au titre du contrat territorial 2018-2020	35%	192 440
Commune dont CEE classiques	30,45 %	167 444,30
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>549 834,30</b>

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. objectif niveau BBC rénovation sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. attention particulière sur le confort d'été
  
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
  
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°4	FICHE PROJET	
Rénovation énergétique de l'école maternelle William Morey		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maître d'ouvrage : commune de SORNAY (commune de la centralité bressane SCoT)**

**Objectif :**

Ce projet a fait l'objet d'une réunion de travail le 9 avril 2018 en présence du programmiste. L'école maternelle WILLIAM MOREY est vieillissante et énergivore puisqu'elle a été construite en 1976. Il va sans dire qu'il devient urgent de procéder à de gros travaux permettant l'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment.

Celui-ci répondra à la réglementation environnementale RE 2020.

Le Maître d'ouvrage désire que cet ouvrage, après rénovation, participe au respect de l'environnement et aux notions de développement durable.

**Description du projet :**

Le projet consiste en la rénovation énergétique de l'école maternelle de la commune de SORNAY, d'une capacité d'accueil de 80 enfants avec également la création d'une salle supplémentaire.

L'étude de faisabilité fait apparaître une surface utile de plancher de 450 m².

Le bâtiment sera économe en énergie. Il est prévu :

- une isolation renforcée des parois par l'extérieur
- un traitement des ponts thermiques
- une installation de fenêtres performantes dotées de protections solaires appropriées
- une étanchéité à l'air efficace
- une ventilation double flux avec récupération de chaleur
- un chauffage à haut rendement

Une attention particulière sera portée lors de l'élaboration du projet sur les déchets de chantiers, qui devront être triés et valorisés

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Une mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à une équipe composée de :

- architecte
- BET VRD
- BET structure
- BET thermique
- Economiste

**Partenariats envisagés (hors financement) :**

Nous aurons recours aux instances suivantes :

- Un conseiller en énergie partagée
- L'ADEME

### **Echéancier :**

- Etude de faisabilité réalisée par la société ARCAD'26, bureau d'architectes : APS de décembre 2017
- Concours de Maîtrise d'œuvre : Loi MOP : Juin 2018
- Choix de l'équipe de MOE : Septembre 2018
- Attribution des marchés de travaux : Mars 2019
- Ouverture de chantier : Juin 2019
- Achèvement des travaux : Août 2020

### **Localisation :**

L'école maternelle WILLIAM MOREY est située au n°125 Rue du Clos des Jardins 71500 SORNAY, cadastrée parcelles D n°969 (3 219 m<sup>2</sup>) et D n°968 (1 801 m<sup>2</sup>)

### **Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation : surveillance accrue lors de la construction
- Indicateurs de résultats : vérification des travaux et de leur conformité à l'étude thermique
- Indicateurs d'impact : suivi des consommations et du confort des usagers

### **Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

- travaux bâtiments et VRD	775 600 € HT
- MDE, BET, contrôle technique, coordinateur SPS	131 852 € HT
TOTAL	907 452 € HT

### **Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
Etat DETR ou DSIL 2019	30%	272 235
Conseil Régional au titre du contrat territorial 2018-2020	40%	362 980
Commune dont CEE classiques	30%	272 237
TOTAL	100%	907 452

### **Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. objectif niveau BBC rénovation sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°5	<b>FICHE PROJET</b>	
<b>Rénovation - extension de la Maison Perrusson (hors partie gîte de groupe)</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maître d'ouvrage : Mairie de Baudrières**

**Objectif :** Pouvoir répondre aux sollicitations actuelles et futures des différents organismes (associations sportives et ludiques, écoles, entreprises...) sur le besoin d'une salle multi-activités. Cette salle se vaudra structurante pour notre territoire et répondra aux différents besoins relevés ces dernières années et qui empêche le développement de nouvelles associations sur notre commune et les communes alentours.

**Description du projet :**

**Ce projet a fait l'objet d'une réunion de travail avec le Conseil Régional, le Pays et l'ATD 71 le 20 décembre 2017 ; la partie « gîte » a été orientée sur le règlement régional « Développement des hébergements de groupe ».**

Extension et création d'une salle multi-activités permettant d'apporter des solutions d'accueil aux associations de la commune et des communes limitrophes dont celles du RPI et de la communauté de communes. Permettre également de libérer la salle polyvalente de la commune pour optimiser les coûts de chauffage avec un système plus performant sur le bâtiment qui répondra à la RT 2012, système qui sera probablement une chaufferie bois. Cette salle sera également un lieu pour les séminaires d'entreprises de la commune et des alentours mais aussi un complément pour le gîte de groupe qui sera créé lors de la première phase de travaux. La conception de cette salle permettra aux enfants de notre RPI de pouvoir pratiquer sans risque les différentes activités proposées par les enseignants.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Equipe de maîtrise d'œuvre : architecte, thermicien, économiste, paysagiste

Montage du projet avec la MO puis communication sous différentes formes (presse, réunion, bulletin d'information) pour exposer le projet aux administrés

**Partenariats envisagés** (hors financement) : adhérent : ATD 71, CEP, CAUE

**Echéancier :**

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : janvier 2018
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : février 2018

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : novembre 2018
- Date de démarrage des travaux : avril 2019
- Date d'achèvement des travaux : novembre 2020

**Localisation : le projet est situé au bourg de Baudrières**

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation : 2018/2020
- Indicateurs de résultats : création de la salle multi-activités et respect des économies d'énergie suite à l'étude réalisée, conforter le taux d'occupation de la salle
- Indicateurs d'impact : fonctionnement du gîte et respect de l'engagement annoncé pour les économies d'énergie

**Coût prévisionnel et détail des dépenses : 259339€ HT**

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
Département	7	18 000
DETR / FSIL	40	103 735
Région	23	59 000
Autofinancement dont CEE classiques	30	79 604
TOTAL	100	259 339

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. Sur l'existant : objectif niveau BBC rénovation, sans dépasser 96kWh/m².an
  2. Extension : RT2012 -20%
  3. Attention particulière sur le confort d'été
  
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
  
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO
  
-

N°6	FICHE PROJET	
Rénovation énergétique et extension de la Maison Municipale Andrée Berry		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur le patrimoine public  
Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine  
Performance des bâtiments et de l'éclairage public**

**Maître d'ouvrage : commune de PIERRE-DE-BRESSE (pôle SRADDT et SCoT)**

**1/ OBJECTIF**

Ce projet a fait l'objet d'une réunion de travail le 25 avril 2018 en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le projet consiste à entreprendre des travaux de rénovation énergétique et de créer une extension de ce bâtiment.

La Maison Municipale Andrée Berry regroupe six salles utilisées principalement par diverses associations de tous types et pour des permanences.

Le but est d'améliorer la qualité du bâti et le mode de chauffage afin de réduire les consommations énergétiques et thermiques, de lutter contre le gaspillage et d'améliorer le niveau de déperdition de notre patrimoine bâti.

L'extension de la Maison Municipale consiste à créer de nouvelles salles communales afin de répondre aux besoins des associations. Cette extension sera construite selon la norme bâtiment basse consommation (BBC) afin d'obtenir un excellent niveau de performance énergétique.

**2/ DESCRIPTION DU PROJET**

1) Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant

Il s'agit de réaliser des travaux de réhabilitation du bâtiment communal dénommé « Maison Municipale Andrée Berry » afin de réduire la consommation énergétique du patrimoine bâti de la Commune.

Dans le but de répondre aux objectifs fixés, entres autres, par les directives européennes, le Grenelle de l'Environnement et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Commune de PIERRE-DE-BRESSE s'est engagée dans une démarche écoresponsable dans le cadre d'un accompagnement proposé depuis 2011 par l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (ATD).

A ce titre, la collectivité bénéficie des services d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP). Depuis 7 ans, cet agent de l'ATD suit et analyse les consommations énergétiques des bâtiments et équipements communaux ainsi que les consommations d'éclairage public. Il a également décliné une série d'actions à mettre en œuvre et les travaux à effectuer afin de réduire l'empreinte écologique et économique du patrimoine de la Commune. Un référent énergie a été nommé parmi les élus et un autre parmi les services techniques.

En outre, en 2016, la Commune a chargé la société BENOIT Samuel, Conseil en Energie de mener une étude de faisabilité pour la création de réseau de chaleur valorisant la chaleur fatale d'un projet de cogénération biogaz. La mission comprenait, entre autres, la réalisation d'une



dizaine de pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et une analyse énergétique des bâtiments.

Enfin, en début d'année, la Collectivité a sollicité auprès de « l'obligé » EDF une aide financière au titre du dispositif « Certificats d'Economie d'Energie (CEE) TEPCV » et ce pour optimiser l'investissement de la collectivité. L'entreprise dispose d'une enveloppe de 1 200 000 € pour financer les CEE TEPCV mobilisables en Bresse bourguignonne.

Si des actions ont déjà été réalisées (changement de fenêtres et de volets à l'école primaire et à l'Hôtel de Ville, isolation des combles perdus des vestiaires au stade de football et de l'atelier couture, changement de chaudière à l'église, commande de nouveaux lampadaires à LED), la Commune tend résolument vers une maîtrise des consommations énergétiques qui impactera nécessairement les dépenses de fonctionnement, processus indispensable dans un contexte budgétaire restreint.

Ainsi, la Municipalité souhaite réaliser des économies d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre aussi bien en ce qui concerne son patrimoine bâti que l'éclairage public dont elle a la charge. Le but est de prendre des décisions écologiquement responsables.

## 2) Extension de la Maison Municipale Andrée Berry

Le projet consiste à créer une extension de la Maison Municipale Andrée Berry afin de :

- satisfaire au maximum les demandes d'occupation des associations, des organismes extérieurs et des permanences,
- de construire des locaux adaptés à la pratique de disciplines sportives,
- réaliser de nouveaux espaces de rangement.

L'idée est de créer 3 nouvelles salles dont deux d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> environ et une d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>, soit une surface globale de 300 m<sup>2</sup> et de transformer la salle dédiée aux permanences en un lieu de stockage des matériels avec des cloisons.

PIERRE-DE-BRESSE bénéficie d'un large tissu associatif caractérisé par son dynamisme. En effet, 52 structures proposent des activités aussi diverses que variées aux Pierrois, qu'il s'agisse de sport, de culture, de musique ou encore d'occupations intéressant la nature. La création artistique ou le social représentent également des secteurs qui sont proposés par les bénévoles. Chaque Pierrois trouve un domaine dans lequel il s'épanouit, correspondant à son âge et ses aspirations.

Les associations Pierroises ne sont pas centrées sur elles-mêmes. Au contraire, elles rassemblent au-delà des frontières communales. Des adhérents et licenciés résident dans des villages voisins, ce qui met en exergue l'attractivité de ces différents groupes.

En outre, PIERRE-DE-BRESSE a l'honneur de recevoir dans ses locaux des Assemblées Générales Départementales.

Plus largement, la ville peut être considérée comme un pôle fédérateur des localités voisines de par sa vitalité associative mais également par son activité économique dont l'influence n'est pas à démontrer.

La Maison Municipale Andrée Berry a été construite en 1999, en partie grâce à un legs de Mademoiselle Andrée BERRY, institutrice et peintre reconnue, à la Commune de PIERRE-DE-BRESSE.

Les locaux sont mis à disposition des associations, des organismes, des permanences et à toute autre personne qui en fait la demande auprès de la Mairie.

Ce bâtiment est composé de 6 salles dont :

- une salle de musique (salle n° 1),

- une salle réservée exclusivement au Judo Club Pierrois car elle est équipée de tatamis (salle n° 2),
- deux salles de réunion ou d'activités avec sonorisation dont une équipée d'un écran (salles n° 3 et 5),
- une salle essentiellement utilisée par les permanences (salle n° 6),
- un grand hall d'exposition (salle n° 4).

Cette infrastructure communale est très utilisée par les associations Pierroises principalement sur des créneaux en fin de journée ainsi que pour les réunions et les Assemblées Générales.

Du fait du nombre important d'associations, la Commune se trouve confrontée à plusieurs difficultés :

- le nombre de salles à la Maison Municipale Andrée Berry est insuffisant pour satisfaire toutes les demandes d'occupation,

- certaines associations sportives comme le yoga et la gymnastique dispensent leurs séances dans la salle de musique qui, de toute évidence, n'est pas en adéquation avec les enseignements dispensés. Ces deux associations souhaiteraient dispenser davantage de cours mais ne le peuvent pas en raison de l'insuffisance de locaux disponibles aux horaires souhaités.

- le gymnase (équipement intercommunal) ne permet pas de répondre aux nouvelles sollicitations. Il est utilisé de façon permanente tout au long de la semaine par les collégiens, les scolaires et les associations sportives. Aucune plage horaire n'est disponible pour accueillir de nouvelles activités sportives.

- les associations se plaignent de l'insuffisance d'espaces de rangement pour stocker leurs matériels (instruments de musique, matériels de sport comme les tapis et les steppeurs).

Ainsi, le projet de la Municipalité consiste en un changement substantiel de la physionomie de la Maison Municipale Andrée Berry, en termes d'accueil humain et matériel. Son utilisation par des structures très hétéroclites et de façon quasi permanente doit conduire à la réalisation d'espaces adaptés et conçus pour les besoins identifiés ci-dessus.

### **3 / DESCRIPTIF DES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET**

#### 1) Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant

Les bilans énergétiques présentés par le Conseil en Energie Partagé et le prédiagnostic énergétique de la Maison Municipale établi par le bureau d'études Samuel BENOIT au Conseil Municipal démontrent que la Maison Municipale Andrée Berry est un bâtiment très énergivore.

La fourniture de la chaleur est réalisée par une chaudière fioul.

Différents problèmes apparaissent :

- le dimensionnement de la chaudière n'est pas forcément adapté,
- présence d'une liaison déperditive : le calorifuge en chaufferie est perfectible et incomplet, la qualité d'isolation du réseau enterré est méconnue,
- il est constaté une tendance au surchauffage et une insuffisance, voire une absence des réduits nocturnes,
- une hauteur sous plafond relativement importante qui induit un coût important par m<sup>2</sup>,
- présence d'ouvrants perfectibles engendrant des ponts thermiques importants.

Il existe donc un potentiel d'économie d'énergie sur cet immeuble.

Dans le but d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, le Conseil Municipal envisage d'engager des travaux de renforcement énergétique consistant à bonifier l'isolation des plafonds

existants, à effectuer des travaux de reprise électrique et à remplacer la chaudière existante par une chaudière au gaz.

Les objectifs poursuivis sont :

- ajuster les consignes de chauffage,
- compléter le calorifuge en chaufferie,
- affiner la régulation de la chaudière
- remplacer la chaudière par un modèle moins puissant et plus performant et passer au gaz naturel.
- paramétrage de systèmes de régulation existants, vérification du fonctionnement des sondes extérieures, mise en place de sondes, remplacement de systèmes de régulation obsolètes, remplacement des vannes trois voies défectueuses.

L'intérêt économique est également à souligner. La réalisation des actions citées plus haut engendrerait un gain annuel de 15%, soit environ 800 €/an, ce qui s'avérerait plutôt positif pour l'équilibre des finances publiques. A noter que le gaz naturel représente une énergie moins coûteuse.

## 2) Extension de la Maison Municipale Andrée Berry

L'objectif du Conseil Municipal est d'inscrire ses futurs projets d'investissement dans une logique de transition énergétique en vue de réduire les rejets polluants et les charges de fonctionnement et de se mettre en conformité avec les normes en vigueur.

En l'espèce, il souhaite augmenter le nombre de salles communales afin de répondre aux besoins d'une commune dynamique qui compte 2 005 habitants et qui engendre une forte attractivité sur les villes voisines. Pour y parvenir, s'agissant d'une construction nouvelle, les élus souhaitent privilégier la performance énergétique et la qualité. L'extension de la Maison Municipale doit être un lieu d'accueil convivial qui allie le respect des normes en vigueur avec une prestation énergétique aussi efficiente que neutre sur le plan environnemental.

## 4/ PARTENARIATS ENVISAGES

Pour cette opération d'ensemble, la Collectivité sollicitera l'appui technique du CEP de l'ATD 71 et d'un architecte en tant que maître d'œuvre. Ce dernier a été désigné par le Conseil Municipal lors de la séance du 10 avril 2018 après consultation et mise en concurrence. Il s'agit de Monsieur Christophe BRISE ATELIER 71 – Société d'Architecture 39, Chemin des Jardins 71 480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX. Par ailleurs, le projet sera présenté à l'architecte du CAUE qui travaille pour le réseau des Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté. En effet, Pierre-de-Bresse a l'honneur d'adhérer depuis l'année dernière à cette association.

## 5/ ECHEANCIER

Date de démarrage des études de faisabilité : Avril 2018

Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : Avril 2018

Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD) : Juin 2018

La Municipalité envisage de lancer l'appel d'offres en mai 2018 en vue d'un démarrage des travaux à partir du mois de septembre 2018.

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est de 7 mois.

## 6/ LOCALISATION

La Maison Municipale Andrée Berry se situe rue des Potiers, proche d'une entrée de ville et dispose d'un parking.

## 7/ INDICATEURS D'EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

## - Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant

L'objectif est de réduire par des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment existant et par des actions simples, les consommations énergétiques du bâtiment.

### \* Actions immédiates à mettre en place

Des actions simples sont à envisager relevant pour l'essentiel du comportement individuel des personnes et occupants. La lutte contre le gaspillage passe par une attention de tous les instants. Il convient donc de sensibiliser les utilisateurs des bâtiments. Il faut essayer de les mobiliser autour de la thématique des économies d'énergie.

Les actions immédiates à mettre en place sont :

- la fermeture systématique des portes donnant sur l'extérieur,
- éviter le surchauffage des bâtiments,
- la régulation de température en agissant sur les robinets, les thermostats, etc,
- ne pas ouvrir les fenêtres en plein hiver sans arrêter le système de chauffage,
- l'extinction systématique des équipements électriques en cas d'inutilisation prolongée,
- l'extinction des éclairages des pièces pendant une période d'occupation prolongée,
- la prise en compte du critère de consommation d'énergie lors de l'achat de matériels.

### \* Amélioration du bâti

L'objectif de l'amélioration du bâti est de réduire les consommations thermiques intrinsèques de la Maison Municipale. Cela passe par l'isolation des murs, des plafonds, des parois, par des travaux de reprise électrique, par le remplacement des fenêtres simple vitrage vétustes par des fenêtres performantes à double vitrage à isolation renforcée et le remplacement de volets, par la pose de régulations performantes.

### \* Amélioration de la gestion

La gestion énergétique passe par le suivi régulier des consommations.

Le suivi des consommations permet de déterminer les évolutions d'une année sur l'autre et de mesurer l'impact des mesures prises pour les maîtriser.

### \* Amélioration du mode de chauffage

Il convient d'installer dans le bâtiment une chaudière adaptée à sa surface et au nombre d'occupants afin d'obtenir un bon rendement. La Commune doit veiller à ce que les occupants ne pratiquent pas le « surchauffage ». Il convient donc d'ajuster les consignes de chauffage, affiner la régulation et remplacer la chaudière par un modèle plus performant sur le plan énergétique.

### \* Economies d'eau

Des solutions simples telles que privilégier les matériels hydroéconomes (systèmes de chasse d'eau double bouton pour les toilettes, pommes de douche économes, réducteurs de débits, commande au pied pour les lavabos, etc.) permettent de réaliser de petites économies rapidement rentables.

### \* Electricité

Il est nécessaire d'améliorer le système électrique existant à la Maison Municipale. Par ailleurs, il faut réfléchir à la gestion de l'éclairage. Pour ce faire, il serait judicieux de privilégier les technologies efficaces et de recourir à des équipements tels que l'horloge programmable, le détecteur de présence ou faire varier l'intensité lumineuse en fonction de la lumière du jour.

## - Extension de la Maison Municipale Andrée Berry

La Commune compte 52 associations intéressant tous les secteurs : sport, culture, loisirs créatifs, nature, etc. Elles regroupent des centaines d'adhérents et de licenciés. Pierre-de-Bresse

attire les populations voisines et même au-delà de frontières intercommunales car nos salles abritent des Assemblées Générales Départementales. La Maison Municipale et le gymnase intercommunal accueillent la très grande majorité de ces structures. Ces deux bâtiments sont occupés de façon permanente toute la semaine par les associations, les scolaires et les collégiens. Par conséquent, les associations sportives existantes qui souhaitent dispenser plus de cours ne le peuvent pas et les nouvelles associations sportives ont du mal à trouver une salle et un créneau horaire disponibles. La Collectivité se doit donc de répondre aux besoins de locaux de ces nombreuses associations très dynamiques.

Les manifestations organisées par nos associations telles que les tournois de pétanque, les tournois de judo, les tournois de football ou les courses cyclistes séduisent de nombreux visiteurs qui se déplacent depuis les départements voisins (Jura, Côte d'Or, Doubs etc.). Cela prouve le dynamisme et le fort investissement de nos bénévoles.

En plus, Pierre-de-Bresse a l'honneur de recevoir dans ses locaux des Assemblées Générales Départementales.

La Municipalité impulse une réelle dynamique pour faire vivre la ville comme en témoignent ces manifestations :

- En 2012, le Conseil Municipal Jeunes avec l'aide de la Commission « Enfance Jeunesse » a organisé un rallye pédestre destiné à faire découvrir à tout public les beautés du patrimoine bâti et les richesses des milieux naturels du territoire. Cet évènement a connu un franc succès dépassant les frontières de la Bresse bourguignonne. 80 équipes (environ 300 personnes) ont déambulé au travers de notre bourgade afin de découvrir notre patrimoine et répondre à une série de questions portant sur notre passé et notre présent.

- En 2016, la Municipalité a mis en place un concept sportif innovant venu de l'étranger appelé « PARK RUN ». Il s'agit d'effectuer un footing de 5 kms à son rythme et dans une optique de loisir. La course est organisée dans le parc prestigieux du château et chaque participant est chronométré. Le parkrun est ouvert à tous, gratuit et dépourvu de tout risque physique. Chacun est le bienvenu et peut participer : amateur ou sportif de haut niveau, jeune ou senior.

- En 2017, Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a organisé l'opération « Sentez-vous sport » qui est une opération nationale de promotion du sport pour tous. Suite à sa candidature, Pierre-de-Bresse a été retenue « ville étape » pour le département. La date retenue était le 23 septembre 2017 de 09 h 00 à 17 h 00. Cette journée était l'occasion d'encourager le public à pratiquer une activité physique et sportive. De nombreuses animations et conférences ont été organisées afin de sensibiliser le public aux bienfaits de l'activité physique et sportive régulière. Un village sportif a été installé Place du Champ de Foire. A cette occasion, les associations pierroises ont présenté leurs disciplines. Par la suite, Madame le Maire a reçu courrier de remerciement du CNDS pour l'excellente organisation et l'intérêt que la Commune a porté au mouvement sportif.

Ces énergies municipales et associatives conjuguées ont été largement reconnues et mises en exergue : en 2015, Pierre-de-Bresse a obtenu la distinction « Commune La Plus Sportive » parmi les villes de moins de 3 500 habitants. Candidate parmi plus d'une dizaine de communes et finaliste en concurrence avec d'autres villes, c'est certainement grâce à son état d'esprit et ses nombreux licenciés que la ville rayonne aujourd'hui sur le canton.

### **Indicateur de résultats :**

#### **- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant**

##### **\* Gestion des systèmes de chauffage**

La décision de remplacer la chaudière existante au fuel par une chaudière au gaz plus récente et mieux adaptée à la configuration du bâtiment devrait permettre d'améliorer le niveau de déperdition du bâtiment.

\* Gestion du patrimoine bâti

L'isolation du bâtiment et le remplacement des menuiseries devraient permettre une réduction des consommations de 40% au minimum pour être considérée comme efficace. La municipalité souhaite atteindre cet objectif pour la Maison Municipale.

\* Sensibilisation des utilisateurs du bâtiment

La campagne de sensibilisation sur les comportements des occupants et des utilisateurs de la Maison Municipale devrait aboutir à une réduction des consommations de 5%. La municipalité souhaite atteindre cet objectif pour la Maison Municipale.

\* Limitation des émissions de gaz à effet de serre

Le gaz et le fioul sont des énergies majoritairement consommées par le patrimoine bâti de la Commune pour le chauffage. Ces énergies représentent une part importante de nos émissions de gaz à effet de serre. L'atteinte de l'objectif national 2050 (CO2 -75%) nécessitera obligatoirement de réfléchir à la substitution de ces énergies par des énergies renouvelables. Par conséquent, il semblerait pertinent d'étudier, pour les futurs projets, une solution biomasse pour le chauffage des bâtiments consommateurs d'énergie fossiles. Cette solution conduirait à une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre de la Commune et à une réduction des dépenses énergétiques à moyen terme. Une étude pourrait être confiée en ce sens à un technicien de l'ATD 71.

- Extension de la Maison Municipale Andrée Berry

\* Satisfaire les demandes des associations dans l'intérêt des adhérents et des licenciés. La construction des nouvelles salles est prévue pour que les associations, notamment sportives, puissent pratiquer leurs disciplines dans des locaux adaptés et dispenser davantage de cours dans la semaine. Cette nouvelle offre enchantera les nombreux adhérents et licenciés.

\* Ranger les matériels des associations dans des espaces fonctionnels, pratiques et conformes aux normes de sécurité.

\* Disposer sur la Commune d'un bâtiment aux normes bâtiment basse consommation (BBC) afin d'obtenir un excellent niveau de performance énergétique.

**Indicateurs d'impacts :**

- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant

\* Se rapprocher, par la mise en place d'actions simples et par la réalisation de travaux, des objectifs imposés par les Conférences Climat, les accords internationaux, les directives européennes, le Grenelle de l'Environnement, la loi sur la transition énergétique, les décrets sur les bâtiments existants etc.

\* Diminuer les consommations énergétiques de cet immeuble.

\* Réaliser une économie financière à travers la réduction des charges de fonctionnement.

\* Mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement

Il conviendrait de se référer au prédiagnostic énergétique établi par le cabinet d'études Samuel BENOIT et engager les travaux préconisés pour ce bâtiment en privilégiant les travaux en régie lorsque c'est possible.

\* Etudier le potentiel du bâtiment

Il serait souhaitable de réfléchir à la réfection de la toiture à long terme et de limiter la consommation d'eau chaude en été.

- Extension de la Maison Municipale Andrée Berry

\* Proposer la meilleure offre possible aux associations en termes de disponibilité des locaux et de qualité sur le plan énergétique.

\* Obtenir une utilisation la plus optimale possible des salles.

\* Obtenir une utilisation rationnelle des espaces de rangement.

## **8/ COUT PREVISIONNEL ET DETAIL DES DEPENSES**

Le coût global de l'opération est estimée à **556 102 H.T soit 667 322 €T.T.C.**

<b>Commune de Pierre-de-Bresse, Saône-et-Loire : Contrat territorial 2018-2020</b>		
<b>Estimation financière de l'opération</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Montant unitaire H.T</b>	<b>Total H.T</b>
<b>Opération : Travaux de rénovation énergétique et extension de la Maison Municipale Andrée Berry</b>		
Réhabilitation de locaux existants à l'exception des salles n° 1 et 4 hors chassis, chaudière existante remplacée avec groupe vmc basse consommation, renforcement d'isolation des plafonds existants, remplacement des menuiseries existantes		
Sas d'accueil : Reprise partielle du plafond, reprise électrique, remplacement des baies		
Salle n° 2 : Renforcement de l'isolation en plafond, reprise électrique, remplacement des baies		
Salle n° 3 et 5 : Renforcement de l'isolation en plafond, reprise électrique, remplacement des baies		
Salle n° 6 : renforcement de l'isolation en plafond, cloisonnement pour création de locaux associatifs, reprise électrique		
<b>TOTAL TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE</b>		<b>131 825,00 €</b>
Extension comprenant 2 salles de 120 m2 environ + 1 salle de 30 m2 + dégagement commun (surface globale 300 m2)		
Terrassement		32 000 €
Maçonnerie		46 075 €
Charpente couverture zinguerie		48 800 €
Menuiseries extérieures aluminium		51 000 €
Plâtrerie – peinture		47 300 €
Faux-plafonds		16 600 €
Menuiseries intérieures bois		6 300 €
Chauffage		32 000 €
Electricité – Ventilation		35 800 €
Carrelages – Faiences		28 150 €
Façades		12 000 €
<b>TOTAL TRAVAUX D'EXTENSION</b>		<b>356 025 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>487 850 €</b>

## DEPENSES H.T :

- Travaux : 487 850 €
- Maîtrise d'œuvre : 46 752 €
- Etude thermique pour partie existante et extension : 2 500 €
- Bureau de contrôle technique : 2 000 €
- Bureau de coordination SPS : 2 000 €
- Etude de sol : 3 000 €
- Dégazage et évacuation de la citerne de fioul, branchement gaz : 10 000 €
- Frais divers (publicité) : 2 000 €

TOTAL DEPENSES H.T : 556 102 €

## 9/ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financier	Taux %	Montant €
Etat DETR 2018	20%	111 220
Conseil Régional au titre du contrat territorial 2018-2020	35%	194 630
Conseil Départemental 71 AAP 2018	3,37 % (25% de 75 000)	18 750
Commune dont CEE classiques	41,63 %	231 502
TOTAL	100%	556 102

## Conditions particulières de soutien de la Région :

- Eco-conditionnalité :
  1. partie existante : objectif niveau BBC rénovation sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. partie extension : bâtiment dont l'usage est non inscrit dans la RT, le calcul sera alors fait sur la base de l'usage le plus proche (à convenir avec l'équipe de maîtrise d'œuvre au plus tard en phase APD) avec pour objectif RT-40%
  3. attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO



N°7	<b>FICHE PROJET</b>	
<b>Titre du projet : Réaménagement de la place de la Libération de Louhans</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur l'urbanisme et l'aménagement  
Intégrer les dimensions énergétique et climatique dans les projets locaux  
Aménagements publics exemplaires**

**Maître d'ouvrage : Ville de Louhans (Commune)**

**Objectif :** Réaménagement d'un espace public et de stationnement favorisant l'intermodalité et valorisant le patrimoine naturel de la Seille et le patrimoine bâti aux abords de la place.

**Description du projet :**

Ce projet a été présenté le 31 octobre 2017 à M. le vice-président du Conseil Régional lors de sa visite en Bresse bourguignonne et a fait l'objet d'une réunion de travail le 9 avril 2018.

- Expression architecturale et paysagère

L'aménagement de la place, l'un des projets phare de la municipalité, vise à mettre en valeur l'entrée du centre-ville historique. Les aménagements proposés seront donc qualitatifs, tout en s'intégrant dans une cohérence esthétique globale assurant le lien avec le contexte urbain et naturel. L'ensemble des choix esthétiques (mobiliers urbains, dessin général de la place, plantation, etc) devront s'inscrire dans ce principe.

En outre, les aménagements devront permettre d'améliorer la visibilité des équipements publics attenants à la place (école de musique et palace Pierre Provence)

La mise en valeur d'une promenade le long de la Seille constitue un point important du programme de l'opération. Le choix des essences végétales et des plantations devra être en cohérence avec les espèces présentes sur les berges du cours d'eau.

- Organisation des circulations et du stationnement entre les usagers de la route

Il s'agira d'organiser les flux de circulation des différents usagers de la place afin d'établir une hiérarchisation claire et lisible qui permette à tous d'accéder facilement aux bâtiments desservis. Les croisements entre les flux devront être sécurisés.

L'organisation des parcs de stationnement sera revue par le concepteur pour répondre aux besoins

Il sera proposé, dans le cadre des études de conception du projet, d'intégrer des points de recharge de véhicules électriques et des stationnements vélos, tout en aménageant l'espace pour favoriser l'intermodalité, en lien avec le pôle multimodal de la gare situé à quelques centaines de mètres

L'éclairage sera revu et adapté à l'usage de la place.

- Place de la nature en ville

Le projet d'aménagement prendra en compte la place de la nature en ville dans la conception des espaces verts. Ainsi, un ensemble cohérent d'espaces naturels contribuant au verdissement de la place sera aménagé, en lien avec la Seille et le canal de la Sale.

- Maintien de la vitalité commerciale du centre-ville

Le centre-ville de Louhans dispose aujourd'hui d'une offre commerciale plutôt variée, qui dans le contexte actuel doit être préservée.

Le réaménagement de la place de la Libération doit permettre de conforter cette activité commerciale à la fois en proposant un nombre de places de stationnement suffisant, en offrant un

cadre adapté au commerce situé directement à ses abords et en invitant à la découverte du centre-ville historique et de ses boutiques sous les arcades.

#### **Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

**Ingénierie :** Marché de maîtrise d'œuvre en cours de passation

Des marchés d'études spécifiques sont prévus pour fournir au maître d'œuvre tous les éléments nécessaires à la constitution du projet (relevé topographique, étude géotechnique, étude de coordination SPS, etc)

#### **Méthodologie**

- Gouvernance

La mairie a désigné un chef de projet pour organiser, suivre et coordonner l'avance du projet.

Un comité de pilotage, composé de 5 élus municipaux arbitre sur l'orientation, le budget et l'avancement du projet à chaque étape de validation.

- Conception

L'ABF, la Direction des Routes et des Infrastructures de Louhans et les services de secours seront consultés à chaque étape du projet, dès la phase esquisse.

- Association des habitants

En cours d'étude, des comptages et des relevés de l'utilisation de la place seront réalisés.

Le projet sera présenté en premiers aux riverains et aux commerçants directement impactés par le projet. Il sera ensuite présenté à la population louhannaise lors d'une réunion publique en phase AVP / PRO. Suite à cette présentation, le projet fera l'objet d'une exposition permanente en Mairie ou sur site.

**Partenariats envisagés** (hors financement) : Pas de partenariat (hors financement)

#### **Echéancier :**

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : 01/02/2017
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : 20/04/2017

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : 01/10/2018
- Date de démarrage des travaux : 02/05/2019
- Date d'achèvement des travaux : 02/10/2019

**Localisation :** Place de la Libération, Louhans (71500)

#### **Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat)
  1. Livraison des travaux de réaménagement
  2. Mise en valeur paysagère de l'entrée de ville
  3. % de surface végétalisée introduite dans la place
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)
  1. Enquête de fréquentation des riverains et de la population
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)
  1. Evolution du stationnement (utilisation des bornes de recharges véhicules électrique, fréquentation des stationnements vélo, etc)
  2. Fréquentation des espaces publics

#### **Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

- **Maitrise d'œuvre :** 30 000,00 € HT
- **Etudes complémentaires :** 15 000,00 € HT
- **Travaux :** 645 000,00 € HT

**Montant total du projet : 690 000,00 € HT**

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

<b>Financier</b>	<b>Taux %</b>	<b>Montant €</b>
Etat (DETR 2019)	20%	138 000,00
CD71	1%	8 850,00
Région BFC (Contrat Territorial)	30,3 %	209 000,00
Maitre d'ouvrage	48,7%	334 150,00
TOTAL	100	690 000,00

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité : respect des critères d'éco-conditionnalités liés aux projets d'aménagement urbain
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maitre d'ouvrage

Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°8	<b>FICHE PROJET</b>	
<b>Défi Famille Energie Positive</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Développer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire  
Et  
Intervenir sur l'habitat  
Inciter les particuliers à la performance énergétique et à la production d'EnR**

**Défi Famille Energie Positive**

**Maître d'ouvrage : Centre culturel et social de Cuiseaux (association)**

**Objectif :**

Le Pays Bresse Bourguignonne est engagé dans une politique de transition énergétique via la démarche TEPOS et TEPCV.

Le secteur résidentiel est le premier secteur consommateur en énergie (38% de la consommation d'énergie finale en 2014 selon le Profil énergétique territorial Bresse Bourguignonne – Ademe, Alterre Bourgogne et Conseil régional de Bourgogne). Au regard de l'ancienneté du parc de logement et des situations sociales précaires d'une partie des ménages, la réduction de la facture énergétique des ménages et la lutte contre la précarité énergétique sont des enjeux majeurs pour le territoire.

- Réduction réelle de la consommation d'énergétique ;
- Faire prendre conscience de l'impact des comportements quotidiens dans la facture énergétique des ménages ;
- Permettre aux participants d'adopter de façon pérenne des comportements économes en énergie pour lutter contre la précarité énergétique ;
- Renforcer le lien social et la mixité sociale.

**Description du projet :**

Ce projet résulte des Ateliers de la Transition énergétique animés par le CPIE Bresse du Jura en Bresse Bourguignonne avec les acteurs locaux. Ce projet est donc une initiative des acteurs locaux, construit de manière multi-partenariale et à l'échelle du Pays.

C'est un projet d'animation et d'accompagnement de type « Concours de familles à énergie positive ». Il consiste, sous une forme ludique et très pragmatique, d'accompagner des familles ou groupes d'individus à la réduction de leur facture énergétique, simplement par le biais de comportements du quotidien économes en énergie.

Les différents groupes sont mis « en compétition », le jeu étant de diminuer au maximum, sur un temps donné (au cours de l'hiver), sa consommation d'énergie.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Les étapes du projet sont :

**1. Mobilisation des publics :**

Il s'agit de communiquer sur la démarche afin de favoriser l'inscription des familles en autonomie ou bien dans le cadre de dispositif identifié.

**2. Soirée de lancement du Défi**

C'est un temps d'animation pour créer la cohésion entre l'ensemble des participants du défi et expliquer le défi, ses étapes.

**3. Formation des capitaines des équipes**

L'ensemble des participants seront formés en équipe selon la proximité géographique par exemple. Dans chaque équipe, un capitaine sera nommé et jouera le rôle de « référent » du groupe. Une formation

spécifique sur les gestes économes en énergie et les outils à utiliser pour suivre sa consommation sera proposée aux capitaines.

#### **4. Ateliers « tuperdswatt »**

Chaque équipe vivra un atelier pour partager ses premières expériences, demander des conseils sur les économies d'énergie.

#### **5. Visite d'un site ou rencontre de personnes ressources**

L'ensemble des participants seront invités à une visite ou une rencontre en lien avec la transition énergétique : exemple de projet d'énergie renouvelable citoyenne, rencontre avec des personnes qui ont construit une maison passive...

#### **6. Temps de mi-parcours**

Afin de relancer les participants et s'assurer du bon déroulement du Défi, les équipes seront réunies pour faire un bilan de mi-parcours du Défi.

#### **7. Accompagnement et suivi personnalisé des familles**

Chaque participant pourra avoir des conseils personnalisés pour le bon déroulement de la démarche.

#### **8. Soirée de clôture du défi**

A la fin du Défi, l'ensemble des participants seront de nouveau réunis pour partager le bilan final des économies d'énergie effectivement réalisées et leurs expériences, puis pour envisager la continuité des nouveaux comportements qu'ils ont acquis au cours de cette expérience.

#### **Partenariats envisagés** (hors financement) :

Maison départementale des Solidarités, Centre d'Animation Sociale et Culturelle de Cuisery, Atelier Tremplin, CPIE Bresse du Jura (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), l'Ecolieu Le Portail, association Bresse Transition, Espace Info Energie CAUE 71 et d'autres partenaires potentiels.

#### **Echéancier :**

Date de démarrage du projet :

- **octobre 2018**

Date de fin du projet

- **avril 2019**

**Localisation** : Les 4 communautés de communes du Pays Bresse Bourguignonne (CC Bresse Louhannaise Intercom', Terre de Bresse, Bresse Nord Intercom', CC Bresse Revermont 71).

Avant la généralisation aux 4 Communautés de Communes, une expérimentation aura lieu sur les 30 communes de Bresse Louhannaise Intercom'.

#### **Indicateurs d'évaluation :**

- **le nombre de participants au Défi**

Une soixantaine de familles sont visées par le Défi sur les quatre communautés de communes.

- **Réduction de la consommation d'énergie par famille**

Les outils de mesure utilisés au cours du Défi permettront de constater les économies d'énergie effective des familles. L'objectif d'une réduction de 8% des consommations d'énergie par famille est visé.

#### **Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>	
Coordination maitre d'ouvrage	3000
<b>Prestation de service</b>	
- CPIE Bresse du Jura	
Mobilisation des familles	3500
Lancement du défi	2000
Formation des capitaines (co-animation)	1000
Visite d'un site exemplaire	1000
Soirée de mi-parcours	2000
Accompagnement individuel avec les partenaires	1000
Soirée de clôture	2000
Total	12 500
- CAUE 71 Espace Info Energie	
Formation des capitaines	1000
Ateliers « tuperdswatt » (4)	1500
Total	2500
Intervention artistique	3000
<b>Achats matières et fournitures</b>	
Malle pédagogique Kezadom + formation	3000
communication	1000
Total	4000
<b>Totaux</b>	<b>25 000</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
Contrat territorial	40	10 000
Leader	30	7 500
autofinancement	30	7 500

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Intervention au titre des crédits de fonctionnement (hors enveloppe ingénierie)

N°9	<b>FICHE PROJET</b>	
<b>Valorisation des déchets verts</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur les déchets  
Faciliter le tri, le recyclage et valoriser tous les déchets  
Modernisation et investissements des syndicats compétents**

**Maître d'ouvrage : SIVOM du Louhannais**

**Objectif :**

Valoriser les déchets verts en créant une plateforme spécifique et en s'équipant d'un broyeur à végétaux

**Description du projet :**

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages, le **SIVOM du Louhannais collecte chaque année environ 4 000 tonnes de déchets verts**. Les déchets verts constituent à eux seuls, le tiers des déchets apportés. Le plus souvent, les usagers utilisent des remorques ou des véhicules à fort encombrement. De fait, la déchèterie de Louhans s'est, au fil des dernières années, complètement encombrée à cause de ces apports au détriment du dépôt des autres déchets. L'interdiction de brûlage, et les étés chauds de ces dernières années sont en partie responsables des changements de comportement et de l'augmentation d'apport de déchets verts.

Afin de revenir à un service de qualité et une facilité de dépôt, aussi bien pour les déchets verts eux même que pour les autres déchets, le SIVOM envisage de créer, une plateforme d'accueil dédiée aux uniques déchets verts.

Cette création, en augmentant les capacités d'accueil des déchets verts permettra de collecter séparément les branchages et les déchets de tontes. L'intérêt repose sur la possibilité de participer activement au projet de méthanisation développé par un groupement d'agriculteur de Condal. En effet, la tonte collectée pourra participer intégralement au processus de méthanisation. Cette collaboration représente une innovation pour le SIVOM et entrerait parfaitement dans les objectifs de l'économie circulaire prônés par les pouvoirs publics.

Cet aménagement nécessitera la **création d'au moins 1 emploi** à temps complet qui ne sera **pas délocalisable**.

Le SIVOM souhaite également acquérir un broyeur pouvant passer des branches jusqu'à 13-15 cm. Ce broyeur sera mis à disposition des communes, grosses pourvoyeuses de taille et aux particuliers pour des chantiers spécifiques. Ainsi, le déchet vert pourrait être traité sur place et devenir un produit immédiatement utilisable, comme paillage, matière sèche pour le broyage ou brûlé en plaquette par des chaudières.

Ce service de mise à disposition d'un broyeur pour les collectivités par une collectivité est une première dans le département. Le fait de solliciter directement les communes pour les inciter à broyer leurs déchets verts avec un appareil en "usage partagé" devrait être particulièrement efficace étant donné l'implication du SIVOM dans la prévention, et de plus correspond tout à fait aux objectifs affichés en terme d'économie circulaire par les pouvoirs publics.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Un avant-projet sommaire a été réalisé pour la future plateforme.

Le projet nécessitera la réalisation d'un projet détaillé par un maître d'œuvre

Ensuite le projet nécessite l'aménagement d'un terrain avec création de quais de déchargement (Maçonnerie VRD)

En outre, il sera nécessaire d'acquérir un broyeur.

**Partenariats envisagés** (hors financement) : Aucun

**Echéancier :**

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : fin 2017
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : fin 2017

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : automne 2018
- Date de démarrage des travaux : printemps 2019
- Date d'achèvement des travaux : été 2019

L'acquisition de broyeur se fera à l'automne 2018.

**Localisation :**

Chemin des Toupes à Louhans pour la future plateforme (site de l'actuelle déchèterie)  
Territoire syndical pour l'utilisation du broyeur à végétaux

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : Sans objet.
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : Contrôle du temps d'attente des usagers et visualisation des files d'attente.
- Augmentation de production de biogaz après introduction des déchets verts du SIVOM
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Sans objet.

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Coût des Travaux plateforme déchets verts : 220 000 € HT  
Maîtrise d'œuvre et divers : 37 000  
Acquisition broyeur à végétaux : 22 000 € HT  
TOTAL : 279 000 € HT

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financeur	Taux %	Montant €
Conseil Régional	40%	111 600 €
Autofinancement SIVOM	60%	167 400 €
TOTAL	100%	279 000 € HT

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD (la partie aménagement de la plate-forme) avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO pour la partie aménagement de la plate-forme



N°10	<b>FICHE PROJET</b>	
<b>FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE DANS LES RESTAURATIONS COLLECTIVES</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :**

**Intervenir sur les déchets  
Faciliter le tri, le recyclage et valoriser tous les déchets  
Modernisation et investissements des syndicats compétents**

**Maître d'ouvrage : SICED BRESSE NORD**

**Objectif :**

L'objectif principal de 2018/2019 est d'augmenter les pratiques de compostage au sein des restaurants collectifs. Le SICED Bresse Nord souhaite accompagner et équiper les restaurations collectives des établissements suivants :

- Collège de Pierre de Bresse.
- Ecole primaire d'Ouroux sur Saône.
- Ecole primaire de Simard.
- Ecole primaire publique de Pierre de Bresse.
- Ecole primaire de Baudrières.
- Ecole primaire de Saint Germain du Plain.
- EHPAD de Saint Germain du Bois.
- EHPAD de Pierre de Bresse.
- EHPAD de Saint Germain du Plain.

L'augmentation des pratiques permet une réduction des biodéchets encore fortement présents dans les ordures ménagères à 18 % (selon les caractérisations réalisées par le SMET 71).

Le gisement d'évitement des déchets de cuisine peut être calculé de la façon suivante :

- Quantité totale estimée de biodéchets pour ces établissements : 75,6 tonnes / an.
- $75,6 \times 115 \text{ €}$  (prix du traitement / tonne d'OM) = 8 694 € de dépenses pouvant être évitées au SICED Bresse Nord.
- $75,6 \times 110 \text{ €}$  (coût de la collecte d'une tonne d'OM) = 8 316 € de dépenses pouvant être évitées au SICED Bresse Nord.
- La semi qui transporte les ordures ménagères au centre de traitement (SMET 71) a une capacité moyenne de 20 tonnes. Avec 75, 6 tonnes d'OM évitées, cela évite approximativement 4 aller-retours au SMET 71, soit une économie de :  $4 \times 300 \text{ €}$  (prix d'un aller-retour au SMET) = 1 200 €. Soit un total d'économie de 18 210 €/an (sur 3 ans :  $18 210 \times 3 = 54 630 \text{ €}$ ).

**Description du projet :**

Depuis 1996, le SICED valorise la matière récupérée dans les bennes à déchets verts des déchetteries. Les branchages sont broyés et récupérés chez deux agriculteurs pour être transformés en compost. La volonté de réaliser cette action (avec la chambre d'agriculture) est venue de l'observation d'un volume grandissant de déchets verts apportés dans les déchetteries

En 2011, le SICED Bresse Nord s'engage dans un Programme Local de Prévention des déchets dont l'objectif est de réduire de 7 % la production de déchets ménagers sur 5 ans.

Fin 2016, l'objectif est atteint avec succès. Les actions menées en 5 ans traduisent une diminution de 10,8 % d'ordures ménagères assimilés, soit une perte de 26 Kg de déchets ménagers par habitant.

En 2012, pour accentuer l'effort de réduction des déchets, le SICED Bresse Nord s'engage dans un programme compostage de 3 ans, avec en parallèle la création d'un réseau de 10 guides composteurs

actifs sur l'ensemble du territoire. Cette opération a permis d'équiper 2 000 foyers en composteurs individuels, 2 collèges, 12 écoles primaires, 2 foyers d'accueil, 4 salles des fêtes, 1 EHPAD, 1 restaurant, et 1 gîte communal. Plus de 3 300 personnes ont été sensibilisées au compostage lors d'animations scolaires et de stands sur les manifestations.

Depuis le lancement du programme local de prévention, les quantités de déchets verts en déchetterie ont diminué considérablement. Une diminution significative de plus de 600 tonnes de déchets verts entre 2011 et 2015.

L'enjeu principal de cette opération est le renforcement de la réduction des tonnages des Ordures Ménagères qui permettrait de :

- Maîtriser les coûts de transports, de collecte et de traitement.
- Protéger les ressources naturelles, et diminuer les Gaz à Effet de Serre et composés toxiques liés aux transports.
- Au sein des établissements scolaires, éduquer les élèves aux thématiques des déchets.
- D'impliquer et de responsabiliser les citoyens face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques locaux et mondiaux.

### **Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :**

Achat de matériel :

- 100 composteurs.
- 10 panneaux « *placettes de compostage* ».
- 16 panneaux « *compost en cours de fabrication* ».
- 18 panneaux « *réserve de broyat* ».
- 16 panneaux « *compost en cours de maturation* ».
- 2 000 guides du compostage.
- 10 fourches permettant le brassage des matières.

Aménagement des sites :

- Achat de dalles pour faciliter l'accès aux différents sites.

Matériel d'animation :

- Stand d'animation.
- Malette « *s'initier au compostage* ».

### **Procédure pour mettre en place un site de compostage dans un restaurant collectif. :**

- Solliciter l'établissement en question.
- Rencontre avec le personnel de l'établissement s'appliquant dans le projet (directeur, gestionnaire, personnel de restauration, agent s'occupant de l'entretien extérieur).
- Pesées des déchets du restaurant sur deux semaines pour en déterminer les quantités qui seront intégrées au compost.
- Identification d'un « référent compostage » au sein de l'établissement qui assurera le suivi du site de compostage (brassage, apport en broyat, ...) en partenariat avec le SICED.
- Revoir la gestion des déchets du restaurant : séparer les biodéchets (épluchures, ...) des autres déchets (pots de yaourt, ...), rajouter une poubelle à compost dans la cuisine, et déterminer une personne en charge d'acheminer les biodéchets au site de compostage.
- Déterminer l'emplacement du site avec l'ensemble du personnel impliqué.
- Déterminer l'utilisation du produit final (plantation, ...).
- Installation du site et démarrage.
- Campagne d'informations au sein de l'établissement (intervention dans les classes, auprès des employés, distribution de compost, ...).

### **Partenariats envisagés (hors financement) :**

Le SICED Bresse Nord s'engage à mettre en place des partenariats avec les acteurs cités ci-dessus :

### **Echéancier :**

Début : courant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018.  
 Fin : courant fin d'année 2019 – début de l'année 2020.

**Localisation :** Les communes de Pierre de Bresse, Ouroux sur Saône, Simard, Baudrières, Saint Germain du Plain, Saint Germain du Bois.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : Nombre de site de compostage.
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : Nombre de référents compostages, nombre de personnes sensibilisées, nombre d'heures de bénévolat réalisées par les guides composteurs.
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Quantités évitées en ordures ménagères.

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

<b>Dépenses INVESTISSEMENTS (€)</b>	
<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>
<i>Achat de 100 composteurs</i>	6 500, 00 €
<i>Achat de dalles d'aménagement</i>	9 000, 00 €
<i>Achat de 60 panneaux</i>	1 300, 00 €
<i>Matériel d'animation</i>	4 500,00 €
<i>Fourches</i>	250, 00 €
<b>Total HT</b>	<b>21 550, 00 €</b>

<b>Dépenses FONCTIONNEMENTS (€)</b>	
<b>HORS INTERVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE</b>	
<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>
<i>Achat de 2 000 guides du compostage</i>	2 200, 00 €
<i>Coût humain (0,35 ETP)</i>	10 644, 70 €
<b>Total HT</b>	<b>12 844, 70 €</b>

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

<b>Dépenses investissements (€)</b>		<b>Recettes (€)</b>	
<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>ORIGINE</b>	<b>MONTANT HT</b>
<i>Achat de 100 composteurs</i>	6 500, 00 €	Conseil Régional ....40%...	8 620,00 € <b>(Soit 40 % du total HT)</b>
<i>Achat de dalles d'aménagement</i>	9 000, 00 €		
<i>Achat de 60 panneaux</i>	1 300, 00 €		
<i>Matériel d'animation</i>	4 500, 00 €		

<i>Fourches</i>	250, 00 €		
		Autofinancement	12 930,00€ <b>(Soit 60 % du total HT)</b>
<b>Total HT</b>	21 550, 00 €	<b>Total HT</b>	21 550, 00 €

Dépenses Fonctionnements (€)		Recettes (€)	
DESIGNATION	MONTANT HT	ORIGINE	MONTANT HT
<i>Achat de 2 000 guides du compostage</i>	2 200, 00 €	Conseil Régional	0 €
<i>Animation (0,35 ETP)</i>	11 000, 00 €	....0%...	
		Autofinancement	13 200, 00 € <b>(Soit 100 % du total HT)</b>
<b>Total HT</b>	13 200, 00 €	<b>Total HT</b>	13 200, 00 €

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

Sans objet

## Annexe 4. Fiches action

N°1	FICHE ACTION	
Rénovations ou constructions intercommunales éco-conditionnées		

### Lien avec la stratégie du territoire :

**Intervenir sur le patrimoine public**  
**Avoir des collectivités exemplaires dans la conception et l'usage de leur patrimoine**  
**Performance des bâtiments et de l'éclairage publics**

### Objectif :

Faire baisser la dépense énergétique des collectivités locales du Pays de la Bresse bourguignonne qui est de 2 200 000 euros / an pour les bâtiments publics et de 700 000 euros / an pour l'éclairage public.

### Description de l'action :

La baisse de la dépense énergétique publique nécessite :

la rénovation éco-conditionnée de bâtiments publics majoritairement construits avant 1950 et dans les années 1970-1980 donc économes,

et la construction éco-conditionnée de nouveaux bâtiments publics afin de créer, sur l'ensemble du territoire bressan, des réalisations neuves exemplaires en matière de transition énergétique.

Les bénéficiaires éligibles sont limités aux Communautés de Communes. Toutefois, de façon dérogatoire, sous réserve de défaut de la maîtrise d'ouvrage intercommunale, l'éligibilité pourra être élargie aux communes pour un projet d'envergure intercommunale (situé dans un pôle SRADDT ou SCoT + et/ou rayonnement territorial en terme d'usage du bâtiment).

### Descriptif des moyens pour mettre en œuvre la fiche action :

Ingénierie

Interlocuteurs au sein des collectivités locales (élus et/ou agents) avec les équipes de maîtrise d'œuvre.

Méthodologie

En fonction des crédits régionaux mobilisables par cette fiche-action et sur la base de pré-projets déjà identifiés, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne communiquera auprès des 4 Communautés de Communes en sachant que Bresse Nord Intercom' envisage de rénover son gymnase et sa bibliothèque.

### Partenariats envisagés (hors financement) :

Agence Technique Départementale pour les bâtiments et SYDESL pour l'éclairage public

### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

- Echéance de transformation de l'action en projet(s)

A partir de 2018

### Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation (immédiat)  
Nombre de projets financés (au moins 2 identifiés avec Bresse Nord Intercom')
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)  
Nombre de m<sup>2</sup> concernés par une subvention éco-conditionnée

- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)  
Evolution de la dépense énergétique publique

**Budget prévisionnel :**

113.290€

**Modalités financières de soutien de la Région :**

Taux maximum : 40%

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. Projet de rénovation : objectif niveau BBC rénovation sans dépasser 96kWh/m<sup>2</sup>.an
  2. Projet de construction : RT2012 -20% ou -40% selon l'usage du bâtiment
  3. attention particulière sur le confort d'été
- Méthodologie :
  1. Associer le chargé de mission politiques territoriales aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis et validation technique le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

N°2	<b>FICHE ACTION</b>	
<b>Mobilité électrique</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :**  
**Intervenir sur les mobilités**  
**Développer des mobilités économes et non polluantes**

**Objectif :**

Faire baisser les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées au transport qui sont de 258 kteq CO2 dans le profil énergétique de la Bresse bourguignonne.

**Description de l'action :**

La baisse des émissions de GES liées au transport nécessite d'aider les collectivités locales et les associations pour l'acquisition de véhicules électriques.

Communes déjà intéressées : LA-CHAPELLE-THECLE, MOUTHIER-EN-BRESSE et CUISERY.

L'installation de bornes de recharge est inéligible à la subvention du Conseil Régional ; les porteurs de projets devront se rapprocher du SYDESL.

Un logotype « *En Bresse, on roule électrique* » sera créé ; il s'ajoutera à l'obligation réglementaire de communiquer sur la subvention du Conseil Régional obtenue grâce à l'appui du Pays.

Lors de l'examen de la demande de subvention par les décideurs locaux (publics et privés), l'utilisation, pour la borne de recharge, d'une électricité issue d'une énergie renouvelable ([www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr), etc.), sera fortement appréciée.

**Descriptif des moyens pour mettre en œuvre la fiche action :**

Ingénierie

Interlocuteurs au sein des collectivités locales (élus et/ou agents) et des associations.

Méthodologie

En fonction des crédits régionaux mobilisables par cette fiche-action et sur la base de pré-projets déjà identifiés, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne communiquera auprès des collectivités locales et des associations intéressées.

**Partenariats envisagés** (hors financement) :

Mission Mobilité, SYDESL, Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

- Echéance de transformation de l'action en projet(s)  
A partir de 2018

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de réalisation (immédiat)  
Nombre de projets financés
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)  
Nombre de véhicules mis en service
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)  
Evolution des émissions GES liées au transport

**Budget prévisionnel :**

50 000€

**Modalités financières de soutien de la Région :**

Taux maximum : 40%

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

Soutien limité à un seul véhicule par structure (collectivité ou leur groupement, association)



## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 11 juin 2018 – 17h30**

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24/36 L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :  
Délégués titulaires : M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01 juin 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Martine CHEVALLIER

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

#### **Délibération n°2018-040 : Validation du rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne**

- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 28 mai 2018 ;

M. le Président indique que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président du Syndicat mixte doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux présidents des communautés de communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport annuel doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil communautaire au cours de laquelle les délégués de la communauté de communes membres sont entendus.

Ainsi, M. le Président présente le rapport d'activité 2017, tel qu'annexé, du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.


Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 10/06/18  
et publié, affiché ou notifié le 21/06/18.

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**  
Le Président  
Anthony VADOT



## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 11 juin 2018 – 17h30**

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24/36 L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :  
Délégués titulaires : M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01 juin 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Martine CHEVALLIER

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

#### **Délibération n°2018-041 : Rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne**

- Vu l'article R.133-13 du Code du tourisme ;
- Considérant la réunion de bureau du 28 mai 2018 ;

M. le Président indique que la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays doit établir chaque année un rapport sur l'activité de l'Office, qui est soumis au comité de direction puis au comité syndical. Ainsi, lors de sa séance du 20 mars 2018, le comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a validé le rapport d'activité 2017.

Le représentant de l'Office du Tourisme présente le rapport d'activité 2017 de l'Office du Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne, tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 11/06/18  
et publié, affiché ou notifié le 21/06/18.

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

#### **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

## EPIC-OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

# Rapport d'activité 2017

---

*12 233 VISITEURS ACCUEILLIS*

*64 269 VISITEURS UNIQUES SUR LE SITE WWW.BRESSE-BOURGUIGNONNE.COM*

*66 DEPARTS DE VISITES GUIDEES POUR 1722 PARTICIPANTS*

---

# SOMMAIRE

1.	ADMINISTRATION DE L'EPIC	P3
2.	PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS	P7
3.	REALISATIONS BUDGETAIRES	P7
4.	ACCUEIL ET INFORMATION TOURISTIQUE	P8
5.	SITE INTERNET	P12
6.	MARQUE QUALITE TOURISME	P14
7.	EDITIONS	P14
8.	SALONS	P16
9.	AUTRES ACTIONS DE PROMOTION	P17
10.	DEVELOPPEMENT	P19
11.	ANIMATIONS	P21
12.	COMMERCIALISATION / PRESTATIONS COMMERCIALES	P23

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a été créé sous la forme d'un établissement public industriel et commercial par délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le 8 mars 2010. Son fonctionnement est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Son territoire d'intervention couvre les 88 communes et les 4 communautés de communes du Pays de la Bresse Bourguignonne qui ont confié une partie de leur compétence tourisme au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

L'établissement public « Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne » s'est vu confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur la zone du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Ces missions, définies dans les statuts sont les suivantes :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire ;
- Assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne, en coordination avec le Comité départemental du tourisme et le Comité régional du tourisme ;
- Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique local ;
- Elaborer des services et produits touristiques et assurer leur commercialisation dans les conditions prévues par la loi n°2009-888 de modernisation et de développement des services touristiques ainsi que ses décrets d'application fixant les conditions d'exercice des activités relatives à la vente de voyages ou de séjours ;
- Vendre des produits, type produits boutique ou terroir ;
- Créer des animations et événementiels d'intérêt intercommunautaire améliorant l'accueil des touristes et faisant la promotion touristique du territoire ;
- Contribuer à l'animation et aux manifestations favorisant la fréquentation touristique dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de communes ou les associations locales ayant leur soutien ;
- Apporter son concours technique à la conception et à la réalisation sur les projets d'équipements collectifs touristiques pour lesquels il sera consulté ;
- Assurer un suivi de l'activité touristique ;

## 1. ADMINISTRATION DE L'EPIC

### 1.1. COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION EN 2017

Comme mentionné dans ses statuts, le comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne comprend 19 membres répartis en 2 collèges.

#### **Représentants du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :**

**M. Stéphane BESSON**, déléguée de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'  
**M. Frédéric BOUCHET**, déléguée de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'  
**Mme Christine BOURGEOIS**, déléguée de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'  
**M. Joël CULAS**, déléguée de la Communauté de Communes Terres de Bresse (depuis le 2 mars 2017).  
**Mme Jocelyne EUVRARD**, déléguée de la communauté de communes Bresse-Revermont 71  
**M. Stéphane GROS**, délégué de la Communauté de Communes Terres de Bresse

**Mme Françoise JACQUARD**, déléguée de la Communauté de communes Bresse-Revermont 71  
**Mme Claudette JAILLET**, déléguée de la Communauté de communes Bresse Nord Intercom'  
**Mme Jocelyne MICHELIN**, déléguée de la communauté de communes Terres de Bresse  
**M. Anthony VADOT**, délégué de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

### Représentants professionnels

**Mme Christelle GIOT**, Hostellerie Bressane à Saint-Germain-du-Bois  
**M. Pascal TOUVREY**, Restaurant « Le Saint-Sauveur » depuis le 18 janvier 2017  
**M. Dominique TAVERNIER**, Restaurant « L'Hutau » à Louhans  
**Mme Marie-Rose COULON**, Gîte « l'Ambutelière » à Vincelles  
**M. Martin HARTMAN**, Gîte « Les Chênes Cornus » à Montagny-près-Louhans  
**M. Joseph ENTREMONT**, Gîte « La Reure » à La Chapelle-Saint-Sauveur  
**M. Jean-Paul BOURDON** depuis le 18 janvier 2017  
**Mme Annie BLETON-RUGET**, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne  
**M. Didier DECHAMP**, Association La Musarde.

Président : **M. Stéphane GROS**

Vice-Président : **M. Stéphane BESSON**

## **1.2. LES TRAVAUX DU COMITE DE DIRECTION**

### **LE COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME S'EST REUNI 6 FOIS EN 2017**

#### ❖ 18 janvier 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Installation des nouveaux membres du comité de direction
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 23 novembre 2016
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Adoption des comptes administratifs 2016 des budgets principal et annexe de l'Office de Tourisme
- Vote des comptes de gestion 2016 des budgets principal et annexe de l'Office de Tourisme
- Affectation des résultats 2016
- Vote des budgets principal et annexe 2017 de l'Office de Tourisme
- Convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et l'Office de Tourisme
- Recrutement des saisonniers 2017 et validation du tableau des effectifs
- Organisation des Trophées du Tourisme et validation du règlement
- Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et l'Aire du Poulet de Bresse pour l'installation d'un panneau promotionnel et d'un présentoir de documentation
- Proposition de participation au Salon Destination Nature à Paris du 16 au 19 mars 2017 dans le cadre du collectif Itinérance Bourgogne Franche-Comté
- Point sur la démarche de promotion et de valorisation de la viande bovine provenant des exploitations de la Bresse bourguignonne
- Organisation d'une soirée de promotion presse / grand public à la Quincaillerie à Bruxelles le mercredi 1er février 2017
- Questions diverses

#### ❖ 2 mars 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Installation d'un nouveau membre du comité de direction

- Validation du compte-rendu du comité de direction du 18 janvier 2017
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Election du Vice-président de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Composition des commissions de travail
- Composition de la commission d'appels d'offres et de la commission Marché à procédure adaptée
- Rapport d'activité 2016 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Délégations confiées à Mme RICHY Cécile durant le congé maternité de la Directrice
- Modification de la délibération n°2017/013 concernant le recrutement du personnel pour la saison 2017 et modification du tableau des effectifs
- Adhésion de l'Office de Tourisme à un organisme de retraite complémentaire AGIRC/ARRCO pour les nouveaux salariés de droit privé de l'Office de Tourisme
- Organisation des Trophées du Tourisme de la Bresse bourguignonne
- Promotion et valorisation de la viande bovine : Marque « La Viande Bressane » et demande de subvention LEADER/FEADER 2014-2020 auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté
- Développement de l'accueil hors les murs et demande de subvention LEADER/FEADER 2014-2020 auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté
- Proposition de nouveaux objets pour la vente boutique
- Visites guidées et promotion du parcours de mémoire « Louhans dans la Résistance 1942-1944 »
- Organisation d'une Fête du vélo en Bresse bourguignonne
- Questions diverses

#### ❖ 21 avril 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 02 mars 2017
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Impression des fiches et coffrets Balades Vertes
- Programme des animations estivales 2017 organisées par l'Office de Tourisme
- Plan de communication pour la saison 2017
- Promotion de la Fête du Lait en Bresse le 1er mai 2017
- Proposition de nouveaux objets pour la vente en boutique
- Questions diverses : Trophées du Tourisme, Fête du Vélo en Bresse bourguignonne, Marque Qualité Tourisme,...

#### ❖ 26 septembre 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 21 avril 2017
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Outils de promotion 2018
- Partenariats commerciaux 2018
- Participation au financement de la nouvelle signalétique touristique sur le domaine autoroutier
- Adhésion au collectif Itinérance de Bourgogne Franche-Comté Tourisme
- Organisation de l'Office de Tourisme et tableau des effectifs
- Organisation d'un Eductour en Bresse Bourguignonne en partenariat avec l'UDOTSI 71
- Tarifs des visites guidées groupes pour l'année 2018
- Utilisation des anciens topoguides Balades Vertes pour des actions de promotion
- Questions diverses : 1er salon gastronomique de Lyon du 1er au 3 décembre 2017, point sur la saison touristique, audit qualité tourisme.

#### ❖ 13 novembre 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 26 septembre 2017
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Gratifications de fin d'année
- Recrutement sur le poste de chargé de projets
- Programme des salons touristiques 2018
- Outils de promotion 2018 : résultats de la consultation
- Signalétique touristique sur le domaine autoroutier
- Appel à manifestation d'intérêt 2017 – Guide du Routard 2018
- Proposition d'insertions dans le magazine « Designed by Bourgogne »
- Questions diverses

❖ 07 Décembre 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 13 novembre 2017
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Plan d'actions 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Débat d'orientation budgétaire 2018
- Point sur le projet de signalétique touristique sur le domaine autoroutier
- Questions diverses

### 1.3. L'EQUIPE EN 2017

Salariés	INTITULE DU POSTE	POLES/SERVICES	Type de contrat
<b>Mélodie VINCENT-JANNIN</b>	Directrice de l'EPIC	Administration/Gestion du personnel / comptabilité Pilotage et suivi des stratégies et plans d'actions Développement / conseil aux porteurs de projets / Commercialisation Suivi de la taxe de séjour	CDI droit public Temps complet (32h accordé suite demande depuis le 13/08/2017)
<b>Cécile RICHY</b>	Responsable Promotion et Animation Adjointe de direction	Promotion/presse/communication Réseaux sociaux Animations Commercialisation	CDI droit privé Temps complet (32h/35h accordé suite demande)
<b>DUMONTEIL Romain</b>	Conseiller en séjour – Assistant Promotion	Accueil / gestion de l'information Régies Promotion/presse/communication	CDD droit privé de remplacement du 20/11/2017 au 31/12/2018
<b>Mélise RODOT</b>	Agent de développement NTIC	Internet/Numérique/réseaux sociaux Animations (Guidage) / Billetterie	CDI droit privé Temps complet
<b>Anne ABDELHADI</b>	Conseillère en séjour (permanent)	Accueil/gestion de l'information Régies/Billetterie Qualité (Référént et suivi de projets)	CDI droit privé Temps complet
<b>Agnès-Isabelle JUIN</b>	Conseillère en séjour (permanent)	Accueil/gestion de l'information Régies Animations (organisation des expositions)	CDI droit privé Temps incomplet (110 heures mensuelles)
<b>Claude MOISSONNIER</b>	Conseillère en séjour (permanent)	Accueil/gestion de l'information Régies Appui au service promotion	CDI droit privé Temps incomplet (110 heures mensuelles)
<b>Amélie WAGNER</b>	Comptable Poste vacant depuis le 31 octobre 2017	Comptabilité	CDI droit privé Temps incomplet (13 heures mensuelles)
<b>LEÏA RAPPENNE*</b>	Conseillère en séjour (saisonnier)	Accueil/gestion de l'information Régies Animations (Guidage)	CDD (avril à mi-mai) Temps complet



<b>VALLEE Anne-Sophie*</b>	Conseillère en séjour (saisonnier)	Accueil/gestion de l'information Régies Animations (Guidage)	CDD droit privé (mi-juin à fin septembre) Temps complet
<b>MAUCLERCQ Elisa**</b>	Conseillère en séjour (saisonnier)	Accueil/gestion de l'information Régies	CDD droit privé 3 mois de juin à août Temps incomplet (22 heures hebdomadaires)
<b>RABIJA Malvina***</b>	Conseiller en séjour Pierre de Bresse (saisonnier)	Accueil/gestion de l'information	CDD droit privé 2 mois Temps incomplet (22 heures hebdomadaires)
<b>GRAS Julien***</b>	Conseiller en séjour Pierre-de-Bresse	Accueil / gestion de l'information	CDD droit privé 1 mois Temps incomplet (22 heures hebdomadaires)

Poste de saisonnier Louhans/Cuisery d'avril à septembre à temps complet\*

Poste de saisonnier Louhans de juin à août à temps incomplet\*\*

Poste de saisonnier Pierre de Bresse de juin à août à temps incomplet\*\*\*

#### 1.4. LE COMPTABLE

Le trésorier de Louhans, M. Renaud POUCHERET, est le comptable de l'EPIC.

#### 1.5. LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

L'Office de Tourisme sollicite régulièrement ses commissions :

- Promotion/communication : sollicitation par mail sur les outils de promotion communication 2017 et 2018
- Budget/personnel : présidé par Anthony VADOT : 15 septembre et 3 novembre 2017
- Commission MAPA : 3 novembre 2017.

## 2. PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS

L'EPIC-Office de tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne est principalement financé par des subventions et la taxe de séjour :

- Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : la subvention 2017 s'élève à 227 500 euros ;
- Reversement de la taxe de séjour par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne : 68 996,64 euros (61 127,48 euros en 2016).

## 3. REALISATIONS BUDGETAIRES 2017

### BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	329 323,21€	367 861,51€	+38 538,30€
	SECTION D'INVESTISSEMENT	12 263,33€	9 187,64€	- 3075,69€

		Nombre total de	Nombre total de	% N par rapport à N-1
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION D'EXPLOITATION	67 768,62€	67 768,62€	0
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0

#### 4. ACCUEIL ET INFORMATION TOURISTIQUE

##### 4.1. Quantité totale des demandes aux différents bureaux d'accueil de l'office de tourisme

##### ACCUEIL ET INFORMATION TOURISTIQUE

L'Office de Tourisme a accueilli **12 233 visiteurs** (13 882 visiteurs en 2016) et a répondu à **10 301 demandes (toutes demandes confondues)** (12289 demandes en 2016) dont **7 428 demandes au guichet** (8 277 en 2016). Nous notons une baisse de 11,87% du nombre de visiteurs par rapport à l'année précédente.

	Bureau de Louhans	Bureau de Cuiseaux	Bureau de Cuisery	Bureau de Pierre de B.	OT PAYS
<b>Visiteurs 2017</b>					
Hors expos	8530	1695	1102	906	12233
Avec expos	-	1797	1638	914	12879
Visiteurs 2016 Hors expos	9644	1962	1211	1065	13822
		+ 3525 visiteurs pour la Biennale	+ 471 pour les expositions		
<b>Demandes guichet</b>					
2017	5173	957	728	570	7428
2016	5857	1110	754	556	8277
		+ 849 demandes pour la Biennale			
<b>Toutes demandes confondues</b>					
2017	7611	1063	1015	612	10301
2016	8359	2046	1130	754	12289

- **Bureau de Louhans** : Nous observons une diminution des demandes (toutes demandes confondues) sur le bureau de Louhans (7 611 demandes en 2017 contre 8 359 en 2016 soit 8,94%). Ainsi qu'une baisse pour les demandes enregistrées au guichet (5 173 en 2017 et 5 857 en 2016). Cette baisse est essentiellement enregistrée sur le mois de décembre (-547 demandes) et sur le mois de mars 2017 (-265 demandes). Les demandes enregistrées sur le mois de décembre sont liées à la billetterie des concerts des Nuits bressanes. Les concerts annoncés fin 2016 (Les Insus et Michel Sardou) ont engendrés un nombre important de demandes à l'Office de Tourisme. Le nombre de demandes sur la saison touristique d'avril à septembre est quasi équivalent à celui de 2016 (5 206 demandes en 2017 contre 5 280 demandes en 2016). On note une baisse sur le mois d'août compensée par une hausse sur les mois d'avril et septembre.

	demandes <b>2017</b>	demandes <b>2016</b>	
2017-01	281	241	
2017-02	468	326	
2017-03	547	812	
2017-04	687	539	
2017-05	567	578	
2017-06	577	639	
2017-07	1302	1326	
2017-08	1314	1538	
2017-09	759	660	
2017-10	399	421	
2017-11	395	417	
2017-12	315	862	
<b>TOTAL</b>	<b>7611</b>	<b>8359</b>	<b>-8.94%</b>

- **Bureau de Cuisery** : Nous notons une diminution des demandes totales pour le bureau de Cuisery, de 10,17% (1 015 demandes totales en 2017 pour 1 130 en 2016) et une petite baisse du nombre de visiteurs de 9% (1 102 visiteurs en 2017 et 1 211 en 2016) et des demandes au guichet (728 en 2017 contre 754 en 2016) soit - 3,4%.

Il convient d'indiquer que le Bureau de Cuisery a été fermé du 10 janvier 2017 au 11 février 2017 et du 17 octobre 2017 au 31 décembre 2017 (ouvert les premiers dimanches des mois de novembre et décembre).

	Nombre total de demandes <b>2017</b>	Nombre total de demandes <b>2016</b>	% N par rapport à N-1
2017-01	11	23	
2017-02	18	19	
2017-03	59	47	
2017-04	116	69	
2017-05	100	131	
2017-06	126	117	
2017-07	178	210	
2017-08	245	250	
2017-09	125	174	
2017-10	34	48	
2017-11	2	23	
2017-12	1	19	
<b>TOTAL</b>	<b>1015</b>	<b>1130</b>	<b>-10,17%</b>

- **Bureau de Cuiseaux** : 2017 étant une année sans Biennale, le bureau de Cuiseaux retrouve des statistiques équivalentes à l'année 2015 (1 063 demandes totales pour 2017, 2 046 demandes totales pour 2016 contre 1 051 en 2015). Le Bureau a accueilli 1 695 visiteurs (contre 1 962 en 2016 et 1 486 en 2015). Une petite hausse par rapport à l'année 2015 de 14%.

	Nombre total de demandes <b>2017</b>	Nombre total de demandes <b>2016</b>	% N par rapport à N-1
2017-01	18	32	
2017-02	33	38	
2017-03	78	54	
2017-04	89	59	

2017-05	87	95	
2017-06	138	143	
2017-07	170	397	
2017-08	228	744	
2017-09	131	393	
2017-10	47	50	
2017-11	25	19	
2017-12	19	22	
<b>TOTAL</b>	<b>1063</b>	<b>2046</b>	<b>-48%</b>

- Bureau de Pierre de Bresse : Le bureau enregistre une baisse du nombre de visiteurs et de demandes totales, par rapport à l'année 2016. Le bureau a accueilli 906 visiteurs en 2017 (1 065 en 2016) et a répondu à 612 demandes totales en 2017 (754 en 2016) dont 570 demandes au guichet (contre 556 en 2016).

	Nombre total de demandes <b>2017</b>	Nombre total de demandes <b>2016</b>	% N par rapport à N-1
2017-05	100	Fermé	
2017-06	101	82	
2017-07	151	302	
2017-08	187	295	
2017-09	71	75	
<b>TOTAL</b>	<b>612</b>	<b>754</b>	<b>-18.8%</b>

Les demandes sont réparties de la façon suivante :

- 73,89% sur le bureau de Louhans (68,02% en 2016)
- 10,32% sur le bureau de Cuiseaux (16,64% en 2016)
- 9,85% sur le bureau de Cuisery (9,19% en 2016)
- 5,94% sur le bureau de Pierre de Bresse (ouvert de mai à septembre en 2017), (ouvert de juin à septembre, 6,13% en 2016)

**Nombre de personnes au guichet par pays**

Sur le bureau de **Louhans**, la première clientèle reste la clientèle française avec 81,36% des visiteurs (86,10% en 2016). La 2<sup>ème</sup> clientèle est la clientèle Suisse (5,29%) puis allemande. Viennent ensuite Les Pays-Bas, et le Royaume Uni (1,84%) qui dépasse la Belgique.

Sur le bureau de **Cuisery**, la première clientèle après la clientèle française, est la clientèle allemande (3,57%). La 3<sup>ème</sup> est la Suisse qui arrive devant le Royaume Uni et enfin la Belgique.

Sur le bureau de **Cuiseaux**, les Pays Bas et la Belgique sont en tête (4,28%). Suivent l'Allemagne, la Suisse et le Royaume Uni.

**Demandes par type de séjour**

Concernant les types de séjour, on observe que les demandes « visiter » et « infos pratiques » viennent respectivement en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> position dans les 4 bureaux d'accueil.

Pour **Louhans**, viennent ensuite les demandes « sortir », « bouger », « s'orienter » et « billetterie spectacles ».

Au bureau de **Cuisery**, les demandes « Expos », « sortir », « acheter » et « pêche » sont les plus fréquentes.

Au bureau de **Cuiseaux**, les demandes portent sur « s'orienter », les « randonnées », et « Sortir ».

Quant au bureau de **Pierre de Bresse**, ce sont les « randonnées », « Sortir » et les « activités famille » qui sont les plus demandées.

#### **Répartition des modes de contacts sur les 4 bureaux d'accueil**

<b>Mode de contact/demandes</b>	<b>Total 2017</b>	<b>Total 2016</b>
Guichet	7428	8277
Salon	869	322
Téléphone	1402	1775
Exposition (Cuiseaux/Cuisery/Pde B)	273	(Biennale) 1310
Mail	80	99
Courrier	19	17
Accueil hors les murs (Marché de Louhans)	98	386
Web/Réseaux sociaux	54	100
<b>Total Contacts</b>	<b>10223</b>	<b>12286</b>

#### **4.2. Données générales sur la saison 2017**

La fréquentation touristique de la Bresse bourguignonne a été jugé satisfaisante par les acteurs touristiques locaux.

La taxe de séjour récoltée sur l'année 2017 a également enregistré une hausse de 12%.

La fréquentation dans l'hôtellerie a été marquée globalement par une stabilité de la fréquentation et/ou du chiffre d'affaires, même si quelques établissements ont enregistré une hausse de leur taux d'occupation.

On note une hausse significative de la fréquentation dans les campings : Camping de Louvarel (+30% de fréquentation), campings de Louhans et Saint-Germain du bois. Pour ce dernier, la hausse est due pour une part importante à la présence d'ouvriers travaillant sur le chantier du gazoduc.

De manière générale, la fréquentation des sites touristiques sur la saison a été plutôt bonne, notamment grâce aux animations mises en place. Seuls quelques sites ont connu une baisse durant la saison. Les croisières balades sur la Seille ont été appréciées avec une fréquentation en hausse.

**Cela nous montre l'importance de développer l'accueil hors les murs et la présence de l'Office de Tourisme sur le terrain, hors des bureaux d'accueil. L'Office de Tourisme doit aller à la rencontre des touristes sur des lieux à forte fréquentation touristique.**

**La qualité de l'information donnée sur Internet est également primordiale.**

### 4.3. Utilisation du WIFI

Depuis fin 2013, les trois bureaux d'accueil permanents sont équipés du WIFI gratuit NOODO, qui permet aux visiteurs de pouvoir se connecter à Internet avec leur appareil. Le nombre de connexions sur l'année 2016 est le suivant pour chaque bureau :

Année	2017	2016
Bureau de LOUHANS	793 connexions pour 210 utilisateurs	557 connexions pour 197 utilisateurs
Bureau de CUISERY	324 connexions pour 77 utilisateurs	267 connexions pour 77 utilisateurs
Bureau de CUISEAUX	89 connexions pour 35 utilisateurs	75 connexions pour 45 utilisateurs

## 5. SITE INTERNET

Le site de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne est alimenté par le Système d'Information Touristique Régional, TOURINSOFT.

L'Office de Tourisme met à jour quotidiennement le site, pour intégrer les nouveaux prestataires et les nouvelles activités du territoire, mais également en alimentant l'agenda avec l'ensemble des informations transmises par les communes, associations et organisateurs d'événements de la Bresse bourguignonne.

**Cette syndication avec le SIT régional permet de rentrer une seule fois les informations qui seront visibles sur les sites Internet de l'Office de Tourisme, de l'ADT 71 et de Bourgogne Franche-Comté Tourisme.**

### 5.1. Bilan des connexions année 2017

Le site internet a enregistré **64 269 visiteurs uniques** (49 838 en 2016) soit **une hausse de 28,95%**.

**203 189 pages ont été vues** pour l'année 2017 (186 856 en 2016), ce qui représente en moyenne 2,51 (2,88 en 2016) pages vues par visite. Les internautes ont passé en moyenne 1min47 (2min03 en 2016) sur le site.

**64 269 visiteurs uniques en 2017  
+ 28,95% par rapport à 2016**

### Il y a eu 222 contacts prestataires via notre site.

Il s'agit de mails envoyés directement au prestataire depuis sa fiche sur le site Internet de l'Office de Tourisme. Cela ne prend pas en compte les messages envoyés depuis le lien de l'adresse mail.

### Synthèse Géographique Monde 2017

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
<b>Pays</b>	<b>France</b>	<b>Suisse</b>	<b>Russie</b>	<b>Bel</b>	<b>All</b>	<b>USA</b>	<b>P.-Bas</b>	<b>Gr Bre</b>	<b>Brésil</b>	<b>Kirghizstan</b>
<b>2016</b>	55 379	2 835	1 779	938	868	439	373	269	225	169
<b>Pays</b>	<b>France</b>	<b>Suisse</b>	<b>Bel</b>	<b>All</b>	<b>USA</b>	<b>P.-Bas</b>	<b>Maroc</b>	<b>Gr Bre</b>	<b>Russie</b>	<b>Italie</b>
<b>2017</b>	72 360	3 050	936	862	649	598	378	282	260	180

On constate une très forte augmentation des Français sur le site, le marché de Louhans, les Nuits Bressanes et l'agenda sont en tête des recherches. Les Néerlandais sont également en forte hausse, le camping de Louvarel étant probablement un facteur de connexions supplémentaires.

## Synthèse Géographique France 2017

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
<b>Ville</b>	<b>Paris</b>	<b>Dijon</b>	<b>Non déf</b>	<b>Besançon</b>	<b>Chalon</b>	<b>Lyon</b>	<b>St Marcel</b>	<b>Nîmes</b>	<b>Héricourt</b>	<b>Lons le S</b>
<b>2016</b>	8 340	7 245	5 723	4 405	3 328	3 311	1 520	1 227	788	762
<b>Ville</b>	<b>Non déf</b>	<b>Paris</b>	<b>Dijon</b>	<b>Besançon</b>	<b>Chalon</b>	<b>Lyon</b>	<b>St Marcel</b>	<b>Lons le S</b>	<b>Macon</b>	<b>Bourg</b>
<b>2017</b>	13 654	13 449	6 588	4 823	4 799	3 472	2 599	1 738	1 138	885

La région chalonnaise fait une très belle progression. Nous retrouvons également comme chaque année les grands bassins de population qui fréquentent notre région : Paris, Lyon, Dijon Besançon.

### Pages les plus consultées 2017

- 1 /marche-de-louhans.html : 19 163
- 2 /default.asp : 18 779
- 3 /tout-l-agenda-de-la-bresse-bourguignonne.html : 13 959
- 4 /les-nuits-bressanes-2017.html : 6 496
- 5 /voie-verte-louhans-lons-le-saunier.html : 4 201
- 6 /bouger-rivière-la-seille.html : 3 444
- 7 /balades-et-randos.html : 3 326
- 8 /voie-verte-louhans-branges-saint-marcel.html : 2 522
- 9 /deguster-volaille-de-bresse-aoc.html : 2 280
- 10 /villes-et-villages-1.html : 2 204
- 11 /visiter-la-bresse-bourguignonne.html : 1 972
- 12 /restaurants-en-bresse-bourguignonne.html : 1 918
- 13 /brochures-plans-et-documentations.html : 1 865
- 14 /voie-verte.html : 1 814
- 15 /contacts-et-horaires.html : 1 780
- 16 /gites-et-meubles-en-bresse-bourguignonne.html : 1 735
- 17 /hotel-dieu-louhans-chateaurenaud-apothicairerie .html : 1 716
- 18 /decouvrir.html : 1 635
- 19 /visiter-maisons-bressanes-moulins-tuilerie.html : 1 573
- 20 /suggestions-de-decouvertes.html : 1 448
- 21 /deguster-produits-du-terroir.html : 1 415
- 22 /chambres-hotes.html : 1 342
- 23 /carte-interactive-bresse-bourguignonne.html : 1 300
- 24 /visiter-parc-animalier-ferme-pedagogique.html : 1 261
- 25 /hotels.html : 1 257
- 26 /sejourner.html : 1 197
- 27 /riviere-la-seille-decouverte.html : 1 116
- 28 /corniotte.html : 1 005
- 29 /deguster.html : 1 005
- 30 /decouvrir-artisanat.html : 977

### Quelques données sur les sources du trafic 2017 :

- |                   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| 1 Google : 61 972 | 4 bresse-bourguignonne.com : 518 |
| 2 Direct : 11 119 | 5 m.facebook.com : 458           |
| 3 Bing : 1 445    | 6 yahoo : 404                    |

7	cuseaux.fr : 226	19	bourgogne-tourisme.com : 120
8	website-analytics.online : 214	20	pays-bresse-bourguignonne.com : 120
9	tourisme.fr : 210	21	qwant.com : 108
10	facebook.com : 200	22	reservation.bresse-bourguignonne.com : 96
11	images.google.fr : 167	23	en.bresse-bourguignonne.com : 73
12	louhans-chateaurenaud.fr : 166	24	l.facebook.com : 73
13	terreditinerances.com : 162	25	int.search.tb.ask.com : 69
14	lemoteur.orange.fr : 156	26	ecosia.org : 65
15	fr.search.yahoo.com : 152	27	amisdesartslouhans.fr : 64
16	burgundy-tourism.com : 137	28	images.google : 55
17	cuisery.fr : 137	29	mercurey2017.fr : 51
18	endev.bressebourguignonne.ingenie.fr : 129		

### Modes de connections

	Ordinateur	Mobile	Tablette
<b>2012</b>	41 617	2 211	1 640
<b>2013</b>	41 169	4 018	3 823
<b>2014</b>	42 090	8 784	7 370
<b>2015</b>	45 323	15 706	10 294
<b>2016</b>	39 110	16 852	8 821
<b>2017</b>	40 158	30 287	10 626

## 6. MARQUE « QUALITE TOURISME »



La Marque QUALITE TOURISME™ a été réattribuée aux 3 bureaux d'accueil, Cuisery, Cuseaux et Louhans le 10 mai 2017. L'Office de Tourisme a été audité pendant 1 jour et demi, par le cabinet So Touristique agréé Offices de Tourisme de France.

L'Audit a été réalisé en accord avec les procédures d'audit qualité d'Offices de Tourisme de France® pour la Marque QUALITE TOURISME™ des Offices de Tourisme. Son but était d'identifier les principaux axes de développement de notre démarche qualité ainsi que les principaux écarts de notre organisation, en se basant sur le référentiel qualité Offices de Tourisme de France®.

Toute l'équipe a été félicitée pour la stratégie mise en place au sein de l'Office de Tourisme, son implication dans la démarche, pour la polyvalence du personnel qui permet de travailler en binôme sur les dossiers et d'être réactif pour rendre le service attendu. L'Office du Tourisme a été remarqué pour sa volonté à animer son réseau de prestataires sous différentes formes : Trophées du tourisme, Mardis gourmands, Eductours par secteurs géographiques, visites prestataires et encouragé à étendre la démarche qualité à sa destination.

## 7. EDITIONS

En 2017, l'Office de Tourisme a retravaillé l'ensemble de ses éditions.

### 7.1. Le Guide touristique « Hébergement et Restauration ».

Il reprend l'ensemble des hébergements et des restaurants de la Bresse Bourguignonne. Il comporte 80 pages. Comme chaque année, les visuels de la couverture ont été changés.





La première partie du guide reprend l'ensemble des hébergements et la seconde, les restaurants. En ce qui concerne les partenariats commerciaux, 39 annonces professionnelles et 2 encarts publicitaires ont été vendus sur ce guide. Il a été édité à 5 000 exemplaires.



### **7.2. Le Guide touristique « Patrimoine et Loisirs ».**

Il reprend l'ensemble des activités touristiques : musées, lieux d'expositions, les activités nature, les producteurs et les établissements de loisirs. Chaque couleur du logo est reprise à l'intérieur et est associée à une catégorie.

En ce qui concerne les partenariats commerciaux, 11 annonces professionnelles et 3 encarts publicitaires ont été vendus.

Il comporte 48 pages et a été édité à 8 000 exemplaires.

### **7.3. Le Guide « Animations et Sorties ».**

Ce guide reprend l'ensemble des manifestations du territoire de mai à fin octobre. Il se présente sous la forme d'un agenda.

Il comporte 68 pages et a été édité à 3 000 exemplaires.

### **7.4. Le Topoguide « Balades et Randonnées »**

Le topoguide regroupant l'ensemble des Balades Vertes créées en Bresse bourguignonne a été réédité et de nouveaux circuits ont été intégrés. Le coffret vendu au tarif de 7 euros, comprend 64 circuits et couvre 26 communes de la Bresse bourguignonne.

### **7.5. La Carte cyclotourisme en Bresse bourguignonne**



Face à la demande croissante des touristes pour la découverte du territoire à vélo, ainsi que la création de la voie verte « La Voie bressane », l'Office de Tourisme a travaillé avec les clubs cyclotouristes de la Bresse bourguignonne, à la création de boucles cyclo non balisées au départ de Louhans, Cuisery et Pierre-de-Bresse.

Cette nouvelle édition a été éditée en décembre 2017 à 5 000 exemplaires et proposent 8 boucles vélo et présente également le parcours de la Voie bressane. Les services proposés dans les communes traversées par ces itinéraires ont été indiqués.

Les circuits sont également téléchargeables sur [openrunner](http://openrunner) et sur le site [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr)

### **7.6. Le dépliant des « Marchés en Bresse Bourguignonne ».**

En 2016, l'Office de Tourisme a créé un nouveau document sur les marchés de la Bresse bourguignonne qui met en avant marchés les plus importants du territoire tout en reprenant le plan et les informations pratiques pour le marché de Louhans.

Une réimpression de ce plan à 15 000 exemplaires a été nécessaire face au succès de la première édition écoulée à 5 000 exemplaires en quelques mois.

## 8. LES SALONS.

### 8.1 Le Salon des Voyages Girardot à Chalon-sur-Saône



L'Office de Tourisme a participé en 2017 au salon des Voyages Girardot à Chalon-sur-Saône du 20 au 22 janvier 2017. La clientèle de ce salon est constituée de groupes et d'individuels à la recherche d'idées sorties. Plusieurs offices de tourisme et sites touristiques du département participent à ce salon, dont l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne.

Les retours de ce salon ont été plutôt décevants. Une participation commune avec l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne pourrait peut-être être envisagée.

### 8.2. Le Salon des Vacances de Bruxelles

L'Office de Tourisme a participé du 2 au 5 février 2017, au Salon des Vacances de Bruxelles en partenariat avec l'ADT 71 et d'autres offices du département : Tournus, Grand Chalon, Autun, Cluny, Mâcon et les Gîtes de France Saône-et-Loire.

Dans le cadre de cette participation, une soirée presse et grand public a été organisée au restaurant la Quincaillerie à Bruxelles, afin de présenter les atouts gastronomiques de la Saône-et-Loire. A l'occasion des 60 ans de l'AOC, la Bresse a été mise en avant avec un menu dégustation axée sur les produits de la Bresse : Volailles de Bresse, Crème de Bresse, corniottes. La Quincaillerie a également proposé pendant 15 jours un menu « Saône-et-Loire » afin de mettre les produits bourguignons à l'honneur.

Une plaquette traduite en néerlandais et présentant les territoires des offices de tourisme présents aux travers d'offres packagées, a été éditée et distribuée sur le salon.



### 8.3. Le Salon Mahana de Lyon



Ce salon s'organise chaque année en partenariat avec l'ADT de Saône et Loire, certains Offices de Tourisme et sites touristiques de la Saône et Loire. C'est un salon de proximité incontournable qui, chaque année, est très bien fréquenté. Les contacts sont qualitatifs avec des demandes de groupes notamment. Les lyonnais sont à la recherche d'excursions ou d'idées week-ends, autour de la découverte du patrimoine, du vélo ou encore du tourisme fluvial.

Il a eu lieu du 10 au 12 février 2017 à la Halle Tony Garnier.

### 8.4. Le salon Destination Nature à Paris

L'Office de Tourisme a participé du 16 au 19 mars 2017 au Salon Destination Nature à Paris organisé conjointement au Mondial du Tourisme dans le cadre de son adhésion au collectif Itinérance Bourgogne Franche-Comté. Ce salon est axé sur le tourisme vert, et les activités vélo, randonnées pédestres et fluvial. Les contacts ont été plutôt bons avec des demandes précises sur la proposition de circuits vélo notamment.



## 8.5. Salon des Comités d'entreprise à Dijon, le 4 avril 2017

L'Office de Tourisme a participé le 4 avril 2017 au salon CE à Dijon. Ce salon destiné au Comité d'entreprises de la région a pour objectif de leur présenter des idées de sorties et de visites. Un retour à un peu timide par rapport à la première participation de l'Office de Tourisme à ce salon en 2016.

## 8.6. Le Salon International du Tourisme et des Voyages de Colmar



Pour 2017, l'Office de Tourisme avait retenu ce salon car la clientèle du nord-est et notamment alsacienne reste une clientèle cible pour le territoire.

Cette seconde participation a été très encourageante et les contacts ont été très qualitatifs. Cette clientèle emprunte l'A39 et connaît l'Aire du Poulet de Bresse. L'objectif est de leur donner envie de découvrir le territoire le temps d'une étape, d'un week-end ou d'un séjour plus long.

Les visiteurs de ce salon sont principalement intéressés par la visite de villes et villages, et par la gastronomie.

## 9. AUTRES ACTIONS DE PROMOTION

### 9.1. Les panneaux « Carte touristique »

Deux visuels ont été créés en 2017 pour promouvoir la Bresse bourguignonne, proposant une information sur les sites touristiques du territoire et des visuels afin de donner envie aux touristes de passage de découvrir le territoire. Ceux-ci ont été installés :

- **A Sainte-Croix** dans le cadre des aménagements touristiques réalisés par la commune avec la création d'un bâtiment d'architecture bressane, abritant des toilettes publiques et une aire de pique-nique, et la création d'une aire camping-cars. Une signalétique a été installée pour découvrir les attraits touristiques de Sainte-Croix et des alentours. La fabrication et la pose de la signalétique ont été réalisées et financées par la commune.
- **Sur l'Aire du Poulet de Bresse** : un panneau a été réalisé et posé face à la cafeteria l'Arche, afin de faire la promotion de la Bresse bourguignonne et d'inciter les personnes s'arrêtant sur l'Aire à sortir ou à découvrir le territoire.



## **9.2. Les Bourses d'échange et Marchés des Editions.**

L'Office de Tourisme a participé en 2017 à deux bourses d'échange de documentation, celles de la Saône et Loire et celle du Jura.

Ces journées permettent aux offices de tourisme d'échanger leur documentation pour la saison touristique et de faire la promotion de leur territoire auprès des prestataires touristiques de chaque département.

- Le 06/04/2017 – Marché des Editions de la Saône et Loire à Sennecey les Mâcon.
- Le 17/05/2017 – Bourse d'échange du Jura à Lons le Saunier.

## **9.3. La communication des animations estivales.**

### **La communication des animations estivales.**

Pour faire la promotion des animations estivales, l'Office de Tourisme a renouvelé les encarts en juillet et août dans l'Indépendant et les spots publicitaires sur Radio Bresse. Un encart a également été réservé dans le JSL pour le Fantastic Picnic.

### **Les sets de table**

La promotion de nos animations estivales via les sets de table distribués dans les restaurants du territoire a été reconduite.

C'est un support sur lequel l'Office de Tourisme a de bons retours. Et il est très apprécié des prestataires. 45 000 sets de table ont été imprimés.

### **Les marques pages**

Pour compléter la promotion par les sets de table, l'Office de Tourisme a édité des marques pages afin de les distribuer dans les gîtes, les hôtels et les chambres d'hôtes.

L'Office de Tourisme en a édité 1 000 exemplaires.

## **9.4. Les réseaux sociaux**

L'Office de Tourisme développe sa communication sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook, Instagram et Twitter.

**Facebook** : en saison, une publication par jour a été faite afin de générer du trafic sur notre page.

Ce sont plus de 1 300 personnes qui suivent désormais la page de l'Office de Tourisme et les retours des publications sont encourageants.

**Twitter** : 250 abonnés.

**Instagram** : + 150 abonnés.



## **9.5. Les accueils/retours Presse :**

### **Soirée Presse Bruxelles le 2 février 2017**

Une action presse/grand public s'est tenue au restaurant La Quincaillerie à Bruxelles (Ixelles), la veille de l'ouverture du Salon des vacances de Bruxelles auquel l'Office de Tourisme participait.

Cette opération menée avec l'ADT 71 et 7 autres partenaires de Saône-et-Loire a permis de mettre en avant les produits de la Bresse : Volaille de Bresse, Crème de Bresse, Corniottes. L'Office de tourisme a pu également rencontrer deux journalistes belges et des bloggeurs qui ont été conviés par l'ADT 71.



### **Double page « Un été à Lyon » hors série juin septembre de LYON CAPITALE**

La Bresse bourguignonne a bénéficié d'une double page dans **L'ETE A LYON**, hors-série juin-septembre.

### **Bourgogne Magazine Mai 2017**

Louhans a bénéficié d'un reportage de 15 pages dans Bourgogne Magazine. L'Office de Tourisme a été sollicité par la magazine pour la présentation du patrimoine de la Ville.

### **Accueil du Routard pour la préparation du guide 2018**

Thomas RIVALLAIN du guide Le Routard a été accueilli en Saône-et-Loire du 2 au 10 juillet 2017 pour la préparation du guide 2018. Il a été hébergé en Bresse, à l'ancien hôtel du Lion d'Or à Simandre.

### **Va et Vient**

Grâce à l'achat d'un encart publicitaire, la Bresse bourguignonne a bénéficié de 2 pages dans le journal Va et Vient. Le Va et Vient est un journal gratuit de 48 pages tiré à 100 000 exemplaires distribué sur une zone incluant Lons-le Saunier, Pontarlier, Besançon, Dijon, Chalon-sur-Saône, Beaune et Dole.

L'Office de Tourisme a également répondu aux sollicitations de différents journaux et magazines et a bénéficié de retombées presse grâce à l'inauguration de la Voie Verte La Bressane en mai 2017.

## **9.6. La lettre d'information et l'agenda des animations estivales**

**La lettre d'information** : Cette lettre est envoyée aux prestataires afin de promouvoir les animations du territoire chaque mois.

**L'agenda** : lors de la saison estivale, l'Office de Tourisme a envoyé une lettre par semaine en reprenant l'ensemble des manifestations et des animations qui avaient lieu sur le territoire de la Bresse Bourguignonne.

Les prestataires disposaient ainsi d'un agenda hebdomadaire qu'ils pouvaient distribuer aux visiteurs.

## **9.7. Organisation d'un Eductour en Bresse bourguignonne avec l'UDOTSI 71**

L'Office de Tourisme a organisé en partenariat avec l'UDOTSI 71 un Eductour intitulé « La Bresse naturellement » à destination des offices de tourisme du département.



Le matin était consacré à la découverte de la Ferme de la Marlière (hébergements et activités), suivi d'un déjeuner à l'Hôtel restaurant de la Gare à Simandre, une découverte du sentier « La Landes des Bruyères », une visite de l'ancien Hôtel du Lion d'Or puis la journée s'est terminée par la visite du parcours historique de Cuisery animée par Paul PERRAULT.



Une quinzaine de professionnels des offices de tourisme de Saône-et-Loire a participé à cet Eductour.

## **10. DEVELOPPEMENT**

### **10.1. Conseil aux porteurs de projets**

L'Office de Tourisme assure une mission de conseil aux porteurs de projets publics ou privés dans le domaine touristique et notamment pour la création d'hébergements touristiques (chambres d'hôtes, gîtes, campings, aires de service camping-cars, etc).

## 10.2. Les Trophées du Tourisme :

Le 19 mai, l'Office de Tourisme a organisé pour la première année « Les Trophées du Tourisme », une initiative qui récompense les acteurs du Tourisme. Cinq catégories ont été définies :



1. **Famille** (pour un accueil des familles dans des conditions optimales) ;
2. **Accessibilité /développement durable** (avec une attention particulière portée aux ressources naturelles et pour un tourisme pour tous) ;
3. **Terroir** (pour valoriser les productions locales) ;
4. **Animation/événementiel** (pour une volonté d'animer et de faire découvrir le territoire) ;
5. **Nature/sports** (pour mettre en valeur la pratique d'une activité au sein d'un environnement naturel).

Une bonne participation a été constatée, car toutes les catégories ont été représentées. Un jury de professionnels du Tourisme (UDOTSI, ADT, CCI, Membres du comité de direction de l'Office de Tourisme) a été réuni afin de sélectionner les lauréats. La remise des Trophées à Saint Germain du Bois.

Les récompenses ont été attribuées à :

- L'Ecomusée de Pierre de Bresse, lauréat dans la catégorie « Top Famille »
- Le Club de canoë-kayak de Louhans, lauréat dans la catégorie « Top Activités Nature »
- Les Macarons de Sainte Croix/Plaisirs du Charvin, lauréat dans la catégorie « Top Terroir »
- Marin d'eau douce, lauréat dans la catégorie « Top Animations »
- L'Eco-gîte Élément Terre, lauréat dans la catégorie « Top Tourisme Durable et Accessibilité »

- Et 4 « Coup de Cœur » ont été attribués à : l'Association Culture et Langue des Signes Ferdinand Berthier ; au Comité de Mémoire de Louhans ; au Gîte Champ Nany de Ménétreuil et au Musée de l'Ours de Louhans.

Un support de communication sous forme de publi-reportage réalisé par le Journal de Saône et Loire, une plaque identifiant les lauréats, ainsi qu'une parution sur le Site Internet de l'Office de Tourisme ont été remis à tous les lauréats.



## 10.3. Développement des Balades Vertes

Un partenariat avec le conseil départemental de Saône-et-Loire permet d'orienter les communes vers un interlocuteur en charge du PDIPR qui accompagne les communes pour la réalisation technique des itinéraires. L'objectif est de développer un véritable maillage sur le territoire.

Le topoguide « Balades et Randonnées » en Bresse bourguignonne a été mis à jour avec de nouveaux circuits sur les communes de Simandre, Vincelles, et sur le secteur de Cuiseaux.

## 10.4. La création de boucles cyclo touristiques

L'Office de Tourisme en partenariat avec les clubs affiliés FFCT du territoire : le cyclo club de La Chapelle Thècle, le cyclo club de Cuisery et le Vélo club Bresse Nord, ont créé des suggestions de circuits de découverte à vélo au départ de Louhans, de Cuisery et de Pierre-de-Bresse.

Ces circuits ont été mis en ligne sur le site [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr), ainsi que sur le site de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne. Une carte reprenant le tracé de la voie verte et les circuits créés ainsi que les services à proximité, a également été éditée.

### **10.5. Grands itinéraires touristiques**

**Chemin de Cluny** : L'Association Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne créée en 2016 assure un suivi de cet itinéraire.

L'Office de Tourisme a participé à une réunion technique le 12 février 2017 à Cuisery qui a permis de faire un point sur les principales difficultés rencontrées sur le tracé et sur le travail restant à mener par les collectivités.

**Route européenne d'Artagnan** : L'Office de Tourisme a apporté un soutien en termes de promotion avec notamment la création d'un visuel mettant en avant l'offre touristique de la Bresse bourguignonne (incluant le tracé de la Route d'Artagnan), qui sera installé dans le bourg de Sainte-Croix.

### **10.6. Contrat de développement fluvestre**

L'Office de Tourisme participe au comité de suivi du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable. Il a également en charge la réalisation d'actions liées à la promotion/commercialisation sur le contrat.

### **10.7. Valorisation et promotion de la viande bovine provenant des exploitations de la Bresse bourguignonne**

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne a été sollicité pour créer les outils de communication liés au lancement de cette démarche visant à commercialiser la viande bovine locale dans les supermarchés : création d'une marque, d'un logo, d'une charte graphique, d'outils de promotion ayant pour objectif de faire connaître la démarche, de valoriser la viande bovine provenant de la Bresse bourguignonne et d'identifier les lieux de distribution proposant cette viande.

La marque « La Viande Bressane » a été déposée auprès de l'INPI en février 2017 et a été enregistré le 23 juin 2017.



## **11. ANIMATIONS**

Depuis maintenant plusieurs années, les animations estivales des « Mardis Gourmands » et des « Jedis Insolites » sont des rendez-vous incontournables ;

### **11.1. Les Mardis Gourmands.**

En 2017, cinq rendez-vous étaient proposés durant la saison estivale. Du mardi 18 juillet au mardi 22 août, les 55 participants ont pu rencontrer les producteurs de la Bresse Bourguignonne.

- Le 18 juillet, visite du Jardinier Glacier à Saint-Etienne-en-Bresse

- Le 19 juillet, la Ferme du Jointout à Torpes proposait la visite de leur élevage et une dégustation de différents fromages et produits laitiers à 7 personnes.
- Le 25 juillet et le 22 août : Visite de la ferme de la Viennette à Montret
- Le 1er août, visite des Macarons de Sainte-Croix
- Le 08 août, la croisière goûter bressan sur le Moussaillon.

### 11.2. Les Jeudis Insolites.

En 2017, cinq dates ont été programmées au cours de la saison estivale du jeudi 20 juillet au jeudi 24 août avec 99 participants.

- Le 20 juillet : Visite nocturne de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne à Pierre de Bresse « Saveurs et Savoirs de la Bresse bourguignonne » ;
- Le 03 août : Visite du Musée de l'Ours à Louhans Châteaurenaud (pas d'inscrits)
- Le 10 août : visite du Moulin de Montjay à Ménétreuil
- Le 17 août, Visite nocturne de l'Ecomusée à Pierre de Bresse « Un voyage dans le temps »
- Le 24 août : Visite de l'Hôtel-Dieu de Louhans et fabrication d'une portion médicamenteuse d'après le livre de recettes des Sœurs.



### 11.3. Les visites nocturnes de Louhans

Les visites nocturnes de Louhans ont rencontré un vif succès le vendredi 21 juillet avec 45 participants, et le vendredi 25 août avec 50 personnes présentes. Les personnes présentes ont pu découvrir la cité médiévale de manière originale.

### 11.4. Les animations sur la thématique de la Résistance



**Deux visites thématiques de Louhans :** L'Office de Tourisme a organisé le 6 mai 2017 et le 2 septembre 2017, des visites de Louhans sur le thème de la Résistance en partenariat avec le Comité louhannais de l'ANACR. Ces visites ont été réalisées par M. Michel DEBOST.

**Présentation du parcours de mémoire « Louhans dans la Résistance 1942-1944 » sur le site Internet de l'Office de Tourisme [www.bresse-bourguignonne.com](http://www.bresse-bourguignonne.com).** Des QR codes installés sur les panneaux renvoient sur le site internet et à la fiche dédiée qui donne des explications complémentaires sur l'historique du lieu.

### 11.5. Les expositions

Des expositions ont été organisées au Bureau de Cuisery afin de développer l'offre d'animations locales et dynamiser le Bureau d'Information. Ce sont 10 artistes qui ont été accueillis sur l'année 2017.

- Du 28 novembre 2016 au 7 février 2017 : **Mme Laurence MALVAL** – Exposition de peintures Une
- Du 14 mars 2017 au 08 avril 2017 : **M. Gérard JACQUET** – Exposition de peintures « Pompéi à l'ombre du Volcan »
- Du 11 avril au 22 avril 2017 : **Mme Claire SIMONET** – Exposition de collages « fantasmagorie »



- Du 24 avril au 13 mai 2017 : **Mme Marie-Christine SONNEVILLE** – Art pictural
- Du 16 mai au 4 juin 2017 : **M. Yves GAUTHEY** – « Voyages en outre-bois »
- Du 27 juin au 14 juillet 2017 : **M. Michel BOUVET** – « Couvre-chef de police du monde »
- Du 18 juillet au 28 juillet 2017 : **M. Michel TRAMBLAY** – « Les pastels de Michel Trambly »
- Du 1<sup>er</sup> août au 3 septembre 2017 : **M. Christophe MELINAND** – Expositions photographiques sur le patrimoine roman
- Du 5 septembre au 17 septembre 2017 : **M. Albert PANNEBIAU** – Art pictural
- Du 19 septembre au 14 octobre 2017 : **Mme Ana Denise SARRON** – Art pictural

### **11.6. La Fête du Vélo**

L'Office de Tourisme et le cyclo club de La Chapelle Thècle, en partenariat avec la Ville de Louhans-Chateaufort, le vélo club louhannais et le comité départemental FFCT ont organisé le dimanche 4 juin la Fête du Vélo.



Deux parcours ont été proposés :

- **Boucle de 18 km** : Louhans - Montagny près Louhans – Ratte (arrêt au Moulin de la Croix) – Voie verte La Bressane et retour
- **Boucle de 33 km** : Louhans – Vincelles – Saint-Usage (arrêt au Musée du Vélo) – ratte (arrêt au Moulin de la Croix) – Sagy (arrêt à la Galerie des moulins) – Blaine et Voie verte La Bressane – Retour.

La météo pluvieuse a limité le nombre de participants.

### **11.7. Les Glorieuses de Bresse.**

L'édition 2017 des Glorieuses de Bresse a eu lieu le samedi 16 décembre à Louhans Châteaufort. Les quatre dates mettaient en avant le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'obtention de l'AOC en 1957. Comme chaque année, l'Office de Tourisme s'est occupé des réservations pour le mâchon du midi auprès des particuliers, des élus et des différents partenaires et sponsors de la manifestation. Il s'est également occupé de gérer les visites du concours pour lesquelles les demandes sont de plus en plus importantes.

L'Office de Tourisme a également été partenaire d'autres animations du territoire (participation aux réunions d'organisation, billetterie, promotion...) : la Fête du Lait le 1<sup>er</sup> mai 2017 à Louhans, la Fête de l'AOC Volaille de Bresse à Louhans le 28 juillet 2017...

## **12. COMMERCIALISATION/PRESTATIONS COMMERCIALES**

L'Office de Tourisme est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours. Cette autorisation délivrée par Atout France, permet à l'Office de Tourisme de commercialiser des produits touristiques forfaitisés.

### **12.1. Journées packagées**

En 2017, l'Office de Tourisme a de nouveau pris contact avec les restaurants et sites touristiques pour la proposition de séjours à la journée. L'Office de Tourisme a vendu en direct 7 journées packagées pour un chiffre d'affaires total de **10 243,85 euros** (9 153,90 euros en 2016). Les guides groupes ont été distribués sur les salons, sur demande à l'Office de Tourisme et étaient disponibles en téléchargement sur le site. Cela a permis la mise en relation directe des groupes et des prestataires présentés dans le guide groupes.

**12.2. Projet de web résa départementale** : L'Office de Tourisme s'est engagé dans ce projet en partenariat avec l'ADT 71 et 7 autres Offices de Tourisme de Saône-et-Loire. Les premières prestations ont été mises en ligne en 2017.

### 12.3. Les visites guidées

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a accueilli **1 722 visiteurs en visite de ville sur l'année 2017** (1487 visiteurs en 2016), ce qui représente une hausse significative de + 15,8 % par rapport à 2016.

Types de recettes	Types de visites	Total € 2017	Total € 2016
Visites guidées	Visites guidées jour pour individuels	300,00	126,00
	Visites nocturnes	470,00	335,00
	Visites groupes	1 680,00	1 680,00
	Visites groupes bateau Pont-de-Vaux	780,00	750,00
<b>TOTAL en EUROS</b>		<b>3 230,00</b>	<b>2 891,00</b>

### 12.4. Boutique et prestations de services

Types de recettes	Bureaux	Total € 2017	Total € 2016
Achat -revente objets boutique	Bureau Louhans	2 373,40	2 584,19
	Bureau Cuisery	248,50	152,00
	Bureau Cuiseaux	223,30	302,40
<b>TOTAL en EUROS</b>		<b>2 845,20€</b>	<b>3 038,59€</b>

Types de recettes	Déposants	Total commissions 2017	Total commissions 2016
Dépôt-vente	Amis de Cuisel, Comité Cuiseaux Pays des Peintres, TM Editions Pass Time, Odile NGUYEN	100,20€	94,23€
<b>TOTAL en EUROS</b>		<b>100,20€</b>	<b>94,23€</b>

Types de recettes	Billetteries spectacles, croisières, repas	Total commissions €
Billetteries	OT Pont-de-Vaux (croisières), Ville de Louhans-Châteaurenaud, Goujon cuiserotain et Société de Pêche « La Seille » (cartes de pêche), JA de Louhans, Hola Kids (concerts), Radio Bresse (Fête AOC), Amis de l'Hôtel-Dieu (concerts), Les Bonnes tables Bressanes...	1 366,91€
<b>TOTAL en EUROS</b>		<b>1 366,91€</b>

### 12.5. Partenariats commerciaux :

En 2017, les partenariats sur les guides « hébergement-restauration », « patrimoine et loisirs » et « animations-sorties » se sont élevés à **7 550 euros** (8 100 euros en 2016).

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 11 juin 2018 – 17h30**

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24/36	L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 9	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 33	
<u>Date de la convocation</u> : 01 juin 2018	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Martine CHEVALLIER

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

#### **Délibération n°2018-042 : Décision modificative n°1 du budget annexe approuvé le 5 février 2018**

- *Vu le budget annexe « Instruction du Droit des Sols » approuvé le 5 février 2018,*
- *Vu la délibération n°2018-30 du 9 avril 2018 concernant l'intégration de 10 nouvelles communes au 1er juin 2018,*

M. le Président explique que l'intégration des 10 nouvelles communes pour l'instruction du droit des sols nécessite :

- la mise à jour du logiciel d'instruction R'ADS et de son module cartographique X'MAP, avec des achats de données et l'extension du contrat de maintenance,
- le recrutement d'un agent Instructeur du Droit des Sols,

Par conséquent, M. le Président propose la décision modificative comme détaillée ci-dessous :

#### **– INVESTISSEMENT :**

- **DEPENSES**

Au chapitre 20 – Article 2051 – Fonction 08 – Immobilisations incorporelles – Concessions et droits similaires :

+ 3 500 euros

- **RECETTES**

Au chapitre 13 – Article 1318 – Fonction 08 – Subventions d'investissements reçues – Autres :

+ 3 500 euros

#### **– FONCTIONNEMENT :**

- **DEPENSES**

Au chapitre 11 /article 6156/ fonction 08/Maintenance logiciels  
+ 1 000 euros

Au chapitre 11 /article 6251/ fonction 08/Frais de déplacements  
+ 150 euros


- Au chapitre 12 /article 6332/ fonction 08/Cotisations au FNAL  
+ 150 euros
- Au chapitre 12 /article 6336/ fonction 08/Cotisations au CDG et CNFPT  
+ 300 euros
- Au chapitre 12 /article 6338/ fonction 08/Cotisations Autres impôts et Taxes  
+ 130 euros
- Au chapitre 12 /article 64111/ fonction 08/Rémunération principale  
+ 11 000 euros
- Au chapitre 12 /article 64112/ fonction 08/NBI supplément familial  
+ 150 euros
- Au chapitre 12 /article 64118/ fonction 08/Autres indemnités  
+ 1 500 euros
- Au chapitre 12 /article 6451/ fonction 08/Cotisations à l'URSSAF  
+ 3 000 euros
- Au chapitre 12 /article 6453/ fonction 08/Cotisations caisses retraite  
+ 1 700 euros
- Au chapitre 12 /article 6475/ fonction 08/Cotisations médecine du travail  
+ 100 euros
- RECETTES
  - Au chapitre 74 /article 74758/ fonction 08/Participation des communes concernées  
+ 19 180 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 comme détaillée ci-dessus.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 21/06/18  
et publié, affiché ou notifié le 21/06/18*

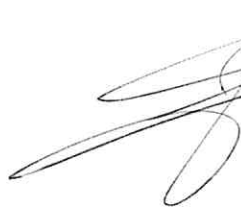
**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 11 juin 2018 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24/36 L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :  
Délégués titulaires : M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01 juin 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Martine CHEVALLIER

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

**Délibération n°2018-043 : Décision modificative n°1 du budget principal approuvé le 5 février 2018**

- Vu le budget principal approuvé le 5 février 2018,

M. le Président explique que la décision modificative n°1 du budget annexe nécessite un transfert budgétaire issu du budget principal.

Par conséquent, M. le Président propose la décision modificative comme détaillée ci-dessous :

- **INVESTISSEMENT :**

• DEPENSES

Au chapitre 20 – Article 2041631 – Fonction 8 – Subventions d'équipement versées – Biens mobiliers, matériel et études,  
+ 3 500 euros

Ce versement est couvert par l'excédent de la section d'investissement constaté au budget principal. L'excédent voté à 128 284 euros passe ainsi à 124 784 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 comme détaillée ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 12/06/18  
et publié, affiché ou notifié le 21/06/18.

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne  
Le Président  
Anthony VADOT

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 11 juin 2018 – 17h30**

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24/36	L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 9	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 33	
<u>Date de la convocation</u> : 01 juin 2018	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Martine CHEVALLIER

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

#### **Délibération n°2018-044 : Expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire avec le Centre de Gestion de Saône-et-Loire**

- *Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle ;*
- *Vu son décret d'application n° 2018-101 du 16 février 2018 ;*
- *Vu les délibérations en date du 30 novembre 2017 et 28 mars 2018 du Centre de gestion de Saône-et-Loire approuvant le principe d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire ;*
- *Vu la réunion de bureau du 28 mai 2018 ;*

M. le Président indique que le Centre de gestion de Saône et Loire a délibéré favorablement au principe d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire. Cette nouvelle mission du Centre de Gestion consiste à lui confier le soin d'organiser une médiation, et ainsi de tenter d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction publique. Pour notre collectivité, ce serait une façon innovante de pouvoir gérer d'éventuels conflits et d'éviter des procédures longues et coûteuses en confiant à un tiers de confiance le soin de rapprocher les parties. En cas de refus ou d'échec de la médiation, l'action contentieuse se poursuivrait.

Ainsi, à titre expérimental, seront, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une médiation les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives suivantes :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération;
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné ci-dessus;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne;

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions.

Les bénéficiaires de cette médiation préalable obligatoire seront les agents de la fonction publique territoriale employés par notre collectivité.

Pour se faire, le Syndicat mixte doit conclure avant le 1er septembre 2018 une convention selon le modèle annexé) avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale, lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec les agents.

Cette nouvelle mission du Centre de Gestion présente un caractère gratuit pour les parties, qui s'inscrit néanmoins dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984. Ainsi, elle s'inscrit dans le cadre de la cotisation annuelle du Syndicat mixte.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les modalités de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire telles que définies ci-dessus.
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer avec le Centre de Gestion une convention relative à cette mission et reprenant ses modalités d'organisation, selon le modèle annexé,
- **NOTE** que les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation versée au Centre de gestion.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 29/06/18  
et publié, affiché ou notifié le 21/06/18 .*

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**

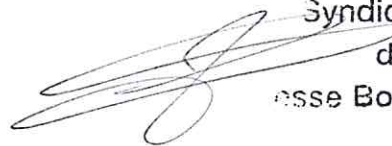


**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne



**CONVENTION  
d'expérimentation d'une  
MEDIATION PREALABLE  
OBLIGATOIRE**

**ENTRE**

Le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Saône et Loire**, dénommé ci-après « CDG71 », représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, agissant en vertu de la délégation accordée par la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2018,

**ET**

Le **Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne**, représentée par M. Anthony VADOT président, agissant en vertu de la délibération ..... en date du ..... ci-après désigné « la collectivité»,

**Vu** le code de Justice administrative,

**Vu** la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

**Vu** le décret 2018-101 du 16 février 2018,

**Vu** l'arrêté du ministre de la justice du 2 mars 2018,

**Vu** la délibération du 30 novembre 2017, relative à la participation du CDG71 à l'expérimentation nationale de la médiation préalable obligatoire aux recours contentieux,

**Vu** la délibération du 28 mars 2018, relative à l'approbation de la convention de mise en œuvre pour la médiation,

**Vu** la délibération en date du ..... le président à signer la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>** :

A compter de la date de signature de la présente convention et jusqu'au 19 novembre 2020 les parties conviennent d'expérimenter la médiation préalable obligatoire (MPO) prévue à l'article 5 de la loi n°2016-1547 du 19 novembre 2016.

**Article 2** :

La médiation régie par la présente convention s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel les parties à un litige visé à l'article 3 tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide du CDG71 désigné comme médiateur en qualité de personne morale.



L'accord auquel parviennent les parties ne peut cependant porter atteinte à des droits dont elles n'ont pas la libre disposition.

La médiation préalable obligatoire (MPO) constitue une forme particulière de la médiation à l'initiative des parties définie à l'article L. 213-5 du code de justice administrative.

Il ne peut être cependant demandé au juge d'organiser cette médiation (L. 213-5 du CJA) ni d'en prévoir la rémunération.

### **Article 3 :**

La personne physique désignée par le CDG71 pour assurer la mission de médiation doit posséder, par l'exercice présent ou passé d'une activité, la qualification requise eu égard à la nature du litige. Elle doit en outre justifier, selon le cas, d'une formation ou d'une expérience adaptée à la pratique de la médiation.

Elle s'engage expressément à se conformer au Code National de déontologie du médiateur, à l'exception de l'article 2-1 relatif à la convention de consentement à la médiation et notamment à accomplir sa mission avec impartialité, compétence et diligence. Sauf accord contraire des parties, la médiation est soumise au principe de confidentialité. Les constatations du médiateur et les déclarations recueillies au cours de la médiation ne peuvent être divulguées aux tiers ni invoquées ou produites dans le cadre d'une instance juridictionnelle sans l'accord des parties.

Il est toutefois fait exception à ces principes dans les cas suivants :

- En présence de raisons impérieuses d'ordre public ou de motifs liés à la protection de l'intégrité physique ou psychologique d'une personne,
- Lorsque la révélation de l'existence ou la divulgation du contenu de l'accord issu de la médiation est nécessaire pour sa mise en œuvre.

Le médiateur organise la médiation (lieux, dates, et heures) dans des conditions favorisant un dialogue et la recherche d'un accord. Il accompagne à leur demande les parties dans la rédaction d'un accord et informe le juge de ce qu'elles sont ou non parvenues à un accord.

### **Article 4 :**

Le maire ou le président de xx s'engage à soumettre à la médiation les litiges relatifs aux décisions ci-après et reprises au sein du décret 2018-101 du 18 février 2018 :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération;
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné ci-dessus;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne;

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions.

Dans chaque département, les coordonnées des médiateurs devront être fournies aux Tribunaux Administratifs concernés.

### **Article 5 :**

La MPO pour les contentieux qu'elle recouvre suppose un déclenchement automatique du processus de médiation.

La décision administrative doit donc comporter expressément la MPO dans l'indication des délais et voies de recours (adresse du centre de gestion et/ ou mail de saisine). A défaut, le délai de recours contentieux ne court pas à l'encontre de la décision litigieuse.

La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription, qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur déclarent que la médiation est terminée. Les délais de prescription recommencent à courir pour une durée qui ne peut être inférieure à 6 mois (article L.213-6 du CJA).

- Lorsque qu'un agent entend contester une décision explicite entrant dans le champ de l'article 4, il saisit tout d'abord l'autorité qui a pris cette décision, afin de lui demander de la retirer ou de la réformer. En cas de nouveau rejet explicite ou implicite de cette demande, il saisit, dans le délai de deux mois de recours contentieux le CDG74 (article R. 421-1 du CJA).
- Lorsqu'intervient une décision de rejet explicite de la demande de retrait ou de réformation, celle-ci mentionne l'obligation de saisir le médiateur. Dans le cas contraire, le délai de recours contentieux ne court pas.
- Lorsqu'intervient une décision implicite de rejet de la demande de retrait ou de réformation, le délai de recours contentieux ne court pas, sauf à ce que l'agent intéressé ait de lui-même saisi le médiateur.
- Si le tribunal administratif est saisi dans le délai de recours d'une requête dirigée contre une décision entrant dans le champ de la MPO qui n'a pas été précédée d'un recours préalable à la médiation, le président de la formation de jugement rejette la requête par ordonnance et transmet le dossier au médiateur.

La MPO étant une condition de recevabilité de la saisine du juge, indépendamment de l'interruption des délais de recours, il reviendra aux parties de justifier devant le juge administratif saisi d'un recours, du respect de la procédure obligatoire à peine d'irrecevabilité.

### **Article 6 :**

La durée de la mission de médiation est de 3 mois, mais peut être prolongée une fois. Elle peut être interrompue à tout moment à la demande d'une partie ou du médiateur.

Lorsque les parties ne sont pas parvenues à un accord, le juge peut être saisi d'un recours dans les conditions normales (articles R. 413 et suivants du CJA). Le dossier enregistré éventuellement au titre de la médiation est joint par le greffe de la chambre compétente et versé à l'affaire.

Inversement, les parties peuvent saisir la juridiction de conclusion tendant à l'homologation l'accord issu de la médiation et à lui donner force exécutoire (article L 213-4 du CJA). Son instruction s'effectuera dans les conditions de droit commun.

#### **Article 7 :**

Si le processus de MPO présente un caractère gratuit pour les parties, il s'inscrit néanmoins dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 et l'engagement de la collectivité ou de l'établissement signataire d'y recourir comporte une participation financière.

Cette mission s'inscrit, pour les collectivités et établissements publics affiliés au CDG71 dans le cadre de la cotisation additionnelle et pour les collectivités non affiliées au CDG71 adhérentes au socle commun dans le cadre de leur cotisation. Le montant de la prestation est fixé à 60 € de l'heure (frais de gestion inclus) pour les collectivités et établissements publics non affiliés et non adhérent au socle.

#### **Article 8 :**

Les litiges relatifs à la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Fait en 2 exemplaires à Macon, le ...

Pour le CDG71,  
Le Président,

Pour le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne  
Le Président,

**Jean-Marc FRIZOT**

**Anthony VADOT**